

L'insécurité foncière en Colombie
Le cas de la communauté paysanne de Las Pavas

Timothée Crettenand

Sous la direction du Dr. Patrick Bottazzi



Photo de couverture : invasion des parcelles des paysans de Las Pavas par des employés de l'entreprise de palme (Timothée Crettenand : 09/07/2012)

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de mémoire, Patrick Bottazzi, de m'avoir accompagné durant tout ce travail et de m'avoir partagé ses précieux commentaires. Je souhaite également remercier Jean-Pierre Gontard d'avoir accepté de faire partie du jury de ce mémoire.

Je remercie Émilie Converset de l'organisation Peace Watch Switzerland ainsi qu'Alexandra Loaiza de Pensamiento y Acción Social qui m'ont permis de partir dans la région d'étude de ce mémoire.

Merci à toutes les personnes qui m'ont donné de leur temps lors de mon séjour en Colombie : les paysans de Las Pavas, engagés dans un conflit foncier, pour leur courage exemplaire à défendre pacifiquement mais avec conviction leurs droits fondamentaux. Jiseth Banessa Estrada Martinez, María Alejandra Grillo García, Heladio Moreno, Téofilo Acuña et Don Salvador pour leur analyse du conflit colombien. Merci à la famille Garzón de m'avoir offert son hospitalité durant mon séjour ainsi qu'à mes amis colombiens dont chacune des discussions fut un apport supplémentaire à la compréhension de la dynamique du conflit pour la terre, notamment d'un point de vue citoyen.

Merci enfin à mon père ainsi qu'Ambroise Ecoffey pour leur relecture ainsi qu'à mes amis qui s'armèrent de patience lorsque je leur parlais de ce sujet qui m'intéresse tant.

Titre

L'insécurité foncière en Colombie. Le cas de la communauté paysanne de Las Pavas.

Résumé

Ce mémoire vise à comprendre de quelle façon la promotion d'un modèle agro-industriel, basé sur l'expansion de la propriété privée, menace l'accès à la terre de la communauté paysanne de Las Pavas. Après presque 80 ans de tentatives de réforme agraire et malgré une volonté affichée du gouvernement de favoriser l'accès à la terre aux petits paysans, la paysannerie colombienne reste dans une situation précaire et entre en confrontation avec le modèle d'industrialisation de l'agriculture.

La vision traditionnelle selon laquelle le conflit armé se maintient parallèlement au développement économique est contestée. En effet, des groupes paramilitaires collaborent couramment avec la force publique ; en utilisant la violence à l'encontre des mouvements de défense des droits de la paysannerie, ils continuent de protéger les intérêts géostratégiques de l'élite colombienne. D'autre part, ce travail réfute l'affirmation selon laquelle le développement des marchés de terres, à travers l'octroi de titres de propriété privée, notamment aux paysans de la communauté de Las Pavas, permettrait à lui seul de sécuriser les droits à la terre. La dimension politique est centrale dans un contexte de conflit foncier et doit impérativement être prise en compte afin de garantir ces droits.

Notre travail montre comment une entreprise de production de palme active dans la région du domaine de Las Pavas viole fréquemment le droit de possession reconnu par la Cour constitutionnelle à la communauté paysanne. Toutefois, en raison de l'impunité de cette entreprise, ce droit n'est pas respecté. Dans une situation où les droits à la terre ne sont pas garantis par l'État, l'octroi d'un titre de propriété privée n'améliorerait en rien la sécurité foncière des paysans mais n'aurait pour effet que de faciliter le rachat de la terre par des entreprises agro-industrielles.

Mots-clés

Réforme agraire, marché des terres, déplacement forcé, terrorisme, spoliation, développement, huile de palme, conflit, paramilitarisme, Colombie.

Title

Land tenure insecurity in Colombia. Case study of the peasant community of Las Pavas.

Abstract

This master thesis aims at understanding how the promotion of an agro-industrial model based on the expansion of private property threatens the peasant community of Las Pavas's access to land. After nearly 80 years of attempts at agrarian reform and despite the government's stated policy to promote access to land for small farmers, Colombian peasantry remains in a precarious situation and clashes with the industrial model of agriculture.

This paper questions the traditional vision of an armed conflict that coexists with economic development. Indeed, paramilitary groups frequently collaborate with state forces; through the use of violence against human rights defenders, they continue protecting the geostrategic interests of the Colombian elite. This thesis also refutes the idea that the development of land markets, through the granting of private property titles, in particular to the peasants of the community of Las Pavas, would alone be enough to allow small farmers to secure their rights to land. The political dimension is crucial in the context of land tenure conflict and must be taken into consideration in order to protect these rights.

Our work shows how an agroindustrial company active in the region of the Las Pavas hacienda is repeatedly violating the peasant community's right of possession, which has been recognised by the Constitutional Court to the peasant community. However, due to the impunity of the enterprise, this right is not protected. In a situation where rights to land are not guaranteed by the state, the granting of private property titles would not improve land tenure security for the peasants but would instead foster the repurchase of the land by agro-industrial companies.

Keywords

Agrarian reform, land market, forced displacement, state terrorism, land grabbing, development, palm oil, armed conflict, paramilitarism, Colombia.

Liste des acronymes

AIS	Programme de subsides agricoles « Agro Ingreso Seguro »
AUC	Autodéfenses Unies de Colombie
ASOCAB	Association des paysans de Buenos Aires
BCB	Bloc Central Bolívar
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque mondiale
CIA	Agence centrale de renseignement des États-Unis
ELN	Armée de Libération Nationale
EPL	Armée Populaire de Libération
IDMC	Centre de surveillance des déplacements internes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARC-EP	Forces Armées Révolutionnaires de Colombie - Armée du Peuple
FEDEAGROMISBOL	Fédération Agro-Minière du Sud de Bolívar
INCODER	Institut Colombien de Développement Rural
INCORA	Institut Colombien de la Réforme Agraire
OMC	Organisation mondiale du commerce
PDPMM	Programme de Développement et Paix du Magdalena Medio
PIB	Produit intérieur brut
PNGPDDH	Programme Non Gouvernemental de Protection des Défenseurs des Droits Humains
UE	Union européenne
UMATA	Unité Municipale d'Assistance technique Agricole
UNAT	Unité Nationale des Terres
UNP	Unité Nationale de Protection
UP	Union Patriotique

Table des illustrations

Figure 1 : Conceptualisation des mécanismes de gouvernance mondiale tendant à exacerber le terrorisme d'État dans les pays en développement ayant une faible capacité étatique.....	22
Figure 2 : Comparaison des assassinats et des disparitions politiques entre la Colombie et des régimes dictatoriaux	42
Figure 3 : Comparaison des subsides céréaliers entre les États-Unis et ceux proposés par le programme Agro Ingreso Seguro en Colombie.....	52
Figure 4 : Indice d'emploi agricole direct et indirect généré par type de culture	53
Figure 5 : Type de propriété au niveau national en 2009.	54
Figure 6 : Localisation du domaine de Las Pavas à l'échelle nationale et au niveau régional	59
Figure 7 : Exportations, importations et balance commerciale agricole, de 2002 à 2013.....	75
Figure 8 : Production nationale d'huile de palme pour le marché interne et l'exportation entre 1996 et 2008.....	76
Figure 9 : Localisation des cultures de palme dans le sud du département de Bolívar en 1997 et 2007	77
Figure 10 : Dynamique de la spoliation illégale des terres de Las Pavas	81
Figure 11 : Dynamique de la spoliation légale des terres de Las Pavas	83
Figure 12 : Événements-clés du conflit foncier de Las Pavas.....	84

Table des matières

1	Introduction.....	2
1.1	Objectifs de la recherche.....	3
1.2	Articulation de la recherche	3
2	Problématique.....	6
2.1	Question de recherche.....	8
2.2	Hypothèses.....	9
3	Méthodologie.....	12
3.1	Sources secondaires.....	12
3.2	Sources primaires.....	13
4	Cadre théorique	14
4.1	Le régime foncier.....	14
4.1.1	Les droits sur la terre.....	14
4.1.2	La possession et la propriété privée.....	15
4.1.3	La sécurisation foncière.....	17
4.2	Le terrorisme d'État.....	20
4.3	La spoliation illégale de terres.....	24
4.3.1	Les formes de spoliation illégales.....	25
4.4	La spoliation légale de terres	26
5	Historique des réformes agraires.....	28
5.1	La première réforme agraire de 1936.....	28
5.2	La réforme agraire de 1961 en réponse à la Violence	30
5.3	La réforme agraire assistée par le marché de 1994.....	32
5.3.1	L'expropriation par voie administrative.....	34
5.3.2	Les zones de réserve paysanne	35
5.4	Le 21 ^{ème} siècle : prolongation du paradigme de la réforme par le marché.....	35
5.5	Synthèse	38
6	Le terrorisme d'État en Colombie	40
6.1	Les raisons de son usage	41
6.2	Liens entre l'État et le paramilitarisme	43
6.3	L'impunité.....	48
6.4	Liens entre les activités paramilitaires et le développement	49
6.5	Synthèse	50

7	Politiques agraires actuelles.....	52
7.1	La loi de victimes et de restitution des terres	54
8	Le conflit foncier de Las Pavas.....	58
8.1	Le domaine de Las Pavas.....	58
8.2	Composante juridique du conflit foncier	60
8.3	Composante politique du conflit.....	64
8.3.2	Les actions de spoliation à Las Pavas	67
8.4	La protection des paysans par l'État	73
8.5	Intérêts socio-économiques de la spoliation à Las Pavas	75
8.5.1	Politiques économiques en faveur de la culture de palme	75
8.5.2	Développement du secteur de la palme et paramilitarisme.....	78
8.6	Scénarios possibles en vue de la résolution du conflit foncier	81
8.7	Synthèse	84
9	Conclusion	88
9.1	Limites méthodologiques et difficultés rencontrées	92
9.2	Perspectives de recherche	93
10	Bibliographie.....	94
11	Annexes	112

1 Introduction

46,6% des habitants du département de Bolívar, au nord-est de la Colombie, vit encore actuellement dans la pauvreté et l'exclusion, avec des besoins de base insatisfaits¹. Il s'agit de populations résidant dans des logements sans services adéquats, avec des revenus faibles et des enfants qui ne sont pas scolarisés. Ce chiffre est élevé comparé à la moyenne nationale de 27,7% (Departamento Administrativo Nacional de Estadística, 2005). Les services de base ne pénètrent toujours pas de larges zones de ce département, tout comme les fonctions régaliennes. De plus, cette région est historiquement connue pour la présence de divers acteurs armés qui impliquent de gré ou de force la population civile. En effet, au milieu de cette violence structurelle se trouvent les paysans qui tentent depuis des décennies de rester à l'écart de toute implication dans le conflit et de développer leurs activités en paix. Cependant, selon le centre de surveillance des déplacements internes (IDMC), qui se présente comme le principal organisme de surveillance relative au déplacement forcé dans le monde, il y a en 2013 au moins 5.7 millions de déplacés internes, soit au moins 12% de la population colombienne (Internal Displacement Monitoring Centre, 2014), dont 98% seraient originaires des régions rurales (Gómez, 2011 : 15). La précarité des conditions de vie des populations paysannes a des répercussions sur les aires urbaines car ces dernières doivent absorber chaque année des milliers de déplacés internes.

Le 10 juin 2011, une loi portant sur les victimes du conflit et les restitutions de terres fut approuvée ; elle vise à indemniser les déplacés internes et à leur restituer les terres spoliées (Ministerio del Interior y de Justicia, 2011). Malgré une baisse des homicides et une augmentation de la sécurité dans le pays, le nombre de nouveaux déplacés internes n'a jamais été aussi élevé en 2008 que durant ces deux dernières décennies (Internal Displacement Monitoring Centre, 2008).

Selon l'IDMC (Internal Displacement Monitoring Centre, 2008), plusieurs raisons expliquent ces déplacements internes massifs :

- ils sont utilisés comme stratégie de guerre (on considère que la population fait partie de l'ennemi) par les guérillas, les paramilitaires ainsi que les forces armées colombiennes ;
- ils sont causés par les fumigations dans le cadre du Plan Colombie² ;

¹ Pour consulter la méthode utilisée dans la construction de l'indicateur intitulé « besoins de base insatisfaits », voir le site du département national de statistique colombien : <https://www.dane.gov.co/index.php/quality-of-life/unsatisfied-basic-needs>

² Le Plan Colombie, largement soutenu par les États-Unis, est un programme lancé en 2000 visant à éliminer les guérillas ainsi que les cultures illicites du territoire colombien.

- ils sont induits par le narcotrafic ;
- ils sont fortement corrélés à la présence de multinationales dans des zones avec des ressources naturelles abondantes.

Dans ce contexte, les petits producteurs ont des difficultés à sécuriser leurs droits à la terre et ce d'autant plus dans les régions où des espaces sont prisés par de grands propriétaires terriens. Le gouvernement actuel affirme pourtant avoir engagé des réformes en faveur des petits producteurs et les associer désormais pleinement à ses politiques de développement rural. Il exprime notamment sa volonté de leur faciliter l'accès à la terre (Instituto Colombiano de Desarrollo Rural, 2012c).

1.1 Objectifs de la recherche

Ce travail vise à comprendre les mécanismes qui empêchent la sécurisation foncière de la communauté de Las Pavas en Colombie. Après presque 80 ans de tentatives de réforme agraire et une volonté affichée du gouvernement de favoriser l'accès à la terre des petits paysans, la paysannerie colombienne reste dans une situation précaire et entre en confrontation avec le modèle d'industrialisation de l'agriculture. Il s'agira en outre d'analyser le rôle du terrorisme d'État utilisé par la force publique et les groupes paramilitaires à l'encontre des mouvements contestataires sur l'insécurité foncière en critiquant la vision traditionnelle de la relation entre conflit et Développement. Le terrorisme d'État peut être défini comme

“a deliberate act of violence against individuals that the state has a duty to protect, or a threat of such an act if a climate of fear has already been established through preceding acts of state violence [...] which is intended to induce extreme fear in some target observers who identify with the victim(s)”³ (Raphael, 2010 : 165).

1.2 Articulation de la recherche

Deux dimensions principales sont identifiées concernant les enjeux de l'insécurité dans le monde rural et notamment dans le cas emblématique de l'exploitation agricole de Las Pavas. La première, politico-juridique, peut être comprise à travers l'influence des politiques agraires ; la deuxième, politico-économique, se concentre sur le terrorisme d'État qui façonne les relations entre les divers acteurs interagissant dans le conflit foncier de Las Pavas.

³ « peut être compris comme un acte intentionnel de violence contre des individus que l'État a le devoir de protéger, ou la menace d'un tel acte si un climat de peur a déjà été établi par des actes antérieurs de violence d'État[...] qui vise à induire une peur extrême chez certains témoins ciblés qui s'identifient aux victimes. » [Notre traduction].

Introduction

Dans la première partie de ce travail, les divers facteurs d'échec des politiques agraires seront explorés. Dans la seconde partie, le cas particulier de la communauté de Las Pavas sera analysé afin de déterminer les raisons pour lesquelles la sécurisation de l'accès aux petits paysans de cette communauté est freinée.

2 Problématique

Deux thèses principales sont remises en question ici. Premièrement, le fait que les grandes organisations internationales, telles que la Banque mondiale (BM), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou la Banque Interaméricaine de Développement (BID), ainsi que l'État colombien promeuvent la sécurisation foncière par les mécanismes de marché est particulièrement restrictif. En effet, l'octroi de titres de propriété n'est pas toujours la garantie de sécuriser ses droits (Berry, 1990 ; Lavigne Delville, 1998 ; Leach, Mearns, et Scoones, 1999 ; Le Roy, 2013 ; Ribot et Peluso 2003 ; Steppacher, 2014). Deuxièmement, la vision traditionnelle de la relation entre le conflit armé et le Développement, à savoir que le conflit se maintient parallèlement au développement économique, est contestée (Blakeley, 2009 ; McKeown, 2011 ; Raphael, 2010 ; Stokes, 2005 ; Thomson, 2011).

Le gouvernement colombien a, depuis le premier mandat de 2010 du président Juan Manuel Santos, affiché ses ambitions en identifiant, selon ses termes, des locomotives du développement (Departamento Nacional De Planeación, 2011). Il s'agit notamment de la production à grande échelle d'huile de palme ainsi que de l'exploitation minière qui sont des secteurs se développant fortement dans la région du Magdalena Medio ; la communauté paysanne de Las Pavas y est située et est engagée dans un conflit foncier avec une entreprise de palme (Castilla Gómez, 2008). Dans le contexte néolibéral colombien, la politique actuelle du gouvernement consiste à ouvrir les frontières aux investissements afin que des multinationales puissent exploiter les ressources du pays. Le Département National de Planification indique qu'en 2009, « *la participación del sector minero-energético en la inversión extranjera directa total fue de casi 80%* »⁴ (Departamento Nacional De Planeación, 2011 : 208). Cette politique présente cependant un risque pour les petits producteurs. En effet, l'État s'appuie principalement sur le droit d'accès formel et peu sur la capacité de jouir de cet accès (Ribot et Peluso, 2003). De nombreuses communautés pauvres sont ainsi installées dans des régions très riches en ressources naturelles sans pour autant avoir les moyens techniques et légaux de les exploiter.

De plus, les milliers de personnes déplacées chaque année font subir une forte pression démographique sur les grandes villes du pays qui ne peuvent toutes les accueillir dans des conditions adéquates, raison pour laquelle la question de la sécurité foncière des petits paysans est centrale au niveau national. Depuis les années 1990 et face à l'échec des réformes précédentes, le gouvernement a réorienté son modèle de sécurisation foncière vers la promotion d'une réforme

⁴ « la participation du secteur minier et énergétique dans les investissements directs étrangers a été de presque 80% » [Notre traduction].

agraire assistée par le marché, proposée par la BM (Mondragón, 2002a : 17), visant selon cette dernière à améliorer l'accès à la terre des petits paysans à travers l'octroi de titres de propriété et à les protéger de l'élite latifundiaire qui pourrait fragiliser leurs droits (McKeown, 2011 : 86). Le principe du gouvernement d'assurer la sécurité foncière à travers la seule application du modèle d'expansion de la propriété privée paraît cependant particulièrement limitatif. En effet, cette vision libérale place sur un pied d'égalité théorique tous les propriétaires sans tenir compte des différences de pouvoirs politiques et économiques de ces derniers. Ainsi, ces réformes n'ont jusqu'à aujourd'hui pas atteint les objectifs fixés ; un aspect largement sous-estimé de cette problématique est le contexte dans lequel s'inscrit une telle réforme ainsi que la volonté politique qui déterminent finalement dans quelle mesure et dans quels intérêts les normes sont appliquées.

Deuxièmement, l'interprétation classique du lien entre conflit et développement, illustrée par la BM et adoptée par la pensée dominante dans le domaine des études du Développement et des conflits, est réfutée (Thomson, 2011 : 326). Elle consiste d'une part à considérer la guerre "*as development in reverse*"⁵ (Collier et al., 2003 : 1) car elle provoque des coûts économiques et sociaux très élevés, qui se traduisent notamment par une croissance économique déclinante et le déplacement de population ; d'autre part, elle considère le Développement comme "*an effective instrument for conflict prevention*"⁶ (id.).

Cependant, en dépit des inégalités, tant de la redistribution des terres que des revenus, du déplacement forcé et de la violence, la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Colombie durant le mandat de l'ex-président Álvaro Uribe Veléz de 2002 à 2010 fut de 3%, supérieure à la moyenne latino-américaine (Banque mondiale, 2014). Avec un PIB de 4.3% en 2013, la Colombie se place en deuxième position de la meilleure croissance économique d'Amérique latine (El Espectador, 2014a).

En outre, les défenseurs du libre-échange affirment que le Développement, entendu comme l'expansion du commerce, a également un effet pacificateur car il a participé à la réduction du nombre de conflits armés et de morts ces dernières années (Griswold, 2007). Bien que cela se vérifie au niveau mondial, la thèse du commerce comme instrument de paix n'explique cependant pas la recrudescence de la violence durant la période de libéralisation économique des années 1990 en Colombie. "*The years between 1990 and 2002 represented a period of escalating political violence*

⁵ « l'inverse du développement » [Notre traduction].

⁶ « un instrument efficace de prévention des conflits » [Notre traduction].

*and paramilitary repression coinciding with and following period of economic and political reform*⁷. (Avilés, 2006 : 402). Dans le même temps, l'opposition armée se renforçait : *“From 1986 to 1997 the FARC doubled its numbers”*⁸ (id.). La relation entre le paramilitarisme et la force publique fut très importante durant cette période. Les organisations paramilitaires, qui sont des groupes armés d'extrême droite, furent créées par l'État colombien et largement soutenues par le gouvernement états-unien en réponse à l'émergence des guérillas qui menaçaient les intérêts des grands propriétaires terriens (Stokes, 2005 : 72-73).

2.1 Question de recherche

Il est essentiel, dans un premier temps, de réévaluer la relation entre les acteurs armés qui luttent pour le contrôle territorial car elle est fondamentale pour la compréhension de la difficulté d'appliquer les lois de sécurisation foncière pour les petits paysans. La lutte pour la terre ne peut être comprise correctement en considérant que la force publique est un acteur combattant le paramilitarisme. Dans un second temps, les raisons pour lesquelles, malgré l'existence de normes protégeant le droit à la terre des petits paysans, le processus de sécurisation foncière n'a toujours pas abouti dans le cas de Las Pavas devront être explorées. Ce mémoire vise donc à répondre à la question suivante :

Comment expliquer la persistance de l'insécurité foncière de la communauté de Las Pavas malgré les récentes réformes foncières et agraires ?

L'insécurité foncière est entendue comme un manque d'accès à une ressource et/ou à la jouissance de cet accès. Elle apparaît lorsqu'il n'y a pas de *« certitude que les droits d'une personne seront reconnus par les tiers et protégés en cas de contestation spécifique »* (Cox, 2003 : 21).

⁷ « Les années 1990 à 2002 représentent une période de montée de la violence politique et de la répression paramilitaire coïncidant avec une période de réforme économique et politique débutée antérieurement » [Notre traduction].

⁸ « De 1986 à 1997, les FARC doublèrent leurs effectifs » [Notre traduction].

2.2 Hypothèses

Hypothèse 1

Le conflit armé interne facilite la mise en œuvre des politiques économiques promues par l'élite colombienne, orientée par la nécessité d'expansion de la propriété privée. La population est délibérément expulsée de ses terres afin de servir les intérêts de la classe dirigeante. Le déplacement forcé est souvent la conséquence d'une stratégie de spoliation indispensable au maintien de l'économie capitaliste, permise grâce au terrorisme d'État.

Les politiques économiques du gouvernement sont comprises comme l'expansion du marché des terres et l'encouragement à l'investissement dans de grands projets d'exploitation tels que la production de palme ou l'extraction minière, facilités par les traités de libre-échange. Il est avancé que ces politiques sont une cause majeure de l'insécurité foncière en Colombie.

Le conflit serait utilisé comme outil de l'expansion agro-industrielle au profit des classes politiques et des oligarchies économiques. Compris d'une part comme la marchandisation de la terre et d'autre part comme la maximisation de ses rendements, le développement nécessite une expansion des propriétés foncières afin de maintenir la croissance économique (Thomson, 2011). Les éléments les moins rentables, tels que les paysans de Las Pavas, risqueraient alors d'être exclus du marché des terres et ne pourraient donc pas jouir de droits d'accès sécurisés.

Face à la résistance des paysans, la coercition est largement employée. Le conflit colombien ne coexisterait donc pas avec la croissance économique mais serait en fait le moteur de la spoliation et permettrait l'implantation de grands projets agro-industriels et miniers, aux dépens des paysans et de leurs activités agricoles. Le terrorisme d'État serait quant à lui le garant de l'application de ces politiques économiques car leur mise en œuvre se heurte à une opposition qu'il faut éliminer afin d'assurer la croissance économique des entreprises intégrées au marché mondial. De plus, puisque le conflit a pour objectif officiel l'élimination des guérillas, la collaboration de la force publique avec les paramilitaires non reconnue par l'État permettrait de le disculper face à ses engagements relatifs aux droits humains sur le plan international.

Hypothèse 2

L'élite colombienne refuse une redistribution des terres et favorise ainsi une réforme agraire assistée par le marché qui empêche la communauté de Las Pavas de sécuriser ses droits d'accès à la terre.

L'élite colombienne inclut les grands propriétaires terriens ainsi que les politiciens favorables aux politiques économiques en faveur des investissements agro-industriels. La sécurisation foncière par le titre de propriété doit être assurée par une réforme agraire assistée par le marché. Cette dernière fonctionne grâce à « *una subvención a los campesinos para que éstos compraran en forma directa la tierra, al tiempo que la acción de las instituciones estatales vinculadas al agro debe orientarse, principalmente, a facilitar la negociación entre propietarios y campesinos* »⁹ (Comisión Económica para América Latina, 2003 : 311). Le préalable à ce marché des terres est l'expansion de la propriété privée. L'asymétrie de pouvoir entre les acteurs est reconnue et l'on considère que l'octroi de subventions aux individus les plus défavorisés permettra d'équilibrer les forces en présence. L'État a donc un rôle se limitant à favoriser les échanges entre les vendeurs et les acheteurs de terres et s'oppose ainsi aux réformes agraires traditionnelles consistant à confisquer des terres afin de les redistribuer (Molina Cruz, 2001). Il est cependant soutenu que cette stratégie ne permet pas de sécuriser les droits d'accès de la paysannerie en Colombie, notamment ceux de la communauté de Las Pavas, mais qu'elle favorise au contraire une augmentation des inégalités foncières ainsi que la légalisation de la spoliation. Le refus d'inverser la tendance à la concentration foncière serait dû par la volonté de l'élite de conserver ses intérêts. L'État feindrait ainsi une réforme agraire en s'appuyant sur des logiques de marché qui favoriseraient finalement l'élite latifundiaire. La paysannerie colombienne, dont fait partie la communauté de Las Pavas, serait en voie d'être exclue du processus d'expansion capitaliste assurée par le titre de propriété privée puisque son activité agricole ne remplirait pas les critères de croissance du système capitaliste, menaçant ainsi sa sécurité foncière.

⁹ « une subvention aux paysans afin qu'ils achètent directement des terres, tandis que l'action des institutions de l'État liées à l'agriculture doit être destinée, principalement, à faciliter les négociations entre les propriétaires et les paysans » [Notre traduction].

3 Méthodologie

Un voyage en Colombie en 2012 m'a inspiré ce sujet de mémoire. Durant ce séjour, j'ai eu l'opportunité de réaliser une mission d'observateur des droits humains. La Colombie est l'un des pays les plus risqués au monde pour les syndicalistes, les défenseurs des droits humains ou les paysans réclamant leurs terres. Durant trois mois, j'ai accompagné les communautés d'El Garzal, de Micoahumado et de Las Pavas, toutes situées dans le sud du département de Bolívar et engagées dans un processus de défense de leurs droits à la terre.

Lors de mon travail de terrain en 2014, la connaissance préalable de la communauté de Las Pavas m'a permis d'entrer plus facilement en contact avec des personnes disposées à collaborer dans le cadre d'une recherche universitaire. Les résultats de ce travail reposent sur une analyse de données secondaires et sur une enquête de terrain.

3.1 Sources secondaires

Une revue de la littérature est essentielle afin d'obtenir une base solide de compréhension des phénomènes liés à l'insécurité foncière. Cependant, le conflit foncier qui sévit à Las Pavas est encore en cours aujourd'hui et un compte-rendu de la situation actuelle est indispensable. Les articles de presse sont très utiles à cet égard et je fus, durant toute ma recherche, particulièrement attentif aux publications d'El Espectador, de Semana et d'El Tiempo. Une revue des ouvrages et des articles scientifiques a été réalisée sur deux niveaux spatiaux. Premièrement, des recherches théoriques et spécifiques au cas colombien à propos des politiques économiques et du terrorisme d'État ont été effectuées. Deuxièmement, une étude des actions juridiques, des violations des droits humains et des relations entre les acteurs engagés dans le contexte du conflit de Las Pavas a été entreprise.

Durant mon séjour, des employés de l'Institut Colombien de Développement Rural et du Ministère des Mines et de l'Énergie ont collaboré à ma recherche de documentation concernant d'une part les actions entreprises par l'Institut Colombien de Développement Rural à Las Pavas et d'autre part les activités minières dans la région du sud du département de Bolívar. Heladio Moreno, écrivain, m'a conseillé certains livres essentiels à la compréhension de la problématique foncière en Colombie. Les étudiants avec lesquels j'ai eu l'opportunité de m'entretenir m'ont indiqué certains ouvrages-clés et m'ont poussé à rechercher les publications de leurs universités, notamment celles de la Nationale, de la Javeriana et de Los Andes. Ces personnes, au-delà de leur apport significatif concernant le conflit foncier colombien, m'ont permis d'étoffer ma recherche bibliographique débutée avant le travail de terrain.

3.2 Sources primaires

Le conflit foncier de Las Pavas constitue un cas emblématique en Colombie mais qui, pour des raisons politiques et des intérêts économiques forts, est très polarisé. Une recherche de terrain est indispensable afin de se rendre compte de la situation, au-delà du clivage qui existe entre les défenseurs de la politique gouvernementale et ses opposants. Enfin, ma présence sur place m'a permis d'obtenir de la documentation inaccessible autrement.

Cinq entretiens semi-directifs réalisés à Bogotá et Barrancabermeja entre mars et avril 2014 sont venus compléter les informations récoltées auparavant. De nombreuses discussions informelles, à Bogotá avec des défenseurs des droits des paysans et dans la communauté de Las Pavas directement avec les paysans, ont enrichi la recherche. La composante politique du conflit foncier de Las Pavas étant peu présente dans la littérature, ce sont les entretiens et l'observation qui ont éclairé cet aspect de la problématique. Le profil de chaque personne ayant participé à un entretien formel ainsi que les thèmes discutés sont présentés en annexe.

Enfin, durant le séjour dans le sud du département de Bolívar, l'opportunité de me rendre dans la communauté d'El Guayabo et d'El Garzal avant celle de Las Pavas m'a permis de me rendre compte que le conflit foncier étudié dans ce travail n'est que l'un parmi tant d'autres et que, malgré les caractéristiques spécifiques de chaque cas, les mécanismes généraux de spoliation et de concentration des terres sont identiques.

4 Cadre théorique

Ce chapitre se divise en trois parties. La première traite du régime foncier, la deuxième aborde le concept de terrorisme d'État et de développement et la troisième partie détaille la notion de spoliation.

4.1 Le régime foncier

Cette première partie vise à préciser les différents droits sur la terre, à distinguer les termes de possession et de propriété ainsi qu'à éclaircir la notion de sécurisation foncière.

4.1.1 Les droits sur la terre

La compréhension du régime foncier est essentielle dans un contexte de conflit pour la terre. En effet, il « *détermine qui peut utiliser quelles ressources pendant combien de temps et dans quelles conditions* » (Cox, 2003 : 54). Il est composé de droits de propriété divers qui se classent comme suit (Schlager et Ostrom, 1992) :

1. L'accès : droit d'entrer sur une propriété physique définie
2. Le prélèvement : droit de s'approprier les produits d'une ressource
3. La gestion : droit de déterminer comment, quand et où peut se faire le prélèvement d'une ressource
4. L'exclusion : droit de définir les conditions d'accès et de prélèvement d'autres individus
5. L'aliénation : droit de vente ou de location des droits de gestion et/ou d'exclusion

Ces droits sont reconnus légalement ou sont socialement acceptés. Ce sont des droits de jure lorsqu'ils sont reconnus par une loi formelle et de facto lorsqu'ils ont pour origine les gestionnaires de la ressource (Schlager et Ostrom, 1992 ; Cox, 2003). En Colombie, il est fréquent que des droits se superposent et génèrent des conflits. Cela se vérifie notamment sur les terres appartenant à l'État, qui sont parfois exploitées par différents acteurs, notamment des petits producteurs qui possèdent des droits de facto d'accès et de prélèvement. Cela devient problématique seulement si ces droits sont remis en question. *"Only if de facto rights are challenged do the differences between the two classes of rights become apparent"*¹⁰ (Schlager et Ostrom, 1992 : 254). Si les petits producteurs ne voient pas leurs droits reconnus formellement, ils encourent le risque d'être exclus par d'autres acteurs revendiquant des droits sur le même territoire.

¹⁰ « Les différences entre les deux catégories de droits apparaissent seulement si les droits de facto sont contestés » [Notre traduction].

4.1.2 La possession et la propriété privée

Distinguer les notions de possession et de propriété est essentiel à la compréhension du régime foncier car elles engagent des mécanismes profondément différents. La distinction de ces concepts doit cependant tenir compte des contextes réels dans lesquels les deux logiques se mêlent de façon complexe. C'est le cas des sociétés de possession qui furent colonisées et dont le système basé sur les titres de propriété se fit en faveur d'une minorité (Comité technique « Foncier et Développement » de la Coopération Française, 2010 : 20). Il en va de même lorsque le secteur économique d'un pays prône l'application et l'expansion de la propriété sans que l'État ne soit pour autant capable de la faire respecter (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 3).

La possession

Le régime de la possession est défini par « *l'impossibilité d'aliéner un bien ou une ressource* » ainsi que par « *l'accès, la gestion et l'exclusion* » (Steppacher, 2003 : 183-184). Le caractère inaliénable de la possession empêche la marchandisation du bien. C'est en effet la relation « *entre le système économique et son contexte éco-social [qui] détermine la logique économique d'une société de possession* » (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 5). Des considérations sociales, culturelles, écologiques et temporelles fondent les décisions économiques et ne peuvent être dissociées. Les choix économiques dépendent alors des objectifs socio-écologiques de ces sociétés, suivant généralement un régime de possession communautaire (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 5).

Le régime de la possession peut cependant être perturbé par des éléments extérieurs tels que la guerre, mais des facteurs internes à la société peuvent également déstabiliser l'équilibre d'une société de possession communautaire, tels que l'écart entre les objectifs d'une élite dont les activités sont dissociées des choix de durabilité socio-économique et écologique des communautés. En effet, la logique communautaire requiert une relative égalité de pouvoir entre les membres d'une structure sociale afin d'éviter des tensions entre eux ainsi que des pressions trop fortes sur le milieu naturel alors qu'il est fréquent que la classe dominante, capable d'imposer son approche économique, surexploite les ressources naturelles afin d'assouvir ses besoins et de maintenir son hégémonie (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 6-7). En outre,

« la coexistence avec toute société aux visées expansionnistes est problématique pour les sociétés de possession communautaire, car la nature même de leur structure sociétale basée sur des asymétries sociales limitées ne permet pas l'accumulation de pouvoir requise pour contrer les invasions extérieures. Cela concerne tout particulièrement la coexistence avec les

économies de propriété dont la tendance expansionniste, issue des processus de capitalisation, est intrinsèque » (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 7).

La propriété

Le droit de propriété privée est le droit réel le plus achevé (Ciparrise, 2005) car en plus d'inclure les caractéristiques du régime de la possession, il contient l'aliénation qui permet « *la vente, la location et le crédit* » (Steppacher, 2003 : 184). Il constitue « *le fondement institutionnel de l'économie capitaliste à travers l'engagement des titres de propriétés dans des processus de capitalisation* » (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 17). Le titre de propriété permet d'exercer les cinq droits définis par Schalger et Ostrom (1992) : l'aliénation offre au régime de la propriété des relations et une sécurité économiques impossibles avec la possession, rendant possible la marchandisation de toute ressource qui peut alors être exploitée financièrement (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 12).

Si le régime de la propriété rend possible la croissance, elle la rend également nécessaire : le remboursement d'un prêt afin de développer son activité implique le paiement d'intérêts. Le système agit ainsi comme l'arbitre des activités économiques les mieux intégrées aux conditions du capital qui « *déterminent le maintien ou non des agents au sein de l'économie de propriété, entraînant l'élimination (par saisie ou faillite) des agents insolubles, et orientent le processus de développement selon la hiérarchie normative définie par la rationalité économique capitaliste* », reléguant souvent au second plan les dimensions sociales car elle est dirigée par le rendement (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 10).

Puisque le régime de propriété nécessite de la croissance, il doit s'appuyer sur l'expansion et la concentration de la propriété privée, aux dépens de communautés locales, sur la surexploitation des ressources renouvelables et/ou sur l'industrialisation de ces terres afin que la dynamique puisse se maintenir. C'est ce que Pascal van Griethuysen et Rolf Steppacher (van Griethuysen et Steppacher, 2014) appellent un « enfermement cumulatif » qui renforce le pouvoir des propriétaires car ces derniers ont le capital de base et l'utilisent afin de défendre leurs intérêts. La contrepartie de cette concentration des droits d'aliénation et des richesses, générée par l'expansion capitaliste, est incarnée par les acteurs les moins rentables qui sont exclus de la propriété et progressivement marginalisés. C'est donc l'enfermement cumulatif qui élimine toute alternative à l'expansion économique (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 12-15).

Enfin, le développement d'un tel régime nécessite d'une part une volonté étatique forte d'établir les conditions favorables au régime juridique de la propriété privée (Lavigne Delville, 1998 : 33) et d'autre part, la nature exclusive de la propriété n'étant garantie que dans la mesure où les non-

propriétaires sont exclus, un pouvoir de coercition capable de faire respecter les lois et, le cas échéant, de punir les contrevenants (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 8).

4.1.3 La sécurisation foncière

La sécurisation foncière peut être définie comme

*« el concepto que indica que ni el Estado, ni persona física o legal, pueden interferir con la tenencia de la tierra (posesión o uso) durante el tiempo convenido, adquirida en derecho por un individuo. Esto le imparte confianza al sistema legal y aleja la preocupación sobre la pérdida de los derechos individuales. »*¹¹ (Ciparisse, 2003)

Vincent Basserie (2012) distingue les deux conceptions de la sécurisation foncière par l'immatriculation et la certification : la première se fait par le haut, c'est à dire que l'État inscrit les droits fonciers dans un registre. Dans la seconde, c'est la reconnaissance des réalités du terrain qui prévaut. *« Dans cette approche, c'est la légitimité des droits qui fondent l'enregistrement : aucun droit ne peut être enregistré s'il n'est pas reconnu comme valable localement »* (ibid. p.6). C'est une approche dite par le bas.

Sécurisation par le titre de propriété individuel

Selon De Soto (2005 : 50), si les pays en voie de développement ne parviennent pas à se développer à notre manière, c'est uniquement parce que ces pays ont du *« capital mort »*, c'est à dire que les richesses que contiennent ces pays sont comme *« un stock d'énergie potentielle inexploité »* (ibid : 60). Il faut alors que ces pays copient notre régime foncier *« pour que les biens produisent un surplus significatif »* (id.). Selon les libéraux, c'est donc le titre de propriété qui sécurise l'accès à la terre et de fait l'investissement. Cela permet ainsi au paysan d'investir dans des infrastructures afin d'améliorer sa productivité sans pour autant devoir se soucier d'une expulsion potentielle. C'est cette approche orientée par le marché que soutient le gouvernement colombien (Thomson, 2011). Cette vision se traduit par une réforme agraire assistée par le marché qui se distingue de la réforme agraire organisée par l'État, bien que toutes deux soient conçues dans le but d'obtenir une meilleure distribution des terres ainsi que de meilleurs rendements (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2013).

¹¹ « le concept qui affirme que ni l'État, ni une personne physique ou morale, ne peuvent interférer avec la tenure foncière (possession ou usage) acquise par le droit durant un délai convenu. Ceci confère de la confiance au système juridique et écarte les préoccupations au sujet de la perte des droits individuels » [Notre traduction].

La réforme agraire sociopolitique « *es un proceso de transformación profunda de la estructura de tenencia de la tierra, es decir, de las modalidades de propiedad, apropiación, usufructo y posesión de esta* »¹² (Díaz Díaz et López Bayona, 2012 : 61). À travers "*a conflictive process of transferring land from one to another*"¹³ (Borras et Franco, 2010, cités par Bottazzi et Rist, 2012 : 529), elle induit des changements de pouvoirs politique, social et économique qui doivent permettre de bénéficier au petit paysan ; elle est un concept très politique dans la mesure où elle vise à changer la structure sociale agraire (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2013). La réforme agraire assistée par le marché, quant à elle, vise à restreindre le rôle de l'État à la facilitation des négociations entre acheteurs et vendeurs et à apporter des subventions directes aux paysans afin qu'ils puissent acquérir des terres et les équiper (Comisión Económica para América Latina, 2003 ; Jiménez Solano, 2012 : 110). Ses défenseurs la considèrent plus juste car elle dépend d'un accord entre l'acheteur et le vendeur et non d'une expropriation. En outre, elle serait plus efficace car les bénéficiaires sont choisis en fonction de leur volonté de travailler la terre et les surfaces distribuées correspondent aux besoins de chacun. Enfin, les subventions octroyées permettraient de compenser le manque de capital initial (Molina Cruz, 2001 : 13). Si la réforme assistée par le marché ne vise pas directement la transformation des mécanismes formels de gouvernance, elle finit par accroître le pouvoir des grands propriétaires terriens au détriment des petits exploitants (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2013). Cette volonté étatique de favoriser le pouvoir des capitaux aux dépens des droits humains permet de fonder l'hypothèse selon laquelle les paysans demeurent dans une situation de conflit foncier permanent car l'élite n'a aucune intention de redistribuer la terre mais vise plutôt la défense de ses intérêts. L'expulsion des communautés autochtones serait une conséquence directe de l'instauration d'un régime de propriété et les contestations paysannes seraient réprimées par l'État car leurs revendications ne s'insèrent pas dans la logique capitaliste.

La vision défendue par la réforme agraire assistée par le marché ne tient donc pas compte du faisceau de droits informels ou coutumiers d'accès à la terre. C'est la raison pour laquelle l'accès à la terre doit être compris dans une perspective plus large que celle des régimes de propriété car la privatisation n'implique pas nécessairement la sécurisation (Lavigne Delville, 1998 : 32). Ribot et Peluso (2003 : 155) définissent l'accès comme "*the ability to benefit from things*"¹⁴, qui est attribué par un *entitlement* et qui reflète des relations de pouvoir. Selon ces auteurs, il est ainsi possible de

¹² « est un processus de transformation profonde de la structure de la tenure foncière, c'est-à-dire des modalités de propriété, d'appropriation, d'usufruit et de possession de celle-ci » [Notre traduction].

¹³ « un processus conflictuel de transfert de terres d'une personne à une autre » [Notre traduction].

¹⁴ « la capacité de bénéficier des choses » [Notre traduction].

s'intéresser à des relations sociales, au-delà de la seule analyse des droits de propriété (*endowments*) qui définissent "*the right to benefit from things*"¹⁵ (Ribot et Peluso, 2003 : 153). "*Entitlements are what social actors actually get in practice*"¹⁶ (Leach, Mearns, et Scoones, 1999 : 18). Ils peuvent être acquis au travers de l'accès "*to technology, capital, markets, labor, knowledge, authority, identity, and social relations*"¹⁷ (Ribot et Peluso, 2003 : 173). Ces derniers permettent de clarifier les raisons pour lesquelles un acteur donné est privé d'accès ou au contraire en possède un ou plusieurs. Les institutions ont un rôle central dans cette approche car elles mettent en relation les biens environnementaux avec la société en permettant à cette dernière de gagner ou non un pouvoir d'accès sur la terre (Leach, Mearns, et Scoones, 1999). L'étude par les *entitlements* vient compléter l'analyse par les *endowments*. Cette approche est intimement liée aux *capabilities* de Sen qui sont "*what people can do or be with their entitlements*"¹⁸ (Leach, Mearns, et Scoones, 1999 : 17).

Alternatives à la sécurisation foncière par le titre de propriété individuel

Dans un contexte d'expansion de la propriété privée se faisant au détriment des populations locales, d'autres formes de sécurisation sont envisageables afin de prendre en compte des considérations sociales et écologiques. Il s'agit alors d'intégrer une logique de possession dans le régime de propriété.

L'une d'entre elles est la propriété collective dont les modes collectifs de sécurisation rassurent les exploitants (Goita, 2012). Elle « *combine la logique privative de la propriété avec la nécessaire coopération entre co-propriétaires* » (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 15). Ces deux options, intrinsèquement liées au système capitaliste de marchandisation des ressources du fait de leur composante propriété, ne peuvent cependant échapper à la dynamique d'enfermement cumulatif qui leur est propre.

C'est ainsi que Pascal van Griethuysen et Rolf Steppacher (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 15) proposent une forme de sécurisation originale qu'ils nomment le « *titre de possession communautaire privative* » afin de favoriser des rationalités économiques distinctes de la rationalité capitaliste. Ce titre combine

¹⁵ « Le droit de bénéficier des choses » [Notre traduction].

¹⁶ « Les *entitlements* sont ce que les acteurs sociaux obtiennent en pratique » [Notre traduction].

¹⁷ « à la technologie, au capital, aux marchés, au travail, à la connaissance, à l'autorité, à l'identité, et aux relations sociales » [Notre traduction].

¹⁸ « ce que les personnes peuvent faire ou être avec leurs *entitlements* » [Notre traduction].

« les principes d'indivisibilité du territoire et d'exoinaliénabilité des ressources [...] et le principe d'exclusivité privative de la propriété, à travers la sécurité socialement garantie de disposer des droits d'accès et usages absolus, incluant les ressources sous-terraines (sans lesquels toute possession foncière est menacée). » (van Griethuysen et Steppacher, 2014 : 15-16)

4.2 Le terrorisme d'État

Bien qu'une multitude de manifestations du terrorisme d'État avec des motivations économiques et politiques puissent être identifiées (Jarvis et Lister, 2014), l'un des objectifs de ce travail est de démontrer qu'il existe du terrorisme d'État en Colombie et de quelle façon il fragilise les droits d'accès des petits paysans. Lorsque que le terme d'État est avancé concernant le terrorisme, il s'agit des institutions chargées de protéger et de promouvoir la diffusion du capital sur le territoire, c'est-à-dire une fraction de l'État et non l'organe dans son ensemble (Blakeley, 2009). Cependant, bien qu'il ne soit pas un bloc homogène à vision unique mais un réseau complexe entre diverses entités, l'État a la capacité d'agir comme une force politique cohérente.

Le terrorisme d'État peut être défini comme un acte illégal de violence de la part de l'État envers une personne, qui sert d'objectif politique alors qu'il se doit de la protéger, dans le but d'instiller la peur au-delà des personnes dont les droits sont directement violés par l'État (Raphael, 2010 : 165). Cette définition permet de distinguer le terrorisme d'État d'autres formes de répressions étatiques. Le but est de terroriser une frange de la population qui se perçoit comme une future victime potentielle et sait de quelle façon elle doit changer son comportement afin de ne plus être une cible. Dans ce sens, bien que les méthodes puissent différer, le terrorisme promu par l'État ou un acteur non étatique est identique dans l'intention (Blakeley, 2010).

La militarisation, qui est un préalable au terrorisme d'État, poursuit deux objectifs. Elle doit permettre d'assurer l'ordre sur le territoire mais également les intérêts de l'élite ainsi que des grandes entreprises nationales et étrangères. C'est ainsi que Raphael (2010 : 170) affirme que le terrorisme d'État est *"the product of a concerted attempt by the state and sections of the economic and landholding elite to defend the political and economic status quo from significant challenge"*¹⁹. En effet, l'usage de la force va de pair avec son développement économique (Grajales, 2011 ; Thomson, 2011) : la coercition vise donc à conserver les intérêts établis et d'autre part, afin d'obtenir la meilleure productivité possible, de mater l'opposition car elle représente un obstacle important à la maximisation des bénéfices du secteur économique, qui passe par l'expansion de la propriété et

¹⁹ « le produit d'un effort concerté par l'État et des sections des élites économique et foncière afin de défendre les statu quo politique et économique contre une importante remise en question. » [Notre traduction].

l'industrialisation. La liste des individus contestant le statu quo inclut notamment les organisations paysannes auxquelles s'adresse le terrorisme d'État, répondant ainsi aux intérêts à la fois politiques et économiques de l'élite.

La militarisation de l'État peut se traduire par un régime clairement militaire, comme c'est le cas des dictatures, mais également par une forme plus subtile dans laquelle les militaires ou les paramilitaires ne gouvernent pas directement mais ont une forte influence sur les politiciens qui dirigent le pays. Michael Löwy et Eder Sader (1976 : 860) qualifient ce modèle d' « *État à dominante coercitive* » : ne parvenant pas à créer des consensus, les appareils répressifs de l'État, représentés par l'armée et la police, ont alors un rôle beaucoup plus important que dans les démocraties dans lesquelles l'État parvient à générer une reconnaissance par toutes les parties. William Avilés (2006) qualifie quant à lui ce type de régime de "*Low-Intensity Democracy*"²⁰. Le gouvernement promeut d'une part des réformes institutionnelles et d'autre part tolère la répression paramilitaire afin d'endiguer l'insurrection des guérillas

McKeown (2011 : 76) affirme que "*capitalist imperialism is a root cause of state terrorism in the developing world*"²¹. En effet, lors de l'expansion du capitalisme, ce dernier se heurte à des relations sociales préexistantes dans les pays en voie de développement et l'État doit intervenir afin d'éliminer toute opposition risquant de déstabiliser la propagation du modèle économique libéral ; cette guerre est menée clandestinement car il est politiquement impossible de la conduire ouvertement. En Colombie, les États-Unis soutiennent massivement ces politiques économiques et sécuritaires (Stokes, 2005) ; cependant, l'aide octroyée doit respecter certaines conditions relatives aux droits humains qui ne seraient pas remplies si la Colombie reconnaissait sa collaboration avec des groupes paramilitaires responsables de multiples massacres (Blakeley, 2010).

²⁰ « Démocratie de basse intensité » [Notre traduction].

²¹ « l'impérialisme capitaliste est une cause du terrorisme d'État dans le monde en développement. » [Notre traduction].

La figure suivante représente les divers mécanismes résultant de l'application du paradigme libéral :

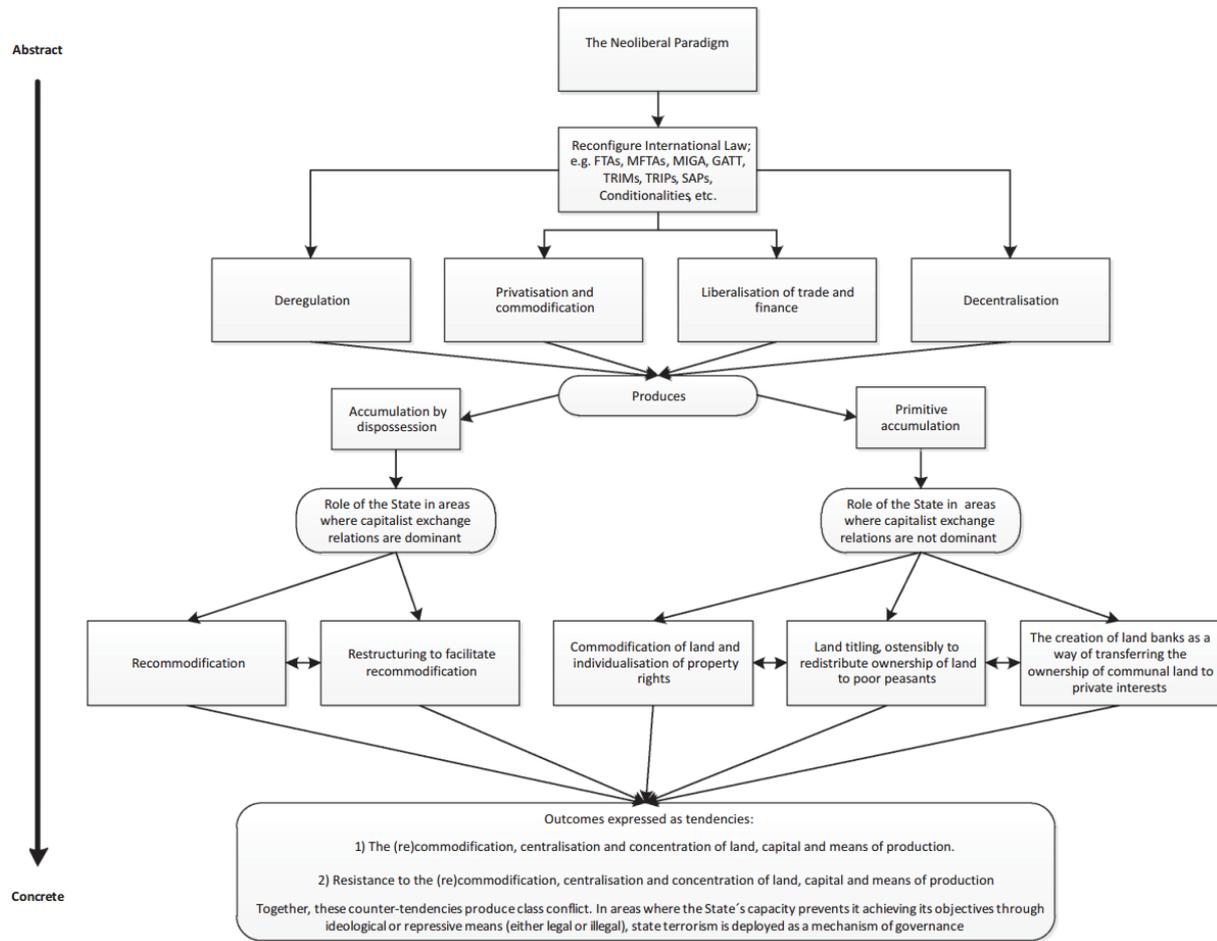


Figure 1 : Conceptualisation des mécanismes de gouvernance mondiale tendant à exacerber le terrorisme d'État dans les pays en développement ayant une faible capacité étatique (McKeown, 2011 : 79)

Les mécanismes de marché, à savoir la marchandisation de la terre, l'individualisation des titres de propriété ainsi que la création de banques de terre, promus par la BM visent officiellement à

“enable the poor to gain legal title to land, to redistribute land from large landowners to the poor and to regulate these relations so that legal mechanisms are in place to protect the poor's access to land from predatory landowning elites”²² (McKeown, 2011 : 86).

Ces politiques s'inscrivent dans une vision de réforme agraire assistée par le marché que Deininger (1999 : 652) définit comme suit :

²² « permettre aux pauvres d'obtenir un titre de propriété, de redistribuer les terres des grands propriétaires terriens aux pauvres et de réglementer ces relations afin que les mécanismes juridiques en place protègent l'accès à la terre des pauvres face aux élites latifundiaries prédatrices » [Notre traduction].

“land reform that relies on voluntary land transfers based on negotiation between buyers and sellers, [and] where the government’s role is restricted to establishing the necessary framework and making available a land purchase grant to eligible beneficiaries”²³.

Afin d’y parvenir, une formalisation ainsi qu’une expansion de la propriété privée sont requises ; une redistribution efficace des terres et une protection de l’accès à la terre des paysans sont escomptées. Cependant, divers auteurs (voir par exemple Harvey 2004, Stokes 2005, Filho et Mendonca 2007, McKeown 2011, Petras 2012) ont démontré que de telles politiques favorisent finalement une augmentation de la concentration des terres et de la pauvreté ; ce sont les raisons pour lesquelles des mouvements sociaux s’y opposent, générant des conflits de classe qui tendent à faire augmenter la violence. Le terrorisme d’État, imposant le paradigme néolibéral à travers la ratification de lois internationales, peut alors être utilisé comme forme de gouvernance (McKeown, 2011) *“in order to shatter pre-capitalist formations resistant to economic neoliberalisation”²⁴* (Jarvis et Lister, 2014 : 6).

En outre, la dérégulation et la libéralisation du commerce et de la finance ainsi que la décentralisation concourent à exacerber les conflits sociaux et, conséquemment, le terrorisme d’État. Ces stratégies limitent l’autonomie des pays du Sud car ils sont membres d’un ensemble d’institutions internationales qui édictent les lois régissant le marché mondial. Ces lois considèrent les pays signataires par une égalité formelle alors qu’ils sont confrontés en réalité à des inégalités interétatiques importantes qui favorisent les économies les plus développées, car elles profitent d’un pouvoir de domination et de dépendance sur les pays du Sud (McKeown, 2011).

Finalement, le processus de dénationalisation tend à renforcer les structures paramilitaires assurant l’accumulation du capital car les capacités étatiques sont réduites ; par conséquent, une privatisation de la répression se développe. Robert Mandel (2002 : 101) parle de *“privatized domestic security substitution”²⁵*. L’usage de la force n’est donc pas forcément détenu exclusivement par l’État dans les régimes « à dominante coercitive » (Löwy et Sader, 1976 : 860). L’acte violent peut également être commis par des paramilitaires. Ces derniers peuvent jouer un rôle prépondérant aux côtés de la force publique dans sa traque des éléments subversifs (Löwy et Sader, 1976).

²³ « une réforme agraire qui repose sur des transferts volontaires de terres basés sur la négociation entre les acheteurs et les vendeurs, [et] où le rôle du gouvernement se limite à établir le cadre nécessaire et à mettre à disposition une subvention d’achat de terres aux bénéficiaires éligibles » [Notre traduction].

²⁴ « afin de détruire les formations sociales précapitalistes résistantes à la néolibéralisation économique » [Notre traduction].

²⁵ « substitution privatisée de la sécurité intérieure » [Notre traduction].

Cette partie du travail permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle l'application des politiques économiques promues par le gouvernement colombien, qui visent l'expansion de la propriété privée et tendent à favoriser la concentration des terres au profit de l'élite, est garantie par l'utilisation du terrorisme d'État et empêche les paysans de sécuriser leurs droits à la terre.

4.3 La spoliation illégale de terres

L'une des fonctions du terrorisme d'État est donc l'élimination systématique de l'opposition, générant une peur intense auprès de toute personne s'identifiant à cette contestation réprimée. Une autre, qui résulte parfois de la précédente, est la spoliation de terres. Elle provoque une concentration qui, selon Albert Berry (cité par la Agencia de Noticias de la Universidad Nacional, 2014), est seulement possible lorsqu'il existe un déséquilibre du pouvoir économique dans lequel peu d'espace est concédé aux approches traditionnelles de la réforme agraire.

En raison d'une bibliographie pauvre concernant le concept de spoliation, ce chapitre se base largement sur le travail de la Commission Nationale de Réparation et Réconciliation et du Groupe de Mémoire Historique colombiens (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de Memoria Histórica, 2009).

Ces derniers définissent la spoliation de la façon suivante :

« Puede considerarse como despojo aquel proceso por medio del cual involuntariamente un grupo o un individuo se ven privados material y simbólicamente por fuerza o coerción, de bienes muebles e inmuebles, lugares y/o territorios sobre los que ejercían algún uso, disfrute, propiedad, posesión, tenencia u ocupación para la satisfacción de necesidades »²⁶.

(Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de Memoria Histórica, 2009)

D'un point de vue juridique, la spoliation de la terre représente une perte économique qu'il s'agit d'indemniser et un délit pour lequel la personne qui l'a commis doit être poursuivie. Les relations sociales ancrées dans le territoire ne sont ainsi pas intégrées dans cette perspective et l'impact sur la situation de l'individu ou de la communauté expulsés n'est pas adéquatement appréhendé (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de Memoria Histórica, 2009).

²⁶ « On peut considérer comme de la spoliation le processus par lequel un groupe ou des individus, contre leur gré, se voient privés matériellement et symboliquement par la force ou la coercition, de biens meubles ou immeubles, de lieux et/ou de territoires sur lesquels ils exerçaient un usage, une jouissance, une propriété, une possession, une tenure ou une occupation pour la satisfaction de leurs besoins » [Notre traduction].

D'un point de vue politique, la spoliation peut être associée à une stratégie développementaliste. Il s'agit de tenter « *de entender la relación entre despojo, concentración de la tierra, reconfiguración de relaciones sociales y de poder, pero también de la apropiación por diversos métodos de recursos naturales y territorios* »²⁷ (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de Memoria Histórica, 2009 : 27). Ainsi, David Harvey (2004) définit la spoliation comme un des processus d'accumulation par expropriation.

4.3.1 Les formes de spoliation illégales

Diverses méthodes, qui peuvent se combiner, sont employées afin de réussir la spoliation. Il est fréquent que la violence physique soit utilisée et que des procédures juridiques soient engagées afin de formaliser le droit du spoliateur sur la terre. En effet, si le possesseur ou l'occupant quitte sa terre après avoir été menacé ou subi des dommages à ses cultures, ses chances de parvenir à ce que le droit à sa parcelle soit formalisé sont fortement réduites.

Dans le cas de la violence physique, la Commission Nationale de Réparation et Réconciliation et du Groupe de Mémoire Historique colombiens (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de Memoria Histórica, 2009 : 39-50) répertorie :

- Les menaces directes et indirectes contre la vie ou l'intégrité physique
- Les atteintes à la vie ou l'intégrité physique
- La destruction de documentation officielle
- Les transactions forcées
- L'occupation et l'appropriation de propriétés de l'État

Dans le cas de l'usage de procédures judiciaires illégales, trois méthodes sont répertoriées :

- Les actes illégaux d'aliénation entre particuliers
- La spoliation par voie de fait administrative
- La spoliation par voie de fait judiciaire

Lorsque la parcelle est engagée dans un processus de formalisation foncière, de nombreuses formes de spoliation sont observables afin de s'approprier le terrain sur le marché des terres. Moins la sécurité foncière au niveau juridique est établie, plus la violence est employée afin d'expulser le

²⁷ « de comprendre la relation entre la spoliation, la concentration des terres, la reconfiguration des relations sociales et de pouvoir, mais aussi l'appropriation par diverses méthodes de ressources naturelles et de territoires ». [Notre traduction].

tenancier, le possesseur ou l'occupant. L'informalité dans la propriété foncière a donc un rôle important dans l'orientation des formes de spoliation. La Commission Nationale de Réparation et Réconciliation et du Groupe de Mémoire Historique (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de Memoria Histórica, 2009 : 60) émet l'hypothèse selon laquelle « *entre más formalidad exista de la relación, más diverso será el método de despojo. Por el contrario, entre más informalidad de relación, menos diverso será el método* »²⁸.

La spoliation n'est pas une fin en soi mais un moyen de satisfaire une multitude d'intérêts à travers des transformations sociales et économiques. L'expansion de l'industrialisation en zone rurale demande des territoires vidés de ses populations. La spoliation permet ainsi d'implanter des projets agro-industriels ou d'exploitation minière sur des territoires originellement occupés par des populations indigènes ou paysannes.

4.4 La spoliation légale de terres

La spoliation peut également se faire par des moyens légaux. En effet, un paysan qui, par l'absence d'un soutien de l'État, se voit dans l'obligation de vendre afin d'assurer sa survie, peut être considéré comme une victime de spoliation ; l'acheteur ne l'aura pas forcé à vendre mais exploitera sa condition de pauvreté grâce aux mécanismes de marché. De plus, l'expropriation légale de l'État dans le cas d'un projet d'extraction minière, dans lequel l'intérêt général prévaut sur le privé, peut être considérée comme une forme de spoliation (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de Memoria Histórica, 2009 : 46).

Cette partie du travail permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle le déplacement forcé, qui résulte de la spoliation illégale, est lié au développement économique prôné par le gouvernement actuel.

²⁸ « plus la relation est formelle, plus la méthode de spoliation sera diversifiée. À l'inverse, plus la relation est informelle, moins la méthode sera diversifiée » [Notre traduction].

5 Historique des réformes agraires

En Colombie, de nombreuses politiques publiques sont élaborées sans tenir compte du contexte politique et aboutissent à un échec. Deux hypothèses sont émises concernant le peu d'importance octroyée au contexte. D'une part, l'extrême polarisation idéologique concernant la réforme agraire ne permet pas une continuité de sa mise en oeuvre entre les gouvernements successifs, alors qu'elle est un gage indispensable de réussite. Lorsque certains présidents du Parti libéral proposèrent des politiques agraires favorables à la paysannerie, en encourageant notamment l'expropriation sur les biens fonciers non exploités afin de les redistribuer aux petits producteurs, l'élite réagit fortement afin de freiner toute réforme susceptible de remettre en question leur pouvoir sur la terre. Les gouvernements du Parti conservateur, encore plus proches de l'oligarchie, empêchèrent également la mise en oeuvre de ces lois.

Quant au secteur privé, empressé de défendre ses intérêts, il a toujours prôné la propriété privée comme solution et n'a donc jamais voulu remettre en question la structure agraire. D'autre part, la focalisation sur des aspects plutôt techniques que sociaux rend la contextualisation difficile (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2013 : 33).

Les politiques agraires ont pour objectif une distribution équitable des terres ainsi qu'une sécurisation foncière. En Colombie, la concentration des terres est très forte. Son indice de Gini est l'un des plus élevés au monde. Il est passé de 0,886 en 2000 à 0,874 en 2012 selon l'Instituto Geográfico Agustín Codazzi (2012: 97) et de 0,86 en 2000 à 0,88 en 2009 selon Ana María Ibáñez et Juan Carlos Muñoz (cité dans Salinas Abdala, 2011 : 15). La relative stagnation de cet indice, baissant ou augmentant légèrement selon la source, démontre l'inefficacité des mesures prises jusqu'ici. En 2009, 52,2% des terres étaient possédées par 1,15% des propriétaires (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011b : 206).

5.1 La première réforme agraire de 1936

À partir des années trente, l'État décida d'intervenir sur les questions agraires. En effet, la haute concentration de la propriété foncière, l'usage inadéquat du territoire rural et la pauvreté l'ont incité à prendre des mesures (Heshusius Rodríguez, 2005 : 11). Cette décennie fut celle qui vit l'agriculture moderne se développer, commençant alors à suivre les modèles de production européens (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a).

Après avoir créé en 1931 la Caisse de Crédit Agricole afin de soutenir la petite paysannerie (Díaz Díaz et López Bayona, 2012 : 62-63), le président de l'époque, Enrique Olaya Herrera, proposa une loi permettant d'exproprier les propriétaires ne pratiquant aucune activité agricole sur leur parcelle, afin

de la remettre aux colons qui pourraient alors légaliser leur possession (Salgado Araméndez, Naranjo Aristizabal, et Ñañez Ortiz, 2011 : 3) ; il établit ainsi la procédure juridique de l'expropriation dont le caractère de redistribution répond à l'acceptation traditionnelle de la réforme agraire (Franco et De los Ríos, 2011 : 102). Ce projet fut vivement combattu par son propre parti, composé notamment d'entrepreneurs et de grands propriétaires terriens (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 29-30). Après avoir été largement modifié et refusé une seconde fois en 1935, il fut finalement accepté avec d'importantes réformes en 1936 sous le nom de Loi 200. Cette dernière ne comportait plus les réels changements proposés dans le projet initial (Madrid Malo, 1944 : 402). Cette loi, qui avait pour objectif selon le président Alfonso López Pumarejo de moderniser le pays, signifiait la victoire des spéculateurs fonciers alors qu'elle visait initialement à soutenir les colonisateurs de terres (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 30). Bien qu'elle inscrît l'exploitation économique des biens fonciers de façon obligatoire, impliquant une expropriation dans le cas où le propriétaire ne pratiquerait aucune activité sur son bien, le manque de suivi provoqua l'expulsion de colons de la part de grands propriétaires terriens désireux de renforcer leur propriété privée ; son application se transforma en une formalisation des droits fonciers à grande échelle de terrains appartenant à l'État en faveur de grands propriétaires terriens (Díaz Díaz et López Bayona, 2012 : 64) ; elle ne régla donc ni les problèmes de la concentration ni de la faible productivité agricole (Heshusius Rodríguez, 2005 : 11).

En 1944, la Loi 100 favorisa à nouveau les grands propriétaires terriens en interdisant à un occupant ou à un métayer de mettre en terre sans autorisation des plantes vivaces telles que les arbres fruitiers (bananiers, caféiers, manguiers, etc.), rendant ainsi impossible une redistribution de terres dépendant de la capacité du paysan à démontrer une exploitation économique durable (Thomson, 2011 : 335). De plus, la Loi 100 décréta que l'État ne pourrait exproprier un propriétaire terrien qui n'exploiterait pas son bien foncier qu'après quinze ans au lieu des dix ans prévus auparavant (Franco et De los Ríos, 2011 : 102).

Une régulation et un engagement forts de l'État sont indispensables lors de la mise en œuvre d'une réforme agraire. Sans cela, l'effet inverse d'une redistribution risque de se produire (Basserie, 2012 : 6). Par son manque de contrôle, la législation des années 30 et 40 renforça les droits des propriétaires de grandes exploitations agricoles et rendit plus difficile l'accès à la terre des petits paysans ainsi que le développement de leur agriculture (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 30). Finalement, la politique agraire s'étant focalisée sur le développement industriel ainsi que sur l'approvisionnement des villes en aliments et en matières premières, la préoccupation originelle concernant la répartition des terres fut peu à peu supplantée par la problématique de la faible productivité agricole (Martínez Ortiz, 1986 : 40).

5.2 La réforme agraire de 1961 en réponse à la Violence

De 1948 à 1958, la Violence fit entre 200'000 et 300'000 morts (Stokes, 2005 : 68). Cette période débuta avec l'assassinat de Jorge Gaitán, un homme politique libéral qui incarnait la contestation de l'oligarchie, et prit fin grâce à l'alliance du Front National. Cet accord politique dura de 1958 à 1974 et consacra un gouvernement d'alternance entre le Parti conservateur et le Parti libéral, tous deux proches de l'élite. L'un des catalyseurs de cette période de troubles fut le manque de résolution des conflits fonciers. La Violence conduisit à la spoliation de centaines de milliers de parcelles possédées par de petits paysans, provoquant une concentration des terres encore plus forte. Ainsi, la privatisation de terres appartenant à l'État augmenta considérablement durant la Violence, passant d'une moyenne de 60'000 hectares par an entre 1931 et 1945 à 150'000 hectares entre 1946 et 1954 puis de 375'000 hectares entre 1955 et 1959, induisant également des expulsions de paysans sans titres de propriété (Berry, 2002 : 33). Durant cette époque d'extrême violence, l'agriculture commerciale se développa rapidement et la croissance économique colombienne fut de 6,6% pendant les années 1950. Cette formidable santé économique tend ainsi à questionner la relation traditionnelle antagoniste entre conflit et développement ; en effet, l'agriculture commerciale profita largement des expulsions de paysans provoquées par le climat d'insécurité (Thomson, 2011 : 335).

Dans les années 1960, les conditions de vie précaires de la population rurale et la collaboration bipartite des partis libéral et conservateur constituèrent le terreau favorable à une aspiration d'autonomie ainsi qu'à la rébellion ; bien que la lutte paysanne traduite par les invasions de terres fût fortement contenue par la fermeté des autorités durant les années 1970, la lutte de la guérilla s'amplifia (Mondragón, 2002a : 7) : c'est en effet à partir des années 1960 que furent créées les trois guérillas les plus importantes de Colombie : les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie - Armée du Peuple (FARC-EP), l'Armée de Libération Nationale (ELN) en 1964 et l'Armée Populaire de Libération (EPL) en 1967.

La loi 135 de 1961, négociée avec le Front National, réaffirma la fonction de producteurs d'aliments d'une certaine proportion des paysans et ouvrit de nouvelles terres pour l'exploitation grâce à la distribution de terres appartenant à l'État. Pour ce faire, l'Institut Colombien de la Réforme Agraire (INCORA) fut créé (Franco et De los Ríos, 2011 : 103). Toutefois, les instruments de mise en œuvre de cette politique ne furent pas établis dans la loi, ce qui fut corrigé avec la loi 1 de 1968 sous la présidence de Carlos Lleras Restrepo. Durant son mandat, de 1966 à 1970, le processus de réforme fut relancé grâce à un certain soutien politique visant à contrer le pouvoir des grands propriétaires terriens. Une mesure positive de son gouvernement fut la promotion des organisations paysannes, reconnaissant leur rôle central dans la mise en œuvre d'une réforme agraire efficace (Machado et

Suárez, 1999, cité par Franco et De los Ríos, 2011 : 104). Carlos Lleras Restrepo était en effet conscient de l'ampleur de la pauvreté et de la violence du monde rural et avait la volonté de prendre des mesures afin de limiter l'exode rural (Jiménez Solano, 2012 : 224). Cependant, les grands propriétaires terriens et leurs alliés politiques entravèrent le travail de l'INCORA afin d'empêcher la redistribution ; ainsi, à la fin des années 1960, 96% des nouveaux titres accordés le furent sur des terres appartenant à l'État ou sur des parcelles colonisées peu avant. L'inégalité de la distribution foncière restait alors très forte (Thomson, 2011 : 337).

Par la suite, la répression violente du gouvernement de Misael Pastrana, de 1970 à 1974, continua de saper l'application de la loi 1 de 1968. En effet, ce président voulait éliminer les organisations paysannes et empêcher la redistribution des terres ; son gouvernement décida alors d'affaiblir encore plus la capacité d'action de l'INCORA. En 1974, environ 0.3 % des locataires de terres inscrits étaient parvenus à devenir propriétaires et ce aux dépens de paysans de petites et moyennes exploitations. La loi 1 de 1968 encouragea finalement les personnes possédant un droit sur la terre à expulser les locataires afin d'obtenir un titre de propriété reconnu par l'État (Berry, 2002 : 42). Les chefs d'État Alfonso López Michelsen, président de 1974 à 1978, et Julio César Turbay Ayala, président de 1978 à 1982, persistèrent ensuite à freiner la réforme agraire (Heshusius Rodríguez, 2005 : 12).

Dans le même temps, la révolution verte des années 1960 profita à l'agriculture commerciale car le petit paysan était considéré comme incapable d'innover et inapte à utiliser les produits de l'industrie agrochimique (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a). Les cultures d'exportation, telles que la palme africaine, le soja, le coton ou la canne à sucre, furent encouragées par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et la BM ; les projets d'agriculture à petite échelle étaient exclus (Thomson, 2011 : 337).

Avec la signature du Pacte de Chicoral en 1972, des restrictions sur l'expropriation furent décidées en accord avec l'élite politique et les grands propriétaires terriens, s'apparentant ainsi à une contre-réforme agraire garantissant la défense du modèle latifundiaire. Dans les années 1970, le Programme de Développement Rural Intégré devait alors se substituer aux redistributions de terres en permettant de transférer la technologie de la révolution verte aux petits paysans afin de réduire la pauvreté. Ce programme fut soutenu par la BM, la FAO et la BID (Thomson, 2011 : 338). Il permit de satisfaire le besoin d'une paysannerie plus spécialisée dans la production de certains aliments destinés à l'exportation (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 33). Ce faisant, elle exclut une partie importante des petits paysans. Entre 1950 et 1980, l'agriculture commerciale

ne fournit que 18% des nouveaux emplois ruraux, alors que l'agriculture paysanne pourvut presque 70% d'entre eux (Berry, 2002 : 36-37) ; cet élément nourrit certainement les tensions et la violence du monde rural. Alors que l'agriculture commerciale était accompagnée par les politiques gouvernementales, la petite paysannerie ne recevait pas l'assistance adéquate et la concentration foncière demeurait inchangée.

À partir des années 1980, la fonction du paysan comme acteur du développement fut encore un peu plus contestée (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 33). La loi 30 de 1988 réinterpréta la notion de réforme agraire, passant de la redistribution de terres non exploitées grâce au mécanisme de l'expropriation à la commercialisation de terres par l'intermédiaire de l'INCORA (Franco et De los Ríos, 2011 : 107). Au concept de demande de terres de la part des petits paysans fut substitué celui d'offre par les propriétaires, rendant l'expropriation beaucoup plus difficile (Mondragón, 2002a : 8). Alors que la voie privilégiée auparavant était l'expropriation des propriétaires ne réalisant aucune exploitation économique sur leurs terres, cultivées et réclamées par des paysans, la nouvelle tendance confinait le rôle de l'INCORA à acheter des terres afin de les redistribuer aux petits paysans (Franco et De los Ríos, 2011 : 107). Le manque de régulation concernant la surface maximale d'une propriété conduisit à ce qu'à la fin des années 1980, des 3.3 millions d'hectares auxquels l'INCORA avait octroyé des titres de propriété, 60% furent de grands propriétaires terriens. L'INCORA s'était en effet focalisée sur la formalisation des droits fonciers et non sur la durabilité socio-économique des parcelles exploitées par les petits paysans. Enfin, l'INCORA était un programme bien trop petit pour prétendre influencer la tendance à une concentration toujours plus forte des terres (Berry, 2002 : 43).

5.3 La réforme agraire assistée par le marché de 1994

À partir du début des années 1990, l'accès à la terre n'était donc plus défini par des politiques actives mais par des mécanismes de marché (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 34). Le titre de propriété individuelle est largement promu aux dépens des systèmes collectifs (Kay et Pineda, 1998 : 88). La Colombie concentra tous ses efforts à l'application des politiques néolibérales et le budget de la recherche agricole baissa de 51% entre 1988 et 1994, coïncidant avec l'ouverture du marché interne :

« El nuevo modelo promueve la especialización de la agricultura de exportación, la intensa participación del sector privado, el desmonte de los regímenes de protección sobre las

exportaciones y la enérgica reducción de los aranceles para la importación de productos agropecuarios »²⁹ (Jiménez Solano, 2012 : 246).

L'acteur fondamental de la Colombie rurale devint l'entrepreneur car il était considéré le seul capable de s'insérer dans une dynamique globale de modernisation agricole (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 35). Le mandat du président César Gaviria, de 1990 à 1994, fut marqué par une conception claire du développement rural, impulsé par le marché, qui fut combattue dès le début par les mouvements paysans. La loi 160 de 1994 qui en découle, orientant le développement de l'agriculture colombienne jusqu'à ce jour, mit en place un nouveau modèle de redistribution assistée par le marché et le concept de réforme agraire fut à nouveau réinterprété. Une primauté du marché et une nouvelle fonction de l'État restreinte à celle de régulation et de contrôle caractérisent cette nouvelle interprétation de la réforme agraire (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 34) ; le bénéficiaire potentiel peut alors directement négocier avec le propriétaire terrien (Heshusius Rodríguez, 2005 : 13). Le rôle de l'Institut Colombien de Développement Rural (INCODER), anciennement INCORA, se limite alors à celui de médiateur des transactions foncières (Franco et De los Ríos, 2011 : 107). Cette réforme agraire reposant sur des transferts volontaires de terres basés sur la négociation entre les acheteurs et les vendeurs (Deininger, 1999 : 652) contraste avec la réalité incarnée par l'adage caractéristique des paramilitaires colombiens : « si tu ne vends pas, nous négocierons avec ta veuve » (Thomson, 2011 : 343).

L'application de cette loi eut comme conséquence une augmentation des prix de la terre et une dépendance des petits paysans sans terre formellement reconnues face aux propositions des propriétaires (Mondragón, 2002a : 8). De plus, elle ne s'attaque plus directement à la structure latifundiaire grâce à l'expropriation mais propose une redistribution par les mécanismes de marché. L'objectif est le développement des marchés de terres : la formalisation des droits fonciers doit être encouragée afin que la terre devienne un bien aliénable (Thomson, 2011 : 342).

Cette loi possède toutefois deux notions juridiques essentielles dans le cadre de la sécurisation des droits des petits paysans. En effet, face à la forte mobilisation des paysans et de l'opposition politique contre le projet de loi, un nouveau texte fut présenté et permit finalement d'inclure l'expropriation par voie administrative et les zones de réserve paysanne dans la loi 160 de 1994 (Mondragón, 2002a : 9). Elles font encore aujourd'hui l'objet de fortes résistances de la part de l'élite

²⁹ « Le nouveau modèle promeut la spécialisation de l'agriculture d'exportation, la participation intense du secteur privé, l'élimination des régimes de protection sur les exportations et la réduction énérgique des tarifs douaniers pour l'importation de produits agricoles et d'élevage » [Notre traduction].

et des partis la soutenant. Ces derniers sont intéressés par le maintien du statu quo et les accusent de favoriser l'implantation des guérillas sur le territoire (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2013 : 85).

5.3.1 L'expropriation par voie administrative

Cette procédure relève de l'autorité de l'INCORA. Selon l'article 52 de la loi 160 de 1994 (Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural, 2003), les terrains en zone rurale sur lesquels leurs propriétaires n'exercent plus de possession pendant trois années consécutives peuvent faire l'objet d'une expropriation en faveur de l'État.

Les biens fonciers sur lesquels des paysans exercent une possession sont également considérés comme des propriétés privées. La possession requiert donc une exploitation économique de la part de l'exploitant (Ley 200, 1936 : art.1).

Lorsque le bien est un terrain appartenant à l'État, on parle alors de *terrenos baldíos*³⁰ et l'individu ou la communauté qui l'exploitent sont des occupants. Un titre de propriété peut leur être attribué sous certaines conditions. En Colombie, l'une d'entre elles est l'obligation d'avoir travaillé la terre pendant au moins cinq ans consécutifs (Unidad de Restitución de Tierras, 2014b).

Le possesseur peut se comporter comme s'il était le propriétaire du bien et il existe deux cas : le plus courant, lorsque le possesseur est également le propriétaire ; le fait coïncide alors avec le droit. Le second concerne une personne qui s'installe sur un terrain et se l'approprie comme s'il était sien. Dans cette situation, le possesseur n'a pas de titre de propriété et se différencie d'un locataire par le seul fait qu'il ne paye pas de loyer (Código civil colombiano, 1887 : art. 762). Le possesseur est considéré comme propriétaire tant que sa possession n'est pas contestée par un tiers (van Griethuysen et Steppacher, 2014). Il peut louer sa terre bien qu'elle n'ait pas de titre de propriété formel (Unidad de Restitución de Tierras, 2014b). Puisque la possession peut entraîner l'usucapion, un paysan cultivant une terre et exerçant ainsi son droit de possession peut réclamer à l'État l'expropriation du propriétaire ne pratiquant aucune activité économique sur son bien pendant trois ans consécutifs. Les terres devenues propriété de l'État doivent être attribuées prioritairement aux populations paysannes qui les occupent et les exploitent (Restrepo Salazar, 2012 : 36).

Ce processus administratif vise donc à protéger la possession de fait de nombreux paysans sans titre de propriété en leur donnant l'opportunité de réclamer l'expropriation du propriétaire ayant laissé ses terres à l'abandon ainsi que l'octroi de titres de propriété à leur nom.

³⁰ terrains vacants [Notre traduction].

L'expropriation par voie administrative est utilisée dans le conflit foncier de Las Pavas afin de défendre la possession des petits paysans.

5.3.2 Les zones de réserve paysanne

Les organisations paysannes ont depuis longtemps signalé que la problématique agraire n'est pas seulement liée aux échecs des réformes mais également à la dynamique de l'aménagement du territoire en zone rurale. La notion de zone de réserve paysanne émerge suite à la demande de paysans ayant colonisé des terres dans l'incapacité de stabiliser leur situation sur le territoire et menacés d'expulsion.

Les zones de réserve paysanne sont des aires géographiques qui utilisent principalement des terres appartenant à l'État et qui visent la consolidation de l'économie paysanne en évitant la concentration des terres (Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural, 2003). Elles constituent un enjeu central dans l'agenda des pourparlers de paix de la Havane débutés en 2012 entre la guérilla des FARC-EP et le gouvernement de Santos.

Ces zones doivent permettre au paysan de

« superar los problemas que afronta el sector, relacionados con [...] la concentración de la tierra, la expulsión y desplazamiento por la presión del latifundio y el narco latifundio, el desestimulo estatal a la producción campesina y el conflicto armado interno »³¹

(Centro Nacional de Memoria Histórica, 2013 : 85).

La zone de réserve paysanne vise donc, au-delà de l'attribution de terres, la défense du territoire, la promotion de l'économie paysanne et ce à l'abri du marché des terres durant un certain temps. En effet, les paysans sont propriétaires dans ces zones mais ne peuvent vendre avant quinze ans. De plus, une limite maximale de la superficie de terres à laquelle peut prétendre un propriétaire est fixée par l'INCODER (J. B. Estrada Martinez, avocate d'ASOCAB, communication personnelle [entretien], 9 avril 2014).

5.4 Le 21^{ème} siècle : prolongation du paradigme de la réforme par le marché

Entre 1990 et 2000, la surface totale cultivée baissa drastiquement, principalement à cause de l'entrée du pays dans l'OMC et de l'ouverture économique, provoquant l'inondation du marché

³¹ « surmonter les problèmes qu'affronte le secteur, liés à [...] la concentration de la terre, l'expulsion et le déplacement dus à la pression des grands propriétaires terriens et des narcotrafiquants latifundiaires, le manque d'encouragement de l'État à la production paysanne et le conflit armé interne » [Notre traduction].

colombien de produits importés en multipliant par huit l'importation de denrées alimentaires (Jiménez Solano, 2012 : 258-259). Les intérêts concernant la terre ne sont alors plus dirigés vers la production alimentaire mais vers le tourisme, l'exploitation minière, l'eau, les forêts ainsi que les ressources qui s'insèrent facilement dans les marchés globaux, tels que les agrocarburants qui sont très demandés, notamment par les États-Unis (Rubio et Blanca, 2000 : 270).

De 1998 à 2002, la politique agricole du gouvernement d'Andrés Pastrana, en collaboration avec la BM, se focalisa sur les cultures d'exportation en considérant que :

« teniendo en cuenta que la capacidad de negociación de los campesinos es reducida, y que presentan una débil estructura organizativa, la participación del sector privado es de vital importancia para facilitar la construcción de un modelo basado en alianzas estratégicas »³²
(DNP 1998 : 235, cité dans Salgado, 2002 : 17).

La dévalorisation de la paysannerie est forte et son capital humain est considéré inadéquat dans la logique du plan gouvernemental. Les communautés rurales doivent donc s'intégrer à des projets productifs amorcés par le secteur entrepreneurial afin de former lesdites alliances stratégiques (Jiménez Solano, 2012 : 266-267). Héctor Mondragón, économiste colombien, considère que ces alliances *« no buscan el fortalecimiento de la economía campesina, sino la subordinación del campesino y la entrega de su propiedad a las grandes explotaciones »³³* (Mondragón, 2002a : 19). En effet, le droit des communautés paysannes de choisir leurs pratiques agricoles ainsi que leurs cultures est affecté par ces alliances.

Durant le premier mandat d'Álvaro Uribe Veléz de 2002 à 2006, de nombreuses institutions chargées du secteur rural furent supprimées. L'INCODER, chargé de reprendre toutes les activités des organismes antérieurs, fut créé en 2003. Les coupes budgétaires drastiques démontrent la faible participation de l'État dans ce secteur (Jiménez Solano, 2012 : 276). Le projet d'alliances stratégiques engagé par Andrés Pastrana eut des effets très limités en terme de création d'emplois et de familles bénéficiaires dû au faible investissement consenti : moins de 2% du budget de 2008 du Ministère de l'Agriculture, alors que 61% furent utilisés dans le cadre du programme de subsides agricoles Agro Ingreso Seguro (AIS) (Jiménez Solano, 2012 : 270). En 2008, ce programme formait l'une des bases de

³² « tenant compte du fait que la capacité de négociation des paysans est réduite, et qu'ils présentent une structure organisationnelle faible, la participation du secteur privé est d'importance vitale afin de faciliter la construction d'un modèle basé sur des alliances stratégiques » [Notre traduction].

³³ « ne cherchent pas le renforcement de l'économie paysanne, mais la subordination du paysan et la remise de sa propriété aux grandes exploitations » [Notre traduction].

la politique agricole du second mandat d'Álvaro Uribe Veléz. Il se développa sur le postulat selon lequel seuls les grands propriétaires terriens pouvaient générer une bonne productivité (Hommes, 2009). Il visait à offrir des subventions aux agriculteurs afin de compenser les effets négatifs prévus sur le secteur agricole par la signature du traité de libre-échange avec les États-Unis, entrée en vigueur le 15 mai 2012 (Jiménez Solano, 2012 : 278). La majorité des subventions fut octroyée à des entreprises et 11% du budget de ce programme fut attribué à quinze familles millionnaires, dont l'une est impliquée dans le conflit foncier de Las Pavas (Lewin, 2009 ; Bermúdez Liévano, 2013).

Le gouvernement d'Uribe avait la volonté de continuer dans le sens d'une gestion entrepreneuriale des propriétés rurales, d'une façon semblable à celle appliquée à l'industrie, notamment afin d'être la plus apte à répondre aux défis qu'imposent les traités de libre-échange. Pourtant, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme se questionne lui-même sur la capacité de concurrencer des pays développés dont l'agriculture est subventionnée et possède des niveaux de technologie élevés alors que 86% des parcelles en Colombie ont une surface de moins de 20 hectares et ce avec une moyenne de 4 hectares (Ministerio de Comercio, Industria y Turismo, 2004).

L'agro-industrie tend à exclure la paysannerie car elle ne peut répondre assez rapidement aux transformations productives espérées. Le changement technique promu par l'État s'est fait sur un territoire très disputé ; parce qu'ils profitent aux groupes qui ont le pouvoir économique, les petits paysans sont alors encore plus marginalisés (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 42). Afin de concrétiser cette vision de l'usage de la terre, le gouvernement du président Uribe présenta le projet de loi appelé Loi de Développement Rural qui fut approuvée par le Congrès en juin 2007 mais déclarée inapplicable par la Cour constitutionnelle en 2009. Elle est un exemple supplémentaire des politiques favorisant l'agriculture commerciale des grandes exploitations et de la dévalorisation de la paysannerie en la subordonnant aux impératifs de l'agro-industrie. Cette loi encourageait largement les productions non alimentaires, au détriment de la sécurité alimentaire et était en outre parvenue à limiter les zones de réserve paysanne aux périphéries éloignées des marchés, sonnait le glas de cette notion juridique (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2013 : 88). De 2002 à 2010, le gouvernement d'Uribe n'autorisa aucune nouvelle zone de réserve paysanne (González Posso, 2013), au prétexte que ces zones étaient occupées par beaucoup de guérilleros (T. Acuña, représentant de la Federación Agrominera del Sur de Bolívar³⁴, communication personnelle [entretien], 24 avril 2014). En août 2014, face à l'immobilisme de l'État et aux achats massifs de terres de la part d'entrepreneurs de l'agro-industrie menaçant leur possession, des communautés de la région du Catatumbo déclarèrent une zone de réserve paysanne (Redacción Nacional, 2014). Des

³⁴ Fédération Agro-Minière du Sud de Bolívar

années de discussion avec le gouvernement n'ont pas permis d'officialiser la création de cette zone de réserve, violant ainsi les droits à la terre des paysans.

La Colombie ayant généralement orienté son développement rural en copiant le modèle de pays développés sans intégrer les particularités de son contexte national, elle réduit voire empêche la réussite des mesures prises (Berry, 1990). La situation de la paysannerie ne peut être appréhendée correctement sans intégrer la problématique du conflit armé interne en zone rurale. C'est pourtant ainsi que le gouvernement du président Uribe s'est illustré par son attitude belliqueuse contre la guérilla et paradoxalement par sa négation de l'existence d'un conflit armé, élément pourtant clé de la compréhension de l'insécurité foncière.

5.5 Synthèse

Les différentes réformes agraires qu'a connues la Colombie, visant la redistribution des terres, ont eu trois formes principales. La pratique classique consistait à exproprier les grands propriétaires terriens sous-exploitant leurs terrains afin de les redistribuer aux paysans sans terres. Elle visait également à formaliser des terres appartenant à l'État, avec des conséquences souvent inverses de celles souhaitées, notamment par des possesseurs désireux d'obtenir un titre de propriété et expulsant les personnes possédant un droit inférieur qui travaillaient leurs parcelles. Une vision intermédiaire reposa sur l'achat de terres par l'INCORA dont la fonction se limitait à l'achat de biens fonciers en zone rurale à des propriétaires terriens afin de les redistribuer aux petits paysans. Finalement, la vision moderne de la réforme agraire, considérant les précédents échecs, consiste à remplacer le rôle modérateur de l'État, jugé inefficace, par la régulation automatique du marché. Cependant, les inégalités d'accès à la terre entre un grand propriétaire terrien et un paysan ont induit une plus forte concentration des terres. De plus, le conflit armé interne, dans lequel une répartition équitable des terres constitue l'une des revendications principales des guérillas, est toujours virulent et le déplacement forcé est utilisé comme outil d'expansion des projets agro-industriels (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 38).

Parce que le secteur agricole n'a jamais été considéré comme stratégique pour l'économie, chaque tentative de réforme agraire a été avortée (Petras, 2012) et le coefficient de Gini de concentration des terres est actuellement l'un des plus élevés de son histoire (Franco et De los Ríos, 2011 : 114-115). Arco Ricardo Jiménez Solano, politologue, précise que les échecs de réforme agraire en Colombie sont dus au fait que « *el latifundio constituye la institución medular, la base y el nudo principal de la red por la que fluye el poder político nacional, y a través de la cual la casta*

terrateniente ejerce su dominio ancestral en vastas regiones »³⁵ (Jiménez Solano, 2012 : 109-110). Pour cela, l'élite a toujours maintenu le statu quo, c'est-à-dire les relations de pouvoir à son avantage, et un changement global de la société rurale n'a pu être amorcé jusqu'ici (Centro Nacional de Memoria Histórica, 2013 : 39).

Les plans de développement gouvernementaux des dernières décennies ne s'adressent donc pas aux causes réelles de la condition précaire des petits paysans ; ils se focalisent d'abord sur l'individu avant son environnement social et occultent les relations de pouvoir qui définissent le contrôle territorial. Les solutions qu'offrent ces plans n'intègrent pas entièrement la réalité paysanne et c'est la raison pour laquelle les petits paysans continuent de vivre dans des conditions précaires (Salgado, 2002). En outre, les paysans doivent actuellement faire face à un adversaire supplémentaire. Il ne s'agit plus uniquement du grand propriétaire terrien mais également du capital transnational qui élimine les acteurs jugés peu efficaces dans la production de denrées (Jiménez Solano, 2012 : 299).

Enfin, les zones de réserve paysanne sont une avancée majeure dans la consolidation des droits des paysans. Cependant, à l'inverse des réserves indigènes et afro-colombiennes, ces zones ne sont pas constituées de terres inaliénables. Il en résulte une vulnérabilité importante face au déplacement forcé (Mondragón, 2002a : 14).

³⁵ « le latifundium constitue l'institution centrale, la base et le nœud principal du réseau par lequel circule le pouvoir politique national, et au travers duquel la caste des propriétaires terriens exercent leur domination ancestrale sur de vastes régions » [Notre traduction].

6 Le terrorisme d'État en Colombie

Le conflit armé interne en Colombie revêt une importance centrale dans la compréhension de l'insécurité foncière car ils s'alimentent l'un l'autre. Alors que la mise en œuvre des réformes agraires traditionnelles a toujours été empêchée par l'élite colombienne, les réformes assistées par le marché ont quant à elles été promues mais n'ont pas atteint les objectifs fixés. En effet, la Colombie reste l'un des pays les plus inégaux en termes de revenus et de redistribution des terres qui résulte en partie de l'ouverture de son économie à la concurrence internationale. Le refus de l'élite de redistribuer des terres s'est appuyé sur le terrorisme d'État, traduit par une collaboration entre la force publique et les paramilitaires. En outre, le manque de volonté des gouvernements à mettre en œuvre une réforme agraire efficace a entretenu une forte opposition qui s'est constituée à travers des organisations pacifiques mais également des guérillas. Ces dernières luttent originellement pour une redistribution équitable des terres ainsi qu'une amélioration des conditions de vie de la population rurale. L'État, soutenu par l'oligarchie colombienne, s'est toujours efforcé d'éliminer de façon violente toute forme de contestation.

Selon la position officielle du gouvernement, le conflit armé interne est le fruit d'une lutte entre trois acteurs armés principaux : la force publique, les paramilitaires et les guérillas. Les groupes armés paramilitaires combattent le terrorisme perpétré par la guérilla et l'armée tente de juguler ces groupes armés illégaux d'extrême droite et d'extrême gauche. La Colombie n'est donc que faiblement condamnée au niveau international puisqu'elle lutte officiellement au maintien de sa souveraineté. Il sera cependant démontré par la suite que les paramilitaires servent les intérêts politico-économiques de l'élite colombienne et ont massacré beaucoup plus que les guérillas au nom de leur guerre contre la terreur. Comme le souligne Doug Stokes (2005 : 112), *"both the US and Colombian states have publicly condemn the paramilitaries while privately relying on them to carry out murders, land clearances and 'political cleansing' operations"*³⁶.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) affirme toutefois que

« la presencia de situaciones de violencia política altera el funcionamiento del mercado de la tierra, ya que importantes áreas no se encuentran incorporadas a él o se encuentran

³⁶ « les États-Unis et la Colombie ont condamné publiquement les paramilitaires tout en comptant secrètement sur eux pour réaliser des meurtres, des expulsions de terres ainsi que des opérations de "nettoyage politique" » [Notre traduction].

pendientes de cumplir con el compromiso gubernamental de restituir las tierras a la población desplazada por la violencia »³⁷ (Gómez, 2011 : 15).

Cette perspective, largement partagée par d'autres organisations internationales telles que la BM, occulte d'une part le lien entre le terrorisme d'État employé en collaboration avec les paramilitaires ; d'autre part, elle ne prend pas en considération la relation étroite entre le conflit armé et le développement économique, inscrit dans une idéologie capitaliste dont le marché des terres fait partie intégrante. La violence politique soulignée par la FAO peut relever de guérillas mais elle est principalement le fait du terrorisme d'État qui contraste avec la prétendue volonté gouvernementale de restituer les terres spoliées aux paysans afin qu'ils sécurisent leurs droits à la terre. De nombreux chercheurs appuient également cette position en considérant que les paramilitaires agissent en dehors de la sphère politique. Cependant, cette approche ne permet pas d'analyser "*the participation of private violence in capital accumulation and state formation*"³⁸ (Grajales, 2011 : 773).

6.1 Les raisons de son usage

Il est intéressant d'analyser pourquoi l'État ne se limite pas à sa force publique afin de contenir la contestation mais qu'elle favorise largement le paramilitarisme, de surcroît dans un État dont les forces sont à même de se défendre au vu de l'aide militaire massive octroyée par les États-Unis.

Dans le cadre de l'instauration d'un modèle néolibéral, il s'agit plutôt d'un transfert d'une fonction publique vers le domaine privé mais nullement d'un retrait de son contrôle territorial (Hibou, 1998). En effet, dans les années 1990, alors que l'insurrection augmentait, l'armée réduisait ses effectifs et en contrepartie le nombre de paramilitaires augmentait (Avilés, 2006 : 380). En outre, à cette même période, une corrélation claire est observable entre la baisse des violations des droits humains imputables à la force publique et l'augmentation de celles attribuables aux paramilitaires (Avilés, 2006 : 403).

La première raison pour laquelle cette offensive contre tout élément subversif ne peut se faire ouvertement à travers l'autorité militaire est politique. En effet, l'État, en autorisant le secteur privé à contrôler l'opposition, a toujours la possibilité de feindre l'ignorance quant au terrorisme d'État opérant sur son territoire et ainsi poursuivre ses activités commerciales avec les pays signataires de

³⁷ « la présence de situations de violence politique perturbe le marché des terres, sachant que des surfaces importantes ne sont pas intégrées ou sont en attente de remplir l'engagement du gouvernement de restituer les terres aux personnes déplacées par la violence. » [Notre traduction].

³⁸ « la participation de la violence privée dans l'accumulation du capital et la formation de l'État » [Notre traduction].

conventions internationales relatives aux droits humains, n'écorchant pas sa légitimation au niveau mondial. Deuxièmement, l'usage de la force par des groupes paramilitaires permet d'augmenter le sentiment de peur extrême dans la population car il s'agit de groupes perçus comme manquant de contrôle, supposément indépendants et non contraints comme les organes de l'État sont censés l'être (Raphael, 2010 : 166). Selon Barry Gills et Joel Rocamora (1992 : 505),

“The paradox of low intensity democracy is that a civilianised conservative regime can pursue painful and even repressive social and economic policies with more impunity and with less popular resistance than can an openly authoritarian regime”³⁹

car il jouit de la légitimation colombienne et internationale. Le tableau suivant montre qu'il y eut plus d'assassinats et de disparitions forcées sous les régimes dits démocratiques de Colombie que dans les dictatures les plus répressives d'Amérique du Sud. Les disparitions forcées font partie intégrante de la *“Low-Intensity Democracy”*⁴⁰ (Avilés, 2006) car elles permettent à l'État d'occulter des homicides liés au conflit armé interne ; cela signifie que la famille ne reçoit pas de certificat de décès et que l'État refuse donc de reconnaître officiellement le disparu comme décédé.

Pays	Années de dictature militaire	Assassinats et/ou disparitions politiques
Argentine	8	9000
Brésil	15	125
Uruguay	16	220
Bolivie	17	2021
Chili	17	2666
Colombie (sous la présidence de Barco entre 1986 et 1990)	0	13'635
Colombie (sous la présidence de Gaviria entre 1990 et 1994)	0	14'856

Figure 2 : Comparaison des assassinats et des disparitions politiques entre la Colombie et des régimes dictatoriaux (traduit de : Calvo Ospina, 2007 : 363)

De plus, durant le deuxième mandat d'Álvaro Uribe Veléz, plus de 38'000 disparitions forcées furent enregistrées entre 2007 et 2009 (TeleSUR, 2010). Les paramilitaires, avec la bienveillance de l'État ou

³⁹ « Le paradoxe de la démocratie de basse intensité est qu'un régime civilisé conservateur peut poursuivre des politiques sociales et économiques douloureuses et même répressives avec plus d'impunité et moins de résistance populaire que ne le peut un régime ouvertement autoritaire » [Notre traduction].

⁴⁰ « Démocratie de basse intensité » [Notre traduction].

avec sa collaboration, massacrèrent des enfants ou démembrèrent des personnes vivantes (Semana, 2009b ; Chatham House, 2007). Ils sont en outre responsables de la majorité des déplacements forcés (Avilés, 2006 : 403).

6.2 Liens entre l'État et le paramilitarisme

En Amérique latine, la révolution cubaine donna un souffle nouveau à la contestation paysanne colombienne et fut ainsi un catalyseur de la militarisation de l'État. La perte de légitimité des gouvernements, couplée à une intensification de la contestation mieux organisée, poussèrent les dirigeants à revoir leur modèle de domination (Stokes, 2005 : 73). Les trois guérillas les plus importantes de Colombie, créées dans les années 1960, remettaient en question le modèle de développement basé sur l'expulsion de paysans de leurs terres. Ses membres étaient des colonisateurs de terres ayant dû fuir leur territoire à cause de la persécution de l'élite colombienne pendant la Violence (Stokes, 2005 : 4). De plus, le fait que le Front National n'autorisa aucun autre parti, écartant ainsi du gouvernement tous les partis de gauche, constitua un élément-clé de l'émergence de la rébellion.

C'est dans ce contexte qu'à partir des années 1960, en réaction à la formation de ces diverses guérillas, de grands propriétaires terriens commencèrent à faire appel à des milices privées afin de protéger leur territoire. En effet, un État incapable de protéger la propriété de ses citoyens peut encourager ces derniers à engager des services de sécurité privée (Keen, 1998 : 38). Cependant, les liens entre militaires et paramilitaires se formalisèrent dès cette époque : il ne s'agissait donc pas d'une incapacité de la part du gouvernement de protéger sa population mais d'une réelle volonté de collaborer avec ces groupes pour les raisons invoquées précédemment. Le Front National fut largement soutenu par les États-Unis afin d'éliminer la contestation provenant de la paysannerie. Les États-Unis jouèrent un rôle important dans le renforcement du pouvoir militaire de l'oligarchie colombienne, coïncidant avec la formalisation des liens entre militaires et paramilitaires (Stokes, 2005 : 69). Il fut dès lors impossible de séparer l'économie de la politique puisque cette dernière était régie par les intérêts stratégiques de l'élite tant colombienne qu'étrangère. Lorsque l'accord du Front National se termina, la violente répression de l'opposition, qui sévit encore actuellement, permit au gouvernement de continuer à diriger selon le même modèle d' « *État à dominante coercitive* » (Löwy et Sader, 1976 : 860).

À l'inverse de certains pays africains, l'émergence d'organisations paramilitaires en Colombie ne concorde pas avec une faiblesse de l'État. Certes l'État est fragile, notamment en ce qui concerne la fourniture de services de base, mais pas dans le domaine militaire, contrairement à ce qu'affirme David Keen (1998 : 33), économiste politique, qui soutient la thèse répandue selon laquelle la force

publique fut incapable de protéger les civils face aux guérillas alors que les organisations paramilitaires dites d'autodéfenses furent bien plus efficaces. En distinguant les actions des militaires de celles des paramilitaires, David Keen ne tient pas compte du fait que les milices privées furent tolérées et parfois intégrées aux actions des forces armées de l'État colombien.

En effet, la formalisation des liens entre les militaires et les paramilitaires remonte à la fin de la Violence. Dès cette époque et face à l'instabilité latente, une politique de renforcement de la contre-insurrection se développa et le pays reçut une aide massive des États-Unis afin d'entraîner des civils pro-gouvernementaux chargés, en utilisant le terrorisme, d'éliminer la guérilla mais également divers opposants pacifiques tels que des syndicalistes ou des défenseurs des droits humains (Stokes, 2005). En 1965, un décret du Congrès donna l'autorisation d' « *armer des groupes de civils avec un matériel normalement réservé aux forces armées* » (Dufort, 2007 : 2). La guerre contre la subversion des années 1960 et 1970 coûta la vie à des milliers de civils alors que la force des groupes insurrectionnels ne faiblissait pas. Des organisations paramilitaires mirent en œuvre cette politique de terrorisme d'État : l'Alliance Américaine Anticomuniste, créée secrètement en 1978 par le bataillon de renseignement et de contre-espionnage de l'armée (Ambassade des États-Unis en Colombie, 1979), est responsable du bombardement des quartiers généraux et du journal du parti communiste colombien ainsi que de l'assassinat de nombreux politiciens de gauche. Chef de l'armée durant le gouvernement du président Álvaro Uribe Vélez, le général Mario Montoya Uribe fut lié au bataillon de renseignement et de contre-espionnage (Evans, 2007). Durant les années 1980, c'est la formation Morts aux Kidnappeurs qui fut activement encouragée par l'armée. Cependant, face à l'augmentation de la violence paramilitaire durant cette décennie, le gouvernement décida de rendre illégaux ces groupes, ce qui n'eut pratiquement aucun effet car la violence d'extrême droite continua durant les années 1990, et ce d'autant plus avec l'unification en 1997 des groupes paramilitaires sous le nom des Autodéfenses Unies de Colombie (AUC). Les liens entre ces derniers et l'armée continuèrent à être très importants, et l'augmentation de la répression coïncida avec un contexte d'ouverture économique et l'entrée de la Colombie dans l'OMC en 1991 (Raphael, 2010).

Les autorités colombiennes et états-uniennes ont reconnu l'insécurité induite par la violence du paramilitarisme mais ces dernières ont toujours déclaré officiellement que les paramilitaires agissaient indépendamment de l'État. Pourtant, une multitude de preuves vient contredire cette déclaration. Un document déclassifié de l'Agence centrale de renseignement (CIA) datant de 1994 démontre que le gouvernement états-unien savait que les militaires agissaient conjointement aux paramilitaires en affirmant que :

“Colombian security forces continue to employ death squad tactics in their counterinsurgency campaign. The military has history of assassinating leftwing civilians in guerrilla areas, cooperating with narcotics-related paramilitary groups in attacks against suspected guerrilla sympathizers, and killing captured combatants”⁴¹.

(Office of African and Latin American Analysis, 1994 : 4)

En outre, des paramilitaires et des militaires reconnurent avoir collaboré lors du massacre de membres de la communauté de paix de San José de Apartadó en 2005, avec l'approbation de leurs supérieurs (Mosquera, 2014). Le chef de l'armée de l'époque est d'ailleurs accusé de liens avec des groupes paramilitaires (Romero, 2007).

Les paramilitaires ont donc été autorisés par les gouvernements successifs alors que ces derniers entreprenaient des réformes ayant prétendument pour objectif la démocratisation du pays. Les activités paramilitaires incluent des massacres de paysans, de syndicalistes et de défenseurs des droits humains ; cette collaboration discrète entre l'État et le paramilitarisme est stratégique car elle permet à la Colombie d'être reconnue comme un pays démocratique au niveau international, combattant officiellement une insurrection d'extrême gauche et d'extrême droite qui vise à déstabiliser un État légitime. Le gouvernement colombien promeut d'une part des réformes institutionnelles et d'autre part tolère l'activité paramilitaire afin d'éliminer l'opposition, reflétant *“the agenda of an elite committed to integrating Colombia's economy into capitalist globalisation, establishing the conditions for a Low-Intensity Democracy”⁴²* (Avilés, 2006 : 384). Le cas de l'Union Patriotique (UP) est emblématique à cet égard. En 1985, grâce à des négociations de paix entre le gouvernement de Belisario Betancur Cuartas, les FARC-EP lancèrent leur propre parti, l'UP, afin de représenter la guérilla dans la sphère démocratique. Pour éviter l'intégration de guérilleros dans la vie politique colombienne, une collaboration entre les militaires et les paramilitaires se conclut par le génocide des militants du parti. Entre 1984 et 1990, plus de 5000 membres du parti furent assassinés, ce qui pousse James Petras à affirmer qu'il n'y eut jamais de transition démocratique en Colombie puisque l'opposition fut continuellement neutralisée (Petras, 2012). De plus, deux candidats à la présidence appartenant à l'UP furent tués (Carlo Ospina, 2003). Selon James Petras

⁴¹ « Les forces de sécurité colombiennes continuent à employer des stratégies d'escadron de la mort dans leur campagne contre-insurrectionnelle. L'armée a des antécédents concernant l'assassinat de civils de gauche dans des zones de guérilla, coopérant avec des groupes paramilitaires liés au narcotrafic dans des attaques contre des sympathisants présumés de la guérilla, et dans le meurtre de combattants capturés » [Notre traduction].

⁴² « le programme d'une élite engagée à intégrer l'économie de la Colombie dans la mondialisation capitaliste, établissant les conditions d'une démocratie de basse intensité » [Notre traduction].

(2012), de 1978 à 1998, les présidents « *Turbay, Betancur, Barco, Gaviria y Samper solo obtuvieron éxitos parciales - destruyeron la Unión Patriótica, una organización legal y popular, pero incrementaron el tamaño, alcance y cantidad de miembros de la insurgencia armada* »⁴³.

Face au renforcement des guérillas, le gouvernement de César Gaviria ordonna la création des Services spéciaux de surveillance et de sécurité privée, également appelés CONVIVIR⁴⁴. Ces associations communautaires de sécurité rurale, créées par le gouvernement afin de combattre la guérilla active dans tout le pays, étaient fortement liées aux groupes paramilitaires. Ces derniers s'unifièrent en 1997 et les AUC devinrent le groupe paramilitaire le plus puissant qu'ait jamais connu la Colombie (Laverde Palma, 2013). Il fut financé pendant des années par de grands propriétaires terriens ainsi que de grandes multinationales telles que Chiquita Banana (Anderson, 2013). Face à l'ampleur des violations des droits humains perpétrées par ces groupes et la révélation de leur connivence avec les paramilitaires, la Cour constitutionnelle décida de les interdire en 1997. Nombre des membres des CONVIVIR s'intégrèrent alors aux AUC. Le gouvernement Samper prit des mesures afin de capturer les chefs des AUC ; il n'y eut aucun résultat probant par manque flagrant de volonté politique. En effet, il soutenait activement les CONVIVIR (Avilés, 2006). Les paramilitaires, devenus des milices légales, transformèrent leur activité violente en outil d'appropriation foncière.

De nombreux observateurs tels que Human Rights Watch (2001) considèrent les paramilitaires comme la sixième division de l'armée, cette dernière en comptant officiellement cinq. Selon Hernando Calvo Ospina (2003), les paramilitaires constituent « *le bras clandestin et illégal de l'État et il existe depuis plusieurs décennies. Cette même perspective historique nous empêche de considérer l'État colombien comme un "État de droit"* ». La forte collusion entre l'armée et les paramilitaires continue de se manifester dans la dernière décennie et de nombreux cas ont été recensés (Raphael, 2010 : 176-177). Cette collaboration se manifeste de diverses manières :

“These include joint military operations, soldiers on active duty operating with paramilitary units, military units identifying themselves as paramilitaries when on operations, telephone and radio communication between army and paramilitary units, sharing of intelligence information, paramilitaries living on military or police bases, coordination of roadblocks, repeated failure of the security forces to act on reports of paramilitary incursions or on known paramilitary bases and checkpoints, military operations to provide support to paramilitary

⁴³ « Turbay, Betancur, Barco, Gaviria et Samper obtinrent des succès seulement partiels - ils détruisirent la UP, une organisation légale et populaire, mais ils augmentèrent la taille, la portée et la quantité des membres de l'insurrection armée » [Notre traduction].

⁴⁴ Vivre ensemble

*forces under attack, failure to prevent escapes by detained paramilitaries, and failure to advance investigations into senior members of the security forces implicated in human rights violations committed with paramilitary groups*⁴⁵.

(Amnesty International, 2004 : 30)

Il en découle une impunité quasi-totale des violations des droits humains de la part des paramilitaires puisqu'ils sont protégés par l'État qui soutient leur action.

De 2002 à 2010, divers scandales éblouirent le gouvernement du président Uribe. Les victimes des faux positifs, qui étaient des civils que l'on faisait passer pour des guérilleros, furent exécutées par l'armée en collaboration avec des paramilitaires ; il y en eut plus de 4'000 (H. Moreno, syndicaliste, communication personnelle [entretien], 28 avril 2014). La parapolitique, un phénomène d'une ampleur inédite d'alliances systématiques entre des politiciens, des narcotrafiquants et des paramilitaires, mise en lumière en 2006, confirma les liens étroits entre le gouvernement et ces milices privées. En 2007, Salvatore Mancuso, l'un des principaux chefs des AUC, affirma que 35% du Congrès était sous contrôle de son organisation et parla de « *paramilitarismo de Estado orquestado por los poderes económicos* »⁴⁶ (Dorange, 2013 : 307).

Le programme de démobilisation du président Uribe, sanctionné par la loi de Justice et Paix de 2005, est un processus prétendument pacificateur entre le gouvernement et les paramilitaires ; il est contradictoire *“given the long-standing and close links between the security forces and paramilitaries, and the fact that the raison d'être of paramilitarism is the defence of the Colombian state and the status quo against real or perceived threats”*⁴⁷ (Amnesty International, 2005 : 11). Cette loi de démobilisation calma la situation et permit aux paramilitaires dits démobilisés de se réinsérer

⁴⁵ « Il s'agit notamment d'opérations militaires conjointes, de soldats en service opérant avec des unités paramilitaires, d'unités militaires qui s'identifient comme des paramilitaires lors d'opérations, de communications téléphoniques et radiophoniques entre l'armée et des unités paramilitaires, le partage de renseignements de sécurité, de paramilitaires vivant dans des bases militaires ou de police, de la coordination des barrages routiers, d'échecs répétés des forces de sécurité d'agir sur les rapports d'incursions paramilitaires ou sur des bases et des postes de contrôle paramilitaires connus, d'opérations militaires apportant un soutien aux forces paramilitaires attaquées, de l'échec d'empêcher les évasions de paramilitaires détenus et de l'incapacité à faire progresser les enquêtes de membres supérieurs des forces de sécurité impliqués dans des violations des droits humains commises par des groupes paramilitaires » [Notre traduction].

⁴⁶ « paramilitarisme d'État orchestré par les pouvoirs économiques » [Notre traduction].

⁴⁷ « étant donné les liens historiques et étroits entre les forces de sécurité et les paramilitaires, et le fait que la raison d'être du paramilitarisme est la défense de l'État colombien et du statu quo contre les menaces réelles et perçues » [Notre traduction].

dans la société avec un pouvoir politique, une fortune et des réseaux criminels intacts (Thomson, 2011 : 345). Officiellement, en 2006, le phénomène paramilitaire fut stoppé. En effet, selon le gouvernement, il n'existe plus de paramilitarisme car 35'308 membres des AUC se seraient démobilisés entre 2003 et 2006 (Presidencia de la República de Colombia, 2010) ; seules subsisteraient quelques bandes criminelles isolées nommées BACRIM, de délinquance commune (Presidencia de la República de Colombia, 2013), et ces dernières, selon le ministre de la défense, ne constituent pas une renaissance du paramilitarisme (López Rincón, 2011). La Commission Nationale de Réparation et de Réconciliation affirme pourtant que ces dénommées bandes criminelles sont en bonne partie un prolongement du paramilitarisme qu'a connu le pays avant ladite démobilisation (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación, 2010).

6.3 L'impunité

Il peut paraître difficile de déterminer dans quelle mesure un acte violent perpétré par des représentants de l'État ou ses alliés constitue un acte de terrorisme. Cependant, même si l'acte n'est pas condamné par l'État, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de terrorisme d'État. En effet, en Colombie, l'ampleur de l'impunité de la force publique et des paramilitaires implique que l'État tolère ces violations des droits humains et se rend donc complice de tels actes (Blakeley, 2010 : 20-21).

La prétendue guerre contre-insurrectionnelle menée par la force publique est un alibi car la majorité des homicides est imputable aux paramilitaires qui jouissent encore aujourd'hui d'une large impunité. En effet, entre 1986 et 2003, presque 4000 syndicalistes furent tués en Colombie et la majorité d'entre eux par les paramilitaires (Avilés, 2006 : 403) ; environ 80% de ces assassinats sont intervenus en raison de leur activité syndicale (Raphael, 2010 : 171). En outre, dans le cadre du processus de démobilisation lancé en 2005 par la loi de Justice et Paix, sur les 35'308 paramilitaires dits démobilisés, seuls 40 auront été accusés (Lozano, 2010). Ceux-ci sont toutefois favorables aux politiques économiques gouvernementales et certains d'entre eux ont reçu des aides financières du Plan Colombie pour des projets de culture de palme africaine (Ballvé, 2009). Le Plan Colombie fut impulsé par le président Andrés Pastrana et mis en œuvre dès 1999. Face à l'explosion de la violence, ce plan visait officiellement à éradiquer la production de drogues et à soutenir les paysans dans leur reconversion à des cultures légales. Toutefois, environ 80% des 4.86 milliards de dollars alloués à ce plan entre 2000 et 2008 le furent dans des programmes militaires (Government Accountability Office, 2008 : 15). Pratiquement, ce plan se focalisa d'une part sur l'anéantissement de la guérilla qui fragilise la mise en œuvre des politiques économiques soutenues par les États-Unis et d'autre part sur la sécurisation de larges zones stratégiques afin de les ouvrir à l'investissement étranger, tel que

celui des États-Unis, facilité par la signature en 2012 d'un traité de libre-échange (Petras, 2012). Alors que les paramilitaires tiraient 70% de leurs revenus du trafic de drogue et qu'ils étaient responsables en 2000 de 79,2% des morts civils et des déplacements forcés (Avilés, 2006 : 401-403), seules les guérillas furent combattues dans le cadre de ce Plan. Officiellement justifiée par une nécessité de contrer l'expansion du communisme jusqu'à la chute du bloc soviétique, puis par une lutte contre la drogue et enfin contre le terrorisme et pour la promotion de la paix après les attentats du 11 septembre 2001, la guerre promue par les États-Unis fut en réalité une stratégie de terrorisme d'État permettant la défense de ses intérêts politiques et économiques sur le territoire colombien, avec le soutien de l'élite locale. Selon l'ancien sénateur et actuel maire de Bogotá, Gustavo Petro, "*Plan Colombia is fighting against drugs militarily at the same time it gives money to support palm, which is used by paramilitary mafias to launder money*"⁴⁸ (cité par Ballvé, 2009). L'appui des États-Unis au terrorisme d'État colombien se poursuit grâce à l'autorisation du gouvernement d'Uribe en 2009 d'utiliser sept de ses bases militaires par un contingent maximum de 800 soldats états-uniens (El Espectador, 2009).

6.4 Liens entre les activités paramilitaires et le développement

Cet État militarisé agissant en toute impunité permet la spoliation. En effet, la violence rurale est une stratégie visant à expulser du territoire les populations vivant sur des zones riches en ressources naturelles afin de créer un environnement favorable pour leur appropriation (Avilés, 2006). Il existe en conséquence une relation claire entre l'intensité du conflit et la consolidation de la production de richesse ; la géographie du conflit est donc corrélée aux régions bien dotées en ressources naturelles. Carlos Medina Gallego explique que « *es interesante mirar como el mapa de los desplazamientos coincide con el mapa de la presencia paramilitar y las zonas de ejecución de los grandes macroproyectos [... y] donde se localizan los principales yacimientos y recursos petroleros* »⁴⁹ (Medina Gallego, 2005 : 85).

« [Le] prétexte de la lutte contre-insurrectionnelle a été - et continue d'être - sur utilisé (sic) pour camoufler des intérêts économiques liés au contrôle des terres et, plus largement, du territoire » (Gloria Cuartas, cité par Revelli, 2013). En effet, des entreprises colombiennes et étrangères ont

⁴⁸ « Le Plan Colombie se bat militairement contre la drogue et dans le même temps il donne de l'argent pour soutenir la palme qui est utilisée par les mafias paramilitaires pour blanchir de l'argent » [Notre traduction].

⁴⁹ « il est intéressant de regarder comme la carte des déplacements coïncide avec la carte de la présence paramilitaire et les zones d'exécution de grands mégaprojets [... et] où se localisent les principaux gisements et ressources pétroliers » [Notre traduction].

profité du climat de violence pour s'approprier de façon irrégulière des terres que des paysans avaient abandonnées par peur d'être assassinés (Verdad Abierta, 2013). Le chef des AUC Carlos Castaño l'affirma : *"We started out as a reaction to the guerrillas, but we have evolved and now represent the social interests of big sectors of this country"*⁵⁰ (Wilson, 2001).

La concentration des terres se fait au bénéfice de l'élite nationale et étrangère pour lesquelles ces terres sont un enjeu majeur pour y implanter des monocultures telles que la palme africaine, dont la surface exploitée explose en Colombie, et pour l'extraction minière, menaçant ainsi les cultures de la petite paysannerie (Revelli, 2013). Les paramilitaires, qui se substituent à l'armée dans certaines régions du pays, négligent les zones pauvres en ressources naturelles et à l'inverse passent des accords avec les grandes entreprises désireuses d'exploiter les régions les plus fertiles ou les plus riches en ressources au détriment des populations locales qui sont souvent expulsées, alimentant ainsi un ressentiment, et à long-terme, le conflit lui-même (Keen, 1998). Les petits paysans sont donc les principales victimes de ce processus d'appropriation de terres (Salgado Araméndez, Naranjo Aristizabal, et Ñañez Ortiz, 2011). Les paramilitaires auraient ainsi acquis de façon illégale plus de cinq millions d'hectares de terres entre 1997 et 2003, constituant ainsi une contre-réforme agraire (Transnational Institute, 2005 : 5).

6.5 Synthèse

Le lien entre paramilitaires et militaires s'est formalisé dès le début de la guerre froide. Visant à contrôler l'expansion des guérillas, cette collaboration a également participé à des transformations agraires impulsées par les réformes néolibérales, empêchant la redistribution de terres. La Colombie a fait usage du terrorisme d'État d'une part afin d'instaurer un climat de peur extrême auprès d'une frange entière de la population s'identifiant comme une cible potentielle, vivant constamment dans la crainte d'une nouvelle intervention armée. D'autre part, en déléguant des actions en violation des droits humains, cette stratégie lui permet de se disculper au niveau international et de continuer à prétendre à la démocratisation du pays. Au vu de l'ampleur et de l'atrocité des homicides commis par les paramilitaires collaborant avec la force publique, il s'agit bien d'une stratégie de terrorisme d'État et non d'une légitime défense contre l'insurrection.

Cette politique de terreur sert les intérêts économiques des élites colombienne et internationale. En effet, la répartition des paramilitaires sur le territoire est corrélée à la présence de ressources stratégiques, telles que les terres fertiles ou les zones d'extraction minière.

⁵⁰ « Nous avons commencé en réaction aux guérillas, mais nous avons évolué et représentons désormais les intérêts sociaux des grands secteurs de ce pays » [Notre traduction].

Enfin, puisque l'armée et les paramilitaires mènent des actions conjointes en faveur de l'élite au pouvoir, l'impunité dont ils jouissent est cohérente et dénote une absence de volonté étatique de combattre ces groupes armés d'extrême droite et de défendre les droits de la paysannerie.

7 Politiques agraires actuelles

La Colombie applique un modèle libéral de sécurisation foncière orientée vers le marché dans une situation où l'État a transféré une partie de ses fonctions aux paramilitaires. Les politiques actuelles ne visent pas à

“deepen democracy through the reduction of socio-economic inequalities, nor to jettison the neoliberal economic policies that exacerbated conditions conducive to the continuation of the insurgency, but to tolerate and facilitate the activities of paramilitary repression”⁵¹.

(Avilés, 2006 : 402)

L'augmentation de la violence en zone rurale est donc directement liée à la politique néolibérale imposée par l'élite colombienne et fortement soutenue par les États-Unis. En effet, l'ouverture économique de la Colombie dans les années 1990 a eu des effets très néfastes sur le secteur agricole. L'introduction d'un tarif de douane de 12% pour tous les produits de l'économie a provoqué l'importation massive de produits agricoles (Agencia de Noticias de la Universidad Nacional, 2014). La production de la paysannerie colombienne se retrouve alors en concurrence avec les produits provenant de l'agriculture mécanisée, hautement productive des pays développés et de surcroît subventionnée. Un accord de l'OMC permet en outre aux États-Unis et à l'Europe d'imposer ses surplus aux pays en développement (Thomson, 2011 : 331). La comparaison des subsides agricoles octroyés à divers produits états-uniens et ceux proposés par le programme AIS est présentée dans la figure suivante :

Produit	Subside aux États-Unis	Subside d'Agro Ingreso Seguro
Riz	99	18.4
Maïs	28	14.6
Sorgho	53	9
Soja	50	19.7
Blé	74	11.2
Orge	60	5.7

Figure 3 : Comparaison des subsides céréaliers (en dollars par tonne) entre les États-Unis et ceux proposés par le programme Agro Ingreso Seguro en Colombie (traduit de : Jiménez Solano, 2012 : 289)

Cette concurrence déloyale provoque des tensions dans le secteur agricole colombien : les importations de denrées agricoles se substituent aux surfaces agricoles, les prix, tout comme les

⁵¹ « à renforcer la démocratie à travers la réduction des inégalités socio-économiques, ni à abandonner les politiques économiques néolibérales qui ont exacerbé les conditions propices à la poursuite de l'insurrection, mais à tolérer et à faciliter les activités de répression paramilitaire » [Notre traduction].

salaires de paysans, baissent, et les opportunités dans ce domaine se raréfient, d'autant plus avec l'affaiblissement du rôle de l'État, provoquant l'augmentation du chômage et de la pauvreté. En outre, la quantité et la qualité de l'emploi dans les domaines promus par l'État sont très mauvaises. Concernant les emplois directs du secteur de la palme, son indice est cinq fois inférieur à celui de la banane et dix fois plus bas pour les emplois indirects.

Produit	Emploi direct par hectare			Emploi indirect par hectare		
	Jour-homme par hectare	Jours par an	Indice	Jour-homme par hectare	Jours par an	Indice
Banane	144	173	0.83	432	173	2.5
Palmier à huile	47	286	0.16	71	286	0.25

Figure 4 : Indice d'emploi agricole direct et indirect généré par type de culture (traduit de : Jiménez Solano, 2012 : 272)

Quant à la qualité de l'emploi, l'intégration au marché mondial implique une baisse des coûts de main-d'œuvre afin de rester compétitif, une flexibilité avec des contrats de courte durée ou des travaux à forfait et une sécurité sociale vulnérabilisée (Pérez-Rincón, 2010 : 15).

Enfin, la sécurité alimentaire n'est plus assurée car la culture de palme remplace peu à peu les cultures alimentaires. Puerto Wilches, à 150 kilomètres au sud de la communauté de Las Pavas (au sud-est du département de Bolívar, voir figure 9), est la première municipalité productrice de palme en Colombie. Les prix des aliments de base y ont triplé en cinq ans. Dans certaines régions du pays, la ville devient le fournisseur en aliments de la campagne (Pérez-Rincón, 2010 : 16).

Cette tendance au désistement de l'État vis-à-vis de la paysannerie au profit de l'agro-industrie et des produits d'exportation se confirme avec l'entrée en vigueur récente de nombreux traités de libre-échange, notamment avec les États-Unis en 2012 ; ce dernier induit l'élimination des tarifs de douanes et cet accord commercial se traduit, selon une étude de Garay et al. (2010, cité par Las 2 Orillas, 2014), par un résultat clairement négatif pour la petite paysannerie, qui compose 87% des producteurs du pays, en termes de concurrence, de revenus et de surfaces exploitées.

Entre 2000 et 2012, la production de denrées orientées vers la consommation nationale, telles que les céréales, la pomme de terre, le haricot ou le manioc, baissa légèrement alors que la production de denrées pour l'exportation, telles que les fruits, les fleurs ou l'huile de palme augmenta fortement. Dans le cas de la palme, sa production se multiplia presque par deux durant cette période (Sociedad de Agricultores de Colombia, 2012).

La résistance légale engagée par les organisations paysannes, qui résulte de la fragilisation du secteur agricole, est fortement réprimée. La grève nationale des paysans en 2013 illustra parfaitement la criminalisation des manifestants, considérés comme des menaces à l'ordre public. Le bilan de ces manifestations fut de 12 morts, 485 blessés et 4 disparus (Cabrera, 2013).

7.1 La loi de victimes et de restitution des terres

Le gouvernement du président Juan Manuel Santos fit le constat que le secteur agricole possède un énorme potentiel largement sous exploité dont il s'agit de tirer profit. Dans la perspective néolibérale, ce déficit est largement causé par un régime de la propriété privée peu développé. En effet, comme le montre la figure suivante, moins de la moitié des biens fonciers possèdent un titre formel de propriété. Dans les zones où les relations d'échange capitaliste ne sont pas dominantes, l'État doit se charger d'octroyer des titres de propriété privée (McKeown, 2011 : 79).

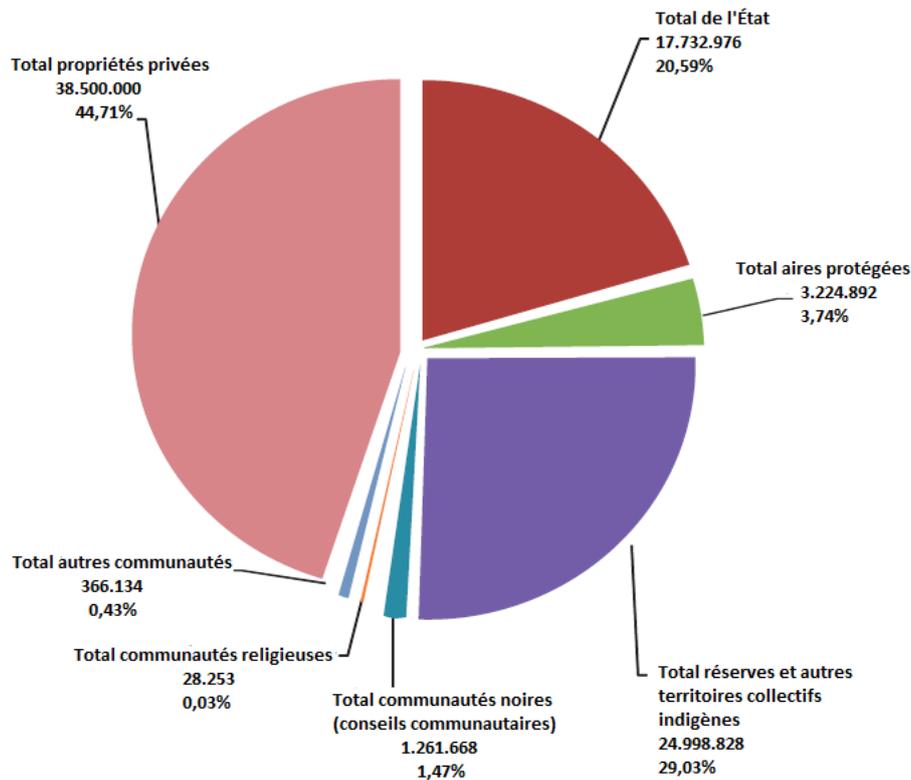


Figure 5 : Type de propriété au niveau national en 2009, en hectares et en %, excepté les cadastres d'Antioquia, Cali, Bogotá et Medellín (traduit de : Instituto Geográfico Agustín Codazzi, 2012 : 113).

L'objectif est donc de poursuivre la réforme agraire assistée par le marché à travers l'expansion de l'attribution de titres afin de laisser agir les forces régulatrices du marché qui optimiseraient l'utilisation de cette ressource. De plus, les paysans doivent bénéficier de ces titres qui devraient leur permettre de protéger l'accès à leur parcelle face aux grands propriétaires terriens.

Il n'existe que des estimations spéculatives sur l'ampleur de la spoliation en Colombie. Elles varient entre 1.2 et 10 millions d'hectares (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de Memoria Histórica, 2009 : 21). Plus d'un tiers des terres abandonnées font moins de 10 hectares, ce qui signifie que ce sont les petits paysans qui sont le plus touchés par le phénomène de spoliation et de déplacement forcé (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de Memoria Histórica, 2009 : 59).

Dans ce contexte d'insécurité foncière, le gouvernement de Santos promulgue en 2011 la loi 1448, connue sous le nom de loi de victimes et de restitution des terres, visant la restitution et l'indemnisation des victimes de déplacement forcé (Ministerio de Justicia y del Derecho, 2012). L'une des composantes de cette loi, la restitution des terres spoliées aux propriétaires, possesseurs ou occupants de terres, fait face à deux paradoxes.

D'une part, l'État promeut activement l'agro-industrie qui nécessite des exploitations de très grande taille ainsi que des territoires inoccupés, menant à la spoliation des terres de communautés paysannes et à la violation de leurs droits fondamentaux (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2011a : 16). En effet, comme le souligne Héctor Mondragón, « *No sólo hay desplazados porque hay guerra, sino especialmente hay guerra para que haya desplazados* »⁵² (Mondragón, 2002b : 5). D'autre part, il affiche une volonté de restituer six millions d'hectares de terres spoliées (Valencia, 2014), en grande partie par des paramilitaires totalement intégrés à la stratégie de terrorisme d'État développée par l'État colombien. La concentration des terres n'a pas baissé depuis 2011 et les violations des droits humains continuent. En effet, cette loi n'a jusqu'ici pas permis de protéger les personnes réclamant la restitution de leurs terres, menacées principalement par des groupes armés issus des paramilitaires dits démobilisés en 2006 (Human Rights Watch, 2013). Elle poursuit le paradigme de la loi 160 de 1994 en visant l'expansion de la propriété formelle afin de faciliter les transactions foncières sur la terre en faveur des grands propriétaires terriens ou des investisseurs étrangers, sans aucune garantie de protection des droits à la terre des petits paysans et n'a ainsi pas permis jusqu'ici d'inverser la tendance à la concentration des terres (Mantilla Quijano, 2010). En deux ans et demi, seuls 20'694 hectares ont été restitués, la grande majorité par des titres de propriété individuels alors que les organisations de victimes demandent une restitution collective afin d'accélérer le processus et de mieux sécuriser leurs droits. 54'063 demandes de restitution ont été faites sur les 360'000 attendues par le gouvernement ; les juges se sont prononcés sur 1,7% d'entre elles. À ce rythme, il faudrait des centaines d'années pour accomplir la restitution de toutes

⁵² « Il n'y a pas seulement des déplacés à cause de la guerre, mais il y a surtout la guerre pour qu'il y ait des déplacés » [Notre traduction].

les terres spoliées (Valencia, 2014). De plus, 68% des terres restituées l'ont été à une famille de grands propriétaires terriens, alors que l'article 72 de la loi 160 de 1994 interdit à des propriétaires de réclamer des terres appartenant à l'État (Fundación Forjando Futuros, 2014). La BM a cependant qualifié de positifs ces résultats (Unidad de Restitución de Tierras, 2014a). Enfin, 85% des victimes n'ont toujours pas présenté leur demande de restitution pour diverses raisons. Les plus courantes sont la peur des menaces et la méfiance envers les autorités. En effet, entre janvier 2008 et mars 2014, 66 représentants communautaires et réclamants de terres ont été assassinés. En outre, les victimes n'oublient pas le rôle que joue l'État dans la violation de leurs droits, soit par sa complicité avec des groupes armés, soit par son indifférence (Fundación Forjando Futuros, 2014). Pourtant, l'État ne reconnaît pas sa responsabilité envers les victimes dans la loi 1448 alors que sa participation à la spoliation des terres constitue un élément central de la problématique foncière (García Segura, 2011).

L'autre contradiction résultant de cette loi concerne le type de réforme agraire prôné par le gouvernement de Juan Manuel Santos. Les réformes agraires assistées par le marché ont pour fondement la négociation entre les parties. Dans le cas de la Colombie où le pouvoir économique et politique sont extrêmement concentrés, le principe de négociation est illusoire s'il vise une redistribution des terres car il est inconcevable qu'un petit paysan puisse avoir le même pouvoir de négociation qu'un riche latifundiste lors d'un achat de terres (Borras, 2003 : 389). En favorisant le libre-échange et les grandes entreprises afin qu'elles soient compétitives au niveau international, il est difficile d'empêcher que les petits paysans auxquels on aurait restitué la terre avec des titres de propriété individuels ne vendent, vu l'impossibilité de concurrencer la productivité de grandes entreprises subventionnées par des programmes tels qu' AIS (Arango, 2010). Sans une régulation et un engagement forts de l'État face à une réforme foncière allant vers une privatisation toujours plus grande de la terre, l'effet inverse d'une redistribution risque donc de se produire (Basserie, 2012). Dans ce contexte, cette loi dite de restitution pourrait plutôt s'apparenter à une légalisation de la spoliation.

Enfin, selon le sociologue Juan Sebastián Henao Aguirre, les Aigles Noirs de la région d'Urabá, qui sont un ensemble d'organisations criminelles dont certaines sont issues du processus de démobilisation des AUC, sont également favorables aux politiques actuelles concernant la terre telles qu'elles sont discutées durant les pourparlers de paix de la Havane, engagés par l'État colombien en vue de la démobilisation des FARC-EP, car elles permettront d'élargir le marché des terres grâce à l'expansion de la propriété. Les membres des Aigles Noirs pourront alors profiter de terres formalisées et continuer, par la violence ou l'achat, le processus de concentration des terres qui connaît des limites actuellement (communication personnelle [entretien], 14 avril 2014).

8 Le conflit foncier de Las Pavas

La lutte pour la terre engagée par des paysans à Las Pavas est emblématique de l'insécurité foncière en Colombie. De nombreux processus similaires de défense des droits à la terre de la paysannerie se développent sur tout le territoire. Face à l'expansion de la marchandisation de la terre, la possession de fait qu'ont les petits producteurs est menacée. Le titre de propriété privée apparaît alors comme une opportunité de sécuriser leurs droits à la terre. Le conflit de Las Pavas est le résultat de l'interaction entre les politiques économiques nationales décrites dans les chapitres précédents, promouvant la culture industrielle de la palme dans la région de Las Pavas, et le contexte local, détaillé dans ce chapitre. La compréhension de ce conflit foncier doit en outre intégrer deux perspectives fondamentales : l'une juridique et l'autre politique. Elles sont complémentaires et analysées dans cette partie du travail.

8.1 Le domaine de Las Pavas

La région du Magdalena Medio, au nord de la Colombie, est très riche en ressources naturelles. Historiquement, il existe dans cette région une relation forte entre le déplacement forcé et l'usage de la terre. Cette dernière s'est convertie en source de pouvoir et en a fragilisé l'accès pour les petits paysans (Castilla Gómez, 2008). De nombreuses entreprises désirent exploiter l'abondance des ressources de ce territoire. Divers projets d'extraction d'uranium, d'or, de charbon, de pétrole et de production industrielle de palme africaine sont prévus (Observatorio de Paz Integral, 2008). La communauté de Las Pavas se trouve dans cette région, l'une des principales productrices de palme africaine du pays (Mondragón, 2002a : 31). Le domaine de Las Pavas appartient à la municipalité d'El Peñón, dans le département de Bolívar, dont la population s'élève à 9'000 habitants environ. 71,2% de sa population vivant à l'extérieur du chef-lieu est en situation de misère. 755 personnes vivent à Buenos Aires, le *corregimiento*⁵³ où se sont implantés les paysans de la communauté de Las Pavas (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012).

Comme le montre la figure 6, ce *corregimiento* se situe à 30 kilomètres au nord-ouest du chef-lieu de la municipalité voisine de Regidor, relié par une route en terre en mauvais état. En outre, le chef-lieu d'El Peñón n'est pas relié par la route au *corregimiento* de Buenos Aires et les paysans utilisent la rivière Papayal descendant vers le nord lorsqu'ils s'y rendent. Il en résulte un éloignement géographique assez important.

⁵³ *Corregimiento* : territoire subordonné à une municipalité

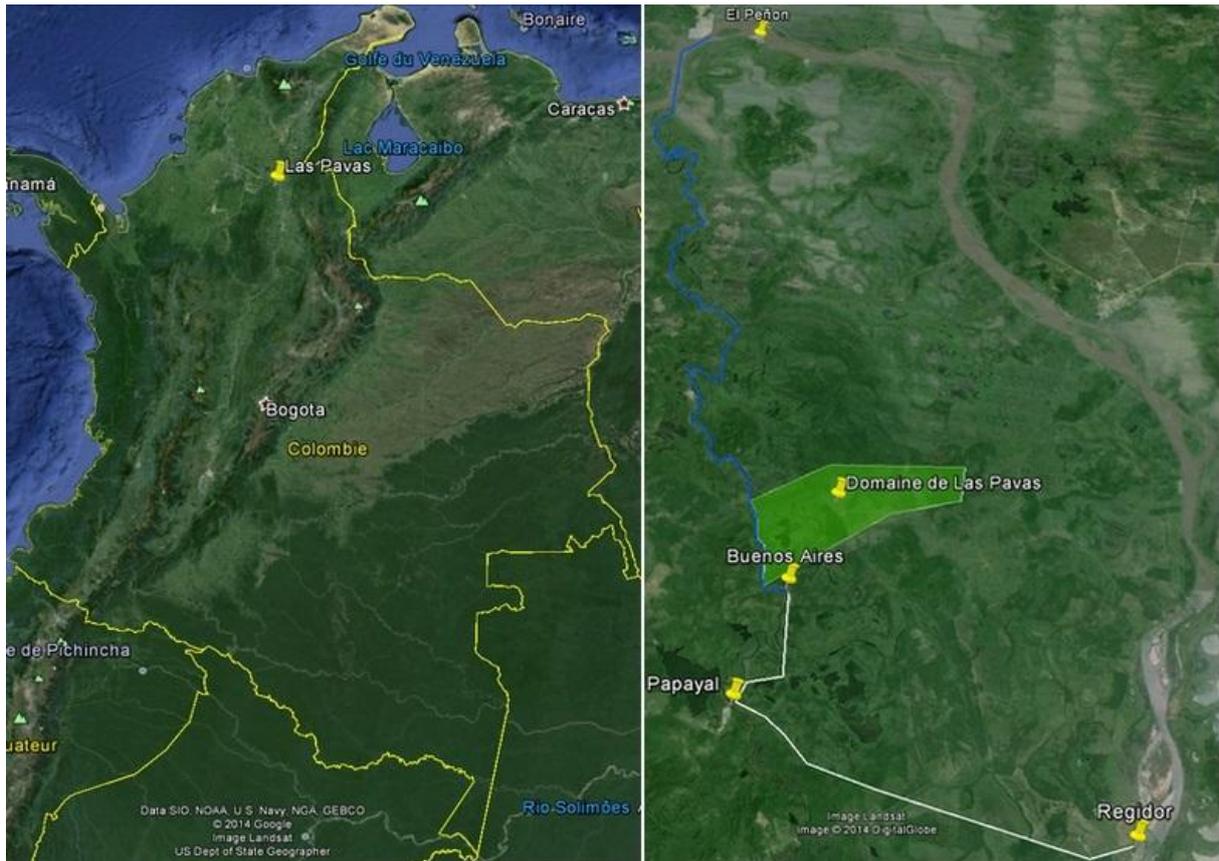


Figure 6 : Localisation du domaine de Las Pavas à l'échelle nationale, à gauche, et au niveau régional, à droite (adapté de : Google Earth, 2014a et 2014b)

Sur les 209 familles déplacées de la municipalité d'El Peñón, 122 sont les victimes du conflit foncier de Las Pavas (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012 : 133) et constituent donc la majorité des déplacés. La municipalité estime en outre que toute sa population hors chef-lieu est susceptible d'être déplacée (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012 : 161). La municipalité identifie la présence de groupes armés illégaux et le manque d'opportunités de travail comme les deux facteurs de déplacement. Dans le premier cas, elle affirme que les FARC-EP et l'ELN sont présents dans la région. De plus, des bandes criminelles, telles que le gouvernement surnomme les groupes d'extrême droite issus de la démobilisation des paramilitaires en 2006, sont actifs sur ce territoire (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012 : 136). Ces derniers, regroupés au sein du puissant Bloc Central Bolívar(BCB), remplaçaient l'État sur de larges portions du territoire (Verdad Abierta, 2011). Teófilo Acuña, représentant de la Fédération Agro-Minière du Sud de Bolívar (FEDEAGROMISBOL), affirme qu'il n'est pas rare que l'armée intervienne conjointement aux paramilitaires dans cette région du pays (communication personnelle [entretien], 24 avril 2014). À Las Pavas, des pratiques paramilitaires continuent d'être en vigueur (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010 : 24). Deuxièmement, le manque d'opportunités de travail incite des familles à abandonner leur parcelle, à la recherche de meilleures conditions (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012 :136). Elles sont le résultat de l'expansion de la

culture de palme qui génère peu d'emplois (Jiménez Solano, 2012 : 272) et du faible engagement de la municipalité. En effet, le secteur agricole est l'un des moins bien doté dans son budget alors qu'il reste le principal générateur d'emploi ; il représente moins d'1% de l'investissement municipal d'El Peñón (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012 : 224-230). L'Unité Municipale d'Assistance technique Agricole (UMATA) n'est pas efficace à cause de « *la inexistencia de profesionales del campo en la entidad, falta de recursos de inversión para promover proyectos comunitarios agropecuarios y falta de políticas de fomento* »⁵⁴ (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012 : 145). Le développement du secteur agricole repose donc essentiellement sur des fonds privés.

La municipalité d'El Peñón affirme toutefois sa préoccupation face à la forte concentration des terres dans sa circonscription et indique qu'elle soutiendra le processus de formalisation foncière des terres de la communauté de Las Pavas auprès de l'INCODER ainsi que l'octroi de subsides (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012 : 78). Plus particulièrement, elle affirme s'inquiéter de l'expansion des entreprises de cultures de palmiers à huile qui, bien que leur activité soit encouragée par le Ministère de l'Agriculture, se fait au détriment des paysans auxquels elles achètent les petites parcelles (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012 : 159).

Le *corregimiento* de Buenos Aires possède les sols les plus aptes à l'agriculture par leur profondeur et leur fertilité. En effet, il fait partie de l'île de Papayal, elle-même incluse dans la dépression Momposina, un grand bassin sédimentaire caractérisé par sa plaine alluviale active. Les agronomes y recommandent ainsi la promotion des cultures fruitières ou des cultures orientées vers la garantie de la sécurité alimentaire telles que le manioc, la banane plantain, le riz ou encore le maïs (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012 : 145). La municipalité y promeut cependant des projets tels que la culture de palmiers à huile, notamment dans le cadre des alliances stratégiques soutenues par le Ministère de l'Agriculture qui ont pour objectif de promouvoir le rapprochement entre les petits producteurs et les grandes entreprises (Alcaldía Municipal de El Peñón, 2012).

8.2 Composante juridique du conflit foncier

L'occupation de Las Pavas remonte aux années 1950, lorsque que le grand-père de l'un des actuels représentants de la communauté commença à coloniser ces terres, produisant alors des aliments sur un modèle de travail collectif et suivant un régime de possession communautaire (Defensoría del Pueblo, 2012 : 217).

⁵⁴ « l'inexistence de professionnels des zones rurales dans l'entité, le manque d'investissements pour la promotion de projets communautaires agricoles et le manque de politiques d'encouragement » [Notre traduction].

À la fin des années 1960, l'INCORA débuta dans la région un processus d'attribution de terres appartenant à l'État. Sans assistance technique ni accès au crédit, les paysans bénéficiaires de ces terres décidèrent alors de faire appel à des créanciers privés. Les conditions imposées par les prêteurs étaient si désavantageuses que les paysans n'eurent d'autre choix que de leur vendre leurs parcelles, générant une concentration foncière. Les créanciers y implantèrent de l'élevage extensif. Jesús Emilio Escobar acheta en 1983 le domaine qui constitue aujourd'hui Las Pavas. Durant les années 1980, ce dernier consolida l'élevage extensif sur ces terres. Certains paysans du village de Buenos Aires travaillaient alors pour Escobar. Durant les années 1990, la présence de guérillas, principalement de l'ELN, sema la peur auprès des grands propriétaires terriens et c'est dans ce contexte que Jesús Emilio Escobar aurait décidé d'abandonner le domaine (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010 : 5-6). D'autres versions affirment que son exil est lié à la mort du narcotrafiquant Pablo Escobar dont il serait un oncle et le prête-nom (Instituto Colombiano de Desarrollo Rural, 2012c : 2252-2253). Il serait également lui-même lié au narcotrafic (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010 : 8).

En 1998, l'Association des Paysans de Buenos Aires (ASOCAB) est créée. Dès 1994, ces paysans commencèrent à occuper les terrains abandonnés par Jesús Emilio Escobar. Ils étaient donc possesseurs de cette terre. Le 23 octobre 2003, ils furent réunis dans l'école du *corregimiento* par un chef du Bloc Central Bolívar appartenant aux Autodéfenses Unies de Colombie à la requête de l'administrateur mandaté par Jesús Emilio Escobar. Ce dernier, accompagné d'hommes armés, leur ordonna de quitter les parcelles qu'ils cultivaient et de ne pas les réintégrer, sous peine d'être assassinés, provoquant un déplacement forcé massif (Instituto Colombiano de Desarrollo Rural, 2012c : 2348). Cette première expulsion visait à détruire toute preuve de l'exploitation économique des paysans sur ce domaine abandonné car le travail de cette terre pendant plus de trois ans leur conférait légalement la possession. C'est ainsi que les paysans expliquent leur absence sur les parcelles en 2004 lorsque les représentants de l'entreprise de palme Aportes San Isidro vinrent visiter le domaine. En outre, ces menaces furent précédées de massacres de la part des paramilitaires à mesure qu'ils entraient dans la région et les cadavres démembrés descendant la rivière Papayal, que la communauté utilisait pour se baigner et boire, terrorisèrent un peu plus les habitants (Molano Bravo, 2009 : 111 ; Defensoría del Pueblo, 2012 : 218).

En 2005, les paysans, ayant observé une situation plus tranquille liée au départ des paramilitaires de la zone, décidèrent de retourner sur les parcelles (Instituto Colombiano de Desarrollo Rural, 2012c : 2349). En juin 2006, face au refus d'Escobar de négocier une transaction avec les paysans d'ASOCAB, ces derniers se tournèrent alors vers l'INCODER afin de sécuriser juridiquement leurs droits à cette terre qu'ils exploitaient depuis plusieurs années. En effet, les droits de facto que possédaient les paysans étaient remis en question par les propriétaires formels possédant des droits de jure.

L'INCODER débuta alors un processus d'expropriation pour non exploitation du terrain tel qu'il est établi dans la loi 160 de 1994. L'INCODER fit une inspection oculaire, observa une exploitation économique de la part des paysans et affirma que le domaine remplissait les conditions pour réaliser une réforme agraire. En novembre 2006, alors que débutait le processus avec l'INCODER, Jesús Emilio Escobar revint à Las Pavas, accompagné d'hommes armés, et expulsa les familles présentes sur le domaine. Il détruisit également les cultures ainsi que les pépinières des paysans (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010 : 9-12). En janvier 2007, après avoir nettoyé le territoire, Jesús Emilio Escobar vendit le bien foncier à un consortium composé des entreprises Aportes San Isidro et C.I. Tequendama, filiale du groupe Daabon (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010 : 7-8).

Bien qu'il soit probable, mais très difficile de démontrer formellement, que le consortium ayant acheté le domaine connaissait la situation de déplacement des paysans de Las Pavas, la chronologie montre que l'expulsion eut lieu juste avant la transaction foncière entre Jesús Emilio Escobar et les entreprises Aportes San Isidro et Daabon. En effet, l'association entre de grands propriétaires terriens et des paramilitaires est courante afin de déplacer les populations entravant le développement de grandes exploitations telles que la palme. Selon María Alejandra Grillo García (étudiante en anthropologie et en droit, communication personnelle [entretien], 3 mai 2014), cette entreprise n'a pas acheté de bonne foi. Si un entrepreneur acquiert un terrain sur lequel surgit un conflit, la réaction adéquate serait de tenter de chercher des solutions et non de désintégrer la communauté afin de gagner la lutte pour la terre. (Ces stratégies de spoliation sont étudiées au chapitre suivant.)

Deux ans et demi après l'inspection oculaire de l'INCODER et donc postérieurement à la vente du domaine au consortium d'entreprises de palme, l'Unité Nationale des Terres (UNAT), ordonna le début de l'enquête afin de déclarer ou non une expropriation et sur quelle portion du domaine. L'UNAT fut créée durant le Statut de développement de l'ex-président Álvaro Uribe Veléz et avait des compétences de l'INCODER. Elle fut supprimée en 2009 après la décision d'inapplicabilité de cette loi. La visite de clarification de la propriété conclut que le domaine appartenait à Jesús Emilio Escobar mais que 123 familles travaillaient cette terre (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010 : 12).

Malgré l'occupation légale des paysans, l'entreprise de palme sollicita une action de la part de la police d'El Peñón afin de les expulser. L'INCODER indiqua alors à la municipalité que les paysans étaient les possesseurs de la terre et qu'un processus administratif d'expropriation de l'entreprise de palme était en cours. En dépit de cette information et violant ainsi l'action administrative d'expropriation engagée par l'INCODER, les paysans furent expulsés le 14 juillet 2009. Cette expulsion de paysans victimes de déplacement forcé, ayant depuis 1997 commencé une occupation

pacifique d'un domaine abandonné, fit polémique au niveau national, puis international lorsqu'il fut établi que l'entreprise The Body Shop achetait de l'huile à l'entreprise Daabon. Les propriétaires José Ernesto Macías et Alfonso Dávila Abondano critiquèrent les paysans en les qualifiant d'occupants illégaux et se défendirent de ne pas avoir été informés du processus d'expropriation amorcé par l'INCODER, invoquant ainsi l'achat de bonne foi (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010 : 13-16).

En raison d'erreurs de procédure, l'INCODER décida en 2010 de débiter un nouveau processus d'expropriation, avec une visite préliminaire en mai. Les démarches réalisées depuis juin 2006 en faveur de l'expropriation durent alors être recommencées (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010 : 16). En octobre 2010, face au conflit foncier et aux répercussions négatives sur son image internationale, la filiale C.I. Tequendama du groupe Daabon décida de se retirer du projet de culture de palme à Las Pavas, laissant Aportes San Isidro comme seul propriétaire (El Tiempo, 2010).

Les paysans firent une demande de protection de leurs droits fondamentaux auprès de l'État qui aboutit en 2011 à une sentence de la Cour constitutionnelle, confirmant leur statut de possesseurs du domaine et de déplacés. Ce verdict reconnut en outre l'expulsion de la police en 2009 comme illégale car aucune action de la sorte ne peut être entreprise à l'encontre de paysans occupant des terres sur lesquelles l'INCODER a débuté un processus d'expropriation (Corte Constitucional, 2011). La communauté paysanne décida alors d'occuper à nouveau le domaine et exerce jusqu'à aujourd'hui une exploitation partielle de Las Pavas (Instituto Colombiano de Desarrollo Rural, 2012c : 2349-2350) ; elle dénonce régulièrement les voies de fait exercées par le personnel de l'entreprise de palme.

Entre la première visite oculaire de juin 2006 et la décision finale de 2012, l'INCODER observa que plus de 200 hectares de palme avaient été semés, violant ainsi le statu quo imposé durant tout processus d'expropriation (J. B. Estrada Martinez, avocate d'ASOCAB, communication personnelle [entretien], 9 avril 2014). En novembre 2012, l'INCODER décida d'exproprier l'entreprise de palme de 2661 hectares, ces derniers devenant des terres appartenant à l'État. Jhenifer Mojica, alors sous-gérante du département Terres Rurales de l'INCODER, justifia cette décision par le fait que ce bien foncier « *no está en explotación agraria y no está cumpliendo su función económica y social* »⁵⁵ (Mojica, citée par Instituto Colombiano de Desarrollo Rural, 2012a).

La loi 160 de 1994 permet aux différentes parties du processus d'interposer une demande de révision auprès du Conseil d'État. Si une telle demande est faite, les décisions prises par l'INCODER ont un effet suspensif, c'est-à-dire que le statu quo prévaut jusqu'à ce que le Conseil prenne une

⁵⁵ « à usage agricole n'est pas exploité et ne remplit pas sa fonction économique et sociale » [Notre traduction].

décision. L'entreprise de palme a fait recours auprès du Conseil d'État contre toutes les décisions que l'INCODER avait émises. L'exécution des décisions, qui impliquait que l'entreprise devait quitter les parcelles considérées comme des terres appartenant désormais à l'État, est donc suspendue jusqu'à ce que le Conseil d'État ne se prononce (J. B. Estrada Martinez, avocate d'ASOCAB, communication personnelle [entretien], 9 avril 2014). Cependant, les processus que mène le Conseil d'État durent environ dix ans. Lorsque qu'une décision est contestée, elle peut être suspendue ou dévolue. Dans le second cas, la décision s'applique et si le Conseil d'État se prononce en faveur de l'entreprise, on revient alors à la situation initiale. C'est l'effet qui est demandé par les avocats de la communauté paysanne, mais cet effet n'existe actuellement pas dans le cas des décisions prises par l'INCODER ; il faudrait alors changer la législation. Parce que changer une loi peut prendre beaucoup de temps, une action de tutelle a été intentée à l'INCODER, expliquant que cet effet suspensif allait violer les droits des personnes car la situation sociale actuelle des paysans est dramatique. En effet, ce conflit foncier ne peut être uniquement considéré en termes juridiques mais doit l'être également en termes sociaux et politiques. Les paysans ne parviendraient probablement pas à résister dix ans supplémentaires sans aucune certitude concernant la protection de leur possession de la terre car le temps joue en faveur de l'entreprise de palme qui les menace quotidiennement (M. A. Grillo García, étudiante en anthropologie et en droit, communication personnelle [entretien], 3 mai 2014). En outre, un représentant d'ASOCAB souligne que l'entreprise de palme dispose d'un capital financier important et qu'elle subvient facilement aux besoins de ses employés, ce qui n'est pas le cas des paysans qui, après quelques jours sans pouvoir travailler à cause des menaces, n'ont plus les ressources pour se nourrir (A. Loaiza, défenseur des droits humains, intervention lors d'une réunion au sujet d'une proposition de protection collective à l'Unión Nacional de Protección⁵⁶, 5 avril 2014). En effet, « *la demora de las decisiones judiciales conlleva a (sic) una ausencia de protección efectiva de los derechos de los trabajadores* »⁵⁷ (Comisión Internacional de Juristas, 2010 : 39).

8.3 Composante politique du conflit

Se focaliser sur les *endowments* des paysans de Las Pavas ne permet pas de comprendre les raisons pour lesquelles ils sont encore privés de leur terre puisque la possession leur a été reconnue. La lutte juridique d'ASOCAB, à elle seule, ne lui permet donc pas de rester sur le territoire car c'est

⁵⁶ Unité Nationale de Protection : cette unité a pour objectif de garantir les droits à la vie, à l'intégrité, à la liberté, la dignité humaine et la sécurité des personnes et des communautés bénéficiaires de mesures de protection (Unidad Nacional de Protección, 2014).

⁵⁷ « le retard des décisions judiciaires mène à une absence de protection effective des droits des travailleurs » [Notre traduction].

finalement la volonté politique qui décide de l'application ou non des décisions. L'étude des *entitlements* contextualise le conflit et fait ressortir d'une part les relations socio-économiques qu'entretient le consortium avec l'élite au pouvoir et d'autre part un manque d'accès lié aux voies de fait perpétrées par l'entreprise de palme. En effet, le conflit de Las Pavas est exemplaire d'une situation dans laquelle la quasi-totalité des procédures a été gagnée par la communauté paysanne mais qui, sur le terrain, reste inchangée (M. A. Grillo García, étudiante en anthropologie et en droit, communication personnelle [entretien], 3 mai 2014).

8.3.1 Liens entre l'État et le consortium

Puisque la lutte juridique d'ASOCAB n'est pas suffisante afin de défendre ses droits, elle doit être accompagnée d'un processus politique fort, qui est mis à mal par les relations socio-économiques qu'entretient le consortium avec l'élite au pouvoir.

Le groupe Daabon

Le groupe Daabon produit principalement des bananes et de l'huile de palme. En 2009, il fit construire à Santa Marta la plus grande usine d'extraction d'huile de palme d'Amérique latine. Figurant parmi les cent plus grandes entreprises colombiennes, la quasi-totalité de sa production est vouée à l'exportation (Corporación Sembrar et Fédération Agro-Minière du Sud de Bolívar, 2010).

En 2007, le groupe Daabon fut l'un des deux acheteurs du domaine de Las Pavas. La famille Dávila, propriétaire du groupe et l'une des plus riches de la côte caribéenne, fut la troisième plus importante bénéficiaire (3'900 millions de pesos, soit environ 2 millions de francs suisses) de subventions publiques entre 2008 et 2009 grâce au programme AIS mis en œuvre sous la présidence d'Álvaro Uribe Vélez (Lewin, 2009). En 2002, sa campagne présidentielle fut soutenue par Alberto Francisco Dávila Diazgranados, patron de Daabon. De plus, un référendum pour une deuxième réélection d'Uribe reçut le soutien financier de deux filiales du groupe dont C.I. Tequendama, alors propriétaire de Las Pavas (Coronell, 2009). Daabon a donc soutenu un candidat à la présidentielle qui, lorsqu'il fut élu, lui octroya des subsides très importants.

Cette famille puissante est également reconnue pour ses liens avec le narcotrafic et la parapolitique (Drug Enforcement Administration, s.d., Molano Bravo, 2009 : 109, El Tiempo, 2012).

Aportes San Isidro

Aportes San Isidro est une entreprise active dans la culture de la palme africaine. José Ernesto Macías, son propriétaire, est à l'origine du départ de Jhenifer Mojica de l'INCODER. En effet, il déposa plainte contre cette haute fonctionnaire en mars 2011 alors qu'elle était chargée du processus d'expropriation du domaine de Las Pavas dont il est le propriétaire (Bermúdez Liévano, 2013). Alors qu'elle était reconnue très engagée et déterminée à octroyer des titres de propriété aux petits paysans, réussissant à récupérer de nombreuses parcelles durant son mandat, cette éviction révèle clairement son motif politique. Jhenifer Mojica décida finalement de renoncer à son poste face aux multiples attaques à son encontre (Orozco Tascón, 2013). Aportes San Isidro reçut également des subventions d' AIS et soutint le référendum en faveur d'une troisième élection d'Álvaro Uribe Vélez (Bermúdez Liévano, 2013).

Une entreprise de sécurité, constituée légalement et inscrite au Département de Sécurité du Ministère de la Défense au nom du propriétaire d'Aportes San Isidro, José Ernesto Macías, a été implantée sur le domaine de Las Pavas (Ministerio de Defensa Nacional, 2014 : 10). Leurs pratiques sont quant à elles totalement illégales. Les employés de cette dernière ont participé aux menaces dirigées contre les paysans ; et l'administrateur, en outre chef de la sécurité d'Aportes San Isidro, est un paramilitaire non démobilisé (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2013). Selon l'avocate d'ASOCAB, cela démontre que la violence est institutionnalisée et que l'auteur intellectuel des violations des droits humains visant la spoliation est le patron de l'entreprise (J. B. Estrada Martinez, avocate d'ASOCAB, communication personnelle [entretien], 9 avril 2014). En outre, l'entreprise de palme ainsi que l'organisation parallèle créées par Aportes San Isidro reçoivent le soutien de la Confédération Générale du Travail colombienne, censée pourtant soutenir les paysans (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2012c). L'organisation Nuevo Liderazgo, visant à supplanter ASOCAB, dépend d'une fédération nationale promue par la fondation Centro de Pensamiento Primero Colombia⁵⁸. José Obdulio Gaviria est le président de cette fondation, soutenue par Fernando Londoño, qui a pour objectif la diffusion du modèle de développement agro-industriel et d'intégration au marché mondial, promu par l'ex-président Álvaro Uribe Vélez et l'actuel président Juan Manuel Santos (Barbosa López, 2012). Cette organisation considère les paysans d'ASOCAB comme des envahisseurs de terres et de faux déplacés (Fundación Centro de Pensamiento Primero Colombia, 2011).

⁵⁸ Centre de Réflexion la Colombie d'abord

José Obdulio Gaviria

Il fut le conseiller de l'ex-président Álvaro Uribe Vélez jusqu'en 2009 (Semana, 2009a). Très influent politiquement, il est notamment considéré par certains comme l'idéologue de la doctrine gouvernementale d'Uribe, ayant par exemple imposé sa vision négationniste d'un conflit armé en Colombie en affirmant que la violence n'était que terroriste et non politique (Semana, 2008).

Fernando Londoño Hoyos

Il fut ministre de l'Intérieur et de la Justice entre 2002 et 2004. Interdit de toute fonction publique pendant douze ans pour des actions illégales menées durant son mandat de ministre, Londoño continue à propager la doctrine développementaliste dans divers journaux nationaux. Principal défenseur de l'action militaire dans les médias (Semana, 2008), il dirige une émission de radio dans laquelle il accusa en 2013 les paysans de Las Pavas d'être des occupants illégaux alors que l'INCODER avait décidé d'exproprier le propriétaire de l'entreprise de palme et reconnaissait la possession d'ASOCAB (Londoño Hoyos, 2013).

Ainsi, les propriétaires du consortium, tous deux bénéficiaires du programme AIS, soutinrent la réélection de l'ex-président Álvaro Uribe Vélez. En outre, leurs liens avec le paramilitarisme sont formels. Enfin, des personnalités au sommet de la hiérarchie politique continuent de discréditer le mouvement pacifique de formalisation foncière que les paysans de Las Pavas débutèrent en 2006. Ces déclarations stigmatisantes, dans lesquelles les paysans sont fréquemment associés aux guérilleros, freinent le processus engagé par l'INCODER. De grands politiciens affirment donc leur soutien à la culture de palme et plus précisément à l'entreprise ayant envahi les parcelles possédées par les paysans.

8.3.2 Les actions de spoliation à Las Pavas

Le prétendu propriétaire Jesús Emilio Escobar puis l'entreprise de palme Aportes San Isidro tentèrent de spolier la terre de Las Pavas de diverses manières. Escobar, grâce à la collaboration de paramilitaires, expulsa les paysans en 2003 et en 2006. En 2009, la police exécuta une expulsion illégale de la communauté. Quant à l'entreprise de palme, elle a d'une part, tout comme la communauté d'ASOCAB, décidé d'entreprendre des actions judiciaires. D'autre part, elle a pris des mesures, souvent en violation des droits humains, avec pour objectif de faire fuir les paysans.

Selon la typologie de la Commission Nationale de Réparation et Réconciliation et du Groupe de Mémoire Historique colombiens (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación & Grupo de

Memoria Histórica, 2013 : 53), cinq modalités de spoliation peuvent être relevées dans le cas du conflit foncier de Las Pavas.

Les menaces

Elles sont très fréquemment utilisées de la part des paramilitaires employés par l'entreprise de palme et sont la conséquence de la volonté d'imposer un modèle agro-industriel qui fait face à une opposition marquée de la paysannerie. Seuls les témoignages des paysans font référence à des paramilitaires les ayant déplacés en 2003 et employés actuellement par Aportes San Isidro (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2012c) mais ces déclarations, selon une sentence de la Cour constitutionnelle, sont suffisantes pour être considérées comme véridiques en vertu du principe de bonne foi dans l'évaluation des déclarations des déplacés (Corte Constitucional, 2011 : 34).

Chaque menace proférée est dénoncée publiquement et fait l'objet d'une plainte auprès du procureur général de la nation afin qu'il fasse une enquête. Depuis le 3 mai 2011, bien que la possession ait été reconnue par la Cour constitutionnelle aux paysans de Las Pavas, ce qui leur permet de cultiver le domaine engagé dans un processus d'expropriation, jamais les paysans n'ont pu jouir pleinement de leur droit du fait des actions menées par des employés de l'entreprise de palme.

Après que l'INCODER eut déclaré que certaines parcelles du domaine appartenaient à l'État, les menaces s'intensifièrent. Des hommes lourdement armés commencèrent à faire des rondes sur les terrains et menacèrent de mort plusieurs paysans, l'objectif étant de faire fuir les paysans de leur terre et ainsi prétendre qu'ils n'occupaient pas le domaine de Las Pavas. Ces employés, dont certains sont des paramilitaires non démobilisés, répètent aux paysans qu'ils doivent partir du domaine ou qu'ils les en sortiront morts (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2012c).

Attentat à l'intégrité physique

Les actes exemplaires sont efficaces afin d'instiller la terreur au sein d'une communauté. À Las Pavas, aucun homicide n'a été commis contre un membre d'ASOCAB. Les risques de violence à l'encontre des paysans sont clairement réduits du fait de la présence d'organisations nationales et internationales⁵⁹ et de la médiatisation de ce conflit. Le soutien juridique et moral apporté aux

⁵⁹ Parmi elles, le Programme de Développement et Paix du Magdalena Medio, la FEDEAGROMISBOL, la Corporation Sembrar, la clinique juridique sur le droit et le territoire de l'université Javeriana à Bogotá, le service d'accompagnement de projets (Consejería en Proyectos), l'organisation Pensamiento y Acción Social, l'organisation nord-américaine Christian Peacemaker Teams, l'organisation Peace Watch Switzerland, le diocèse de Magangué, la Fondation Chasquis, l'organisation européenne FIAN International et le groupe de travail Suisse-Colombie.

paysans permet de rééquilibrer quelque peu les forces en confrontation. Toutefois, des agressions ont eu lieu. Le 30 mai 2013, les paramilitaires employés par l'entreprise de palme stoppèrent un paysan, lui assénèrent des coups de machette dans les bras et les jambes et lui expliquèrent qu'il le laissait vivant uniquement pour qu'il puisse raconter cet épisode au représentant de la communauté (Corporación Desarrollo Y Paz del Magdalena Medio, 2013).

Attentats aux biens immeubles et aux infrastructures

Il est fréquent que des employés de l'entreprise de palme mettent du bétail sur les parcelles des paysans afin de détruire leurs cultures, empoisonnent ou tirent sur leurs animaux. En outre, les cultures des paysans fraîchement semées sont souvent labourées par le tracteur de l'entreprise de palme (M. A. Grillo García, étudiante en anthropologie et en droit, communication personnelle [mail], 30 octobre 2012). Enfin, en 2014, les ranchs construits sur les parcelles furent tous démolis, après qu'un paramilitaire, administrateur de l'entreprise de palme, les eut prévenus qu'il les détruirait (Représentant d'ASOCAB, paysan, communication personnelle [discussion informelle], 4 avril 2014) ; ces différentes actions rendent impossible la production agricole durable d'ASOCAB.

Appropriation de terrains sur lesquels un processus d'expropriation a commencé

Les invasions de terres de la part de l'entreprise de palme sur les parcelles des paysans sont fréquentes. Le 9 juillet 2012, après avoir détruit des cultures de subsistance, plus d'une centaine d'employés de l'entreprise de palme envahirent le domaine et remplacèrent ces cultures par de la palme, réussissant à en planter environ 100 hectares (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2012a). Cette invasion eut lieu quelques mois seulement avant la décision de l'INCODER d'exproprier Aportes San Isidro. Selon Jhenifer Mojica, alors sous-gérante du département Terres Rurales de l'INCODER, l'entreprise avait pour objectif de tromper l'INCODER qui était sur le point de récolter des preuves concernant une exploitation économique du domaine de la part de l'entreprise ainsi que des paysans (Confidencial Colombia, 2012). En effet, selon l'article 53 de la loi 160 de 1994, la charge de la preuve du respect de la fonction sociale du bien foncier sur lequel l'INCODER a débuté un processus d'expropriation incombe au propriétaire. Ce dernier doit donc prouver qu'il réalise l'exploitation économique adéquate sur son bien (Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural, 2003) ; c'est la raison pour laquelle l'entreprise de palme envahit les parcelles de palme et tente de faire disparaître toute preuve de l'existence d'une exploitation agricole de la part des paysans.

Bien que l'INCODER ait indiqué que cette semence était illégale au vu de la possession reconnue aux paysans, les autorités n'ont jamais entrepris quelque action que ce soit pour arracher ces plantations (Représentant d'ASOCAB, paysan, communication personnelle [discussion informelle], 4 avril 2014).

Proposition d'achat de droits de propriété

À plusieurs reprises, des employés de l'entreprise de palme ont menacé les paysans afin qu'ils vendent les aménagements productifs qu'ils avaient apportés aux parcelles (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2012a). Il s'agit notamment de la pose de clôtures et du nettoyage de terrains pour les rendre aptes aux cultures. Les vendre signifierait renoncer à la formalisation de leurs droits fonciers car l'entreprise éliminerait le caractère d'exploitation économique de la part des agriculteurs et pourrait prétendre que ces derniers travaillaient pour elle ; c'est la raison pour laquelle les paysans ont toujours refusé. Cette stratégie de l'entreprise de palme est contradictoire car d'une part elle affirme avoir acheté de bonne foi, certaine d'être propriétaire, mais d'une autre elle menace les paysans afin qu'ils vendent ces aménagements.

Autres mesures favorisant la spoliation

Corruption et impunité

La corruption a un rôle important dans ce conflit. Elle ne peut être formellement établie mais deux aspects permettent de supposer qu'elle y est utilisée.

Premièrement, les pouvoirs publics sont bien présents dans la municipalité d'El Peñón mais ne font pourtant rien afin de faire respecter la possession des paysans d'ASOCAB, obtenue par la Cour constitutionnelle en 2011 (Wordpress, 2012). Elle réagit par contre très rapidement à la demande d'expulsion des paysans en 2009 qui se conclut par une expulsion illégale. Un paramilitaire d'Aportes San Isidro s'est d'ailleurs vanté auprès des paysans d'acheter facilement des policiers (Représentant d'ASOCAB, paysan, intervention lors d'une réunion au sujet d'une proposition de protection collective à l'UNP, 5 avril 2014).

Deuxièmement, une différence significative est manifeste entre le temps que mettent les autorités judiciaires à se prononcer sur les plaintes déposées par ASOCAB ou par l'entreprise de palme. Les décisions sont presque immédiates dans le cas d'Aportes San Isidro et ne sont toujours pas abouties dans le cas d'ASOCAB. Une vingtaine de plaintes ont été déposées contre des employés de l'entreprise de palme et aucune réponse n'a encore été fournie. À l'inverse, un jour après que l'avocat d'Aportes San Isidro eut déposé une plainte au contenu fallacieux contre un représentant d'ASOCAB, un ordre de capture fut lancé (A. Loaiza, défenseur des droits humains, intervention lors d'une réunion au sujet d'une proposition de protection collective à l'Union Nationale de Protection, 5 avril 2014). Il ne s'agit donc pas d'une faiblesse institutionnelle caractérisée par des lenteurs liées au système judiciaire colombien mais d'une réelle volonté de faire durer les procédures engagées par ASOCAB afin de freiner son action de défense de son territoire.

L'impunité, quant à elle, peut être interprétée comme un refus de soutenir l'agriculture paysanne. En effet, puisque le but est l'industrialisation de l'agriculture avec des cultures tournées vers l'exportation, promouvoir les productions alimentaires orientées vers la consommation nationale entrerait en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan de Développement de 2010-2014 du gouvernement de Juan Manuel Santos. Cette impunité favorise donc indirectement la spoliation des terres des petits paysans.

Au niveau national, dans le domaine du déplacement forcé, seules deux sentences ont été prononcées alors qu'il y a plus de cinq millions de déplacés internes. En outre, une seule entreprise a été condamnée pour avoir employé des paramilitaires. Dans le cas de Las Pavas, la première dénonciation contre un paramilitaire employé par Aportes San Isidro remonte à 2011. Douze ont été déposées depuis mais aucune réponse n'a encore été donnée (J. B. Estrada Martinez, avocate d'ASOCAB, communication personnelle [entretien], 9 avril 2014). La police se défend en affirmant qu'elle est en pleine investigation alors qu'il est notoire qu'elle connaît très bien ces employés de l'entreprise de palme. Enfin, il n'est pas rare que des membres de l'armée reçoivent de la nourriture de la part des employés de l'entreprise de palme pour laquelle travaillent des paramilitaires et installent leur campement à côté de celui des paysans, violant ainsi le droit international humanitaire (Defensoría del Pueblo, 2012 : 229).

Malgré la reconnaissance de la possession et la lutte pacifique des paysans de Las Pavas, la situation sur le terrain ne s'améliore pas. Le président colombien Juan Manuel Santos a affirmé qu'ASOCAB est un « *modelo, como pocos, de resistencia pacífica ante la acción de los violentos* »⁶⁰ (Bermúdez Liévano, 2013). Les personnes violentes qu'il dénonce ne sont pourtant pas poursuivies par son gouvernement. ASOCAB alerte l'État de façon régulière afin de lui rappeler qu'il n'applique pas les mécanismes de défense de leur possession sur le domaine de Las Pavas et soupçonne ainsi la complicité des institutions étatiques avec les actions violant leurs droits perpétrés par des paramilitaires employés par l'entreprise de palme (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2012b ; Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2013). En effet, ni la municipalité d'El Peñón ni l'inspecteur de police n'ont empêché que les employés de l'entreprise de palme Aportes San Isidro utilisent toutes les stratégies de spoliation décrites auparavant afin d'interdire aux paysans la possession de leur terre. Au contraire, le gouvernement favorise et permet les semailles de palme sur leur territoire (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2012a).

⁶⁰ « un modèle, comme il y en a peu, d'une résistance pacifique face à l'action des violents » [Notre traduction].

Désarticulation du tissu social

Afin de briser la cohésion au sein de la communauté paysanne, l'entreprise de palme engagea une psychologue chargée de faire croire aux paysans qu'ils étaient des envahisseurs de terre, de faux déplacés, qu'ils n'avaient aucun droit sur le domaine de Las Pavas et que la meilleure option était de rejoindre l'entreprise de palme qui leur donnerait un emploi et de bonnes conditions de travail (M. A. Grillo García, étudiante en anthropologie et en droit, communication personnelle [entretien], 3 mai 2014).

Une autre stratégie de l'entreprise de palme visant l'affaiblissement de la communauté fut la création d'une association, parallèle à ASOCAB, soutenue par la Confédération Générale du Travail colombienne. Cette association permit de diviser la population du *corregimiento* de Buenos Aires (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2012c). Les paysans doivent désormais lutter contre l'entreprise de palme et contre une partie du village qui a été cooptée par Aportes San Isidro.

Le représentant de cette organisation appelée Nuevo Liderazgo⁶¹, anciennement représentant d'ASOCAB, fit une fausse déclaration dans laquelle il affirma que les paysans d'ASOCAB étaient de faux déplacés, ce qui mena le procureur départemental puis le procureur de la nation à retirer en 2011 leur statut de déplacés internes. Un processus fut ouvert dans lequel la question de leur condition de victimes était posée (Osorio, 2011); en novembre 2013, le gouvernement dut reconnaître son erreur et les inclure dans le registre des victimes qui leur permet de recevoir du soutien de la part de l'unité créée dans le cadre de la loi 1448 de 2011 sur les victimes de déplacement et les restitutions de terres (Unidad para la Atención y Reparación Integral a las Víctimas, 2013).

Stigmatisation et poursuites judiciaires

Le procureur départemental, dans sa décision finale concernant le prétendu faux déplacement de la communauté d'ASOCAB, affirma que les représentants de cette association entretenaient des liens avec la guérilla et que l'un d'entre eux était armé (Fiscalía General de la Nación, 2011 : 12). Ces allégations, qui n'ont d'ailleurs jamais été vérifiées, sont réfutées par toutes les organisations accompagnant cette communauté pacifique.

Des poursuites judiciaires envers les trois représentants d'ASOCAB ont été engagées afin de fragiliser le processus. L'un d'entre eux fut prévenu en 2010 que s'il ne quittait pas le domaine de Las Pavas, l'avocat d'Aportes San Isidro lui ferait perdre son travail de professeur. En 2011, dix hommes armés

⁶¹ Nouveau Leadership

en uniforme de la police, accompagnés d'un paramilitaire membre à l'époque du BCB, reconnu par la communauté paysanne pour avoir notamment participé à leur expulsion en 2003, ainsi que deux hommes n'ayant pas voulu déclarer leur identité, vinrent chercher ce professeur, représentant d'ASOCAB, sous le coup d'un ordre de capture pour avoir prétendument falsifié son titre d'enseignant. Ce dernier dut fuir face aux risques encourus (Defensoría del Pueblo, 2012 : 227). En 2012, il dut à nouveau fuir et resta cette fois en exil durant un an et demi, écarté de sa communauté (Épouse du professeur et représentant d'ASOCAB, communication personnelle [discussion informelle], 4 avril 2014).

Face aux menaces et aux attentats à la vie perpétrés par les employés de l'entreprise de palme, Iván Cepeda, sénateur colombien, décrivit la situation de Las Pavas comme un retour au temps des CONVIVR. En effet, des milices privées s'attribuent des fonctions de la force publique et répriment des communautés réclamant des terres sur lesquelles l'INCODER leur a reconnu la possession (El Espectador, 2013). Les violations perpétrées pour l'exemple par les employés de l'entreprise de palme à Las Pavas est typique du terrorisme d'État car les menaces proférées sur un individu ont une portée qui va bien au-delà de la personne directement visée.

8.4 La protection des paysans par l'État

Les mesures de protection proposées aux défenseurs des droits humains sont des mesures individuelles et matérielles qui ne permettent pas de limiter les violations de leurs droits fondamentaux tels que leur droit à la terre ou à la sûreté de leur personne. En effet, elles ne s'attaquent pas aux causes structurelles de la violence en Colombie, protégées par la corruption et l'impunité, favorisant une vision développementaliste défendant les intérêts des grands propriétaires terriens au détriment de la petite paysannerie. Selon le Programme Non Gouvernemental de Protection des Défenseurs des Droits Humains (PNGPDDH), le nombre d'agressions individuelles de défenseurs des droits humains fut de 366 en 2013, ce qui constitue une augmentation de 65% depuis la promulgation de la loi 1448 et de la création de l'Union Nationale de Protection (UNP) en 2011 (Programa Somos Defensores, 2014a : 10). La majorité de ces agressions fut commise par les paramilitaires et la force publique (Programa Somos Defensores, 2014a : 17).

Les paysans de Las Pavas bénéficient de mesures de protection de la part de l'UNP. Il s'agit de la fourniture de gilets pare-balles pour les représentants et d'une escorte, elle-même menacée de mort par des employés de l'entreprise de palme (Asociación de Campesinos de Buenos Aires, 2012b). Concernant le gilet pare-balles, l'un des représentants affirme que ses « *enemigos me han advertido*

que no me apuntan al pecho sino a la cabeza »⁶² (Herrera Delghams, 2013). En avril 2014, une réunion eut lieu entre la communauté de Las Pavas et l'UNP afin de proposer des mesures de protection collective de la communauté, insistant sur le fait que sans engagement de la force publique pour faire respecter la possession d'ASOCAB, ces dernières seraient inapplicables. Les mesures individuelles offertes par l'UNP n'ont jusqu'à maintenant freiné ni les agressions, ni l'invasion des terres par l'entreprise de palme sur lesquelles les paysans exercent la possession.

L'unité pour l'attention et la réparation intégrale des victimes, créée à la suite de la promulgation de la loi 1448 de 2011 et chargée des biens meubles, a offert de l'aide humanitaire à ASOCAB. Cependant, elle n'est absolument pas durable dans la mesure où dans le même temps, l'État ne leur offre pas les conditions de sécurité nécessaires afin d'exploiter leur terre. Les paysans ne demandent pas d'aide financière de la part de l'État, seulement la possibilité de travailler leur terre sans être menacé (A. Loaiza, défenseur des droits humains, intervention lors d'une réunion au sujet d'une proposition de protection collective à l'UNP, 5 avril 2014). Selon l'avocate d'ASOCAB, si l'État voulait réellement résoudre le problème de fond, il octroierait des titres de propriété aux paysans et ne se contenterait pas d'offrir de l'aide humanitaire qui ne résout rien de leur insécurité foncière au niveau légal (J. B. Estrada Martinez, avocate d'ASOCAB, communication personnelle [entretien], 3 mai 2014). Comme il l'a été discuté précédemment, l'octroi d'un titre de propriété n'est cependant pas, à lui seul, le garant de la sécurisation de l'accès à la terre. L'abandon des terres sous la menace ou la vente forcée de celles-ci ne sont pas exclues dans un contexte où l'État a renoncé à défendre les droits de la paysannerie.

Toute cette stratégie politique visant la spoliation a une incidence au niveau juridique. Si l'entreprise de palme parvient à casser le lien qu'a ASOCAB avec sa terre, en les menaçant ou en détruisant leurs cultures, cela diminuera fortement ses chances de reconnaissance formelle de son droit à la terre puisqu'elle n'est que possesseur. Elle ne doit donc pas seulement avoir une terre cultivée, mais démontrer que c'est elle qui la cultive. La présence sur les parcelles est un élément de preuve au niveau juridique et c'est la raison pour laquelle l'entreprise de palme tente de les expulser.

Les paysans de Las Pavas ont vu leur statut de possesseur reconnu par la Cour constitutionnelle en 2011. Leurs droits sont donc assurés au niveau juridique mais ne sont pas respectés sur le terrain. L'entreprise de palme emploie une stratégie globale de spoliation afin de défendre les intérêts privés de l'agrobusiness. Elle reçoit l'approbation implicite de l'État qui, en ne la sanctionnant pas, favorise d'une part l'application d'un modèle développementaliste incluant la culture de palme ; d'autre part,

⁶² « *enemigos me avisaron que no me apuntaban al pecho sino a la cabeza* » [Notre traduction].

elle évite des sanctions au niveau international en soutenant que des enquêtes sont en cours contre les personnes accusées de violations des droits humains.

8.5 Intérêts socio-économiques de la spoliation à Las Pavas

Des intérêts forts sont en jeu sur le domaine de Las Pavas ; les politiques économiques, en faveur d'un modèle d'agro-industrie incarné dans la région par le secteur de la palme africaine, se basent largement sur le déplacement forcé de petits paysans.

8.5.1 Politiques économiques en faveur de la culture de palme

Depuis 2010, sans tenir compte du café dont les variations sont importantes en raison de la forte volatilité de ses prix, les importations agricoles ont dépassé les exportations (voir figure 7). Quant à la production d'huile de palme, elle n'a cessé d'augmenter. Le gouvernement privilégie d'autres secteurs que l'agriculture alimentaire en zone rurale, favorisant largement la culture de palme ainsi que l'exploitation minière.

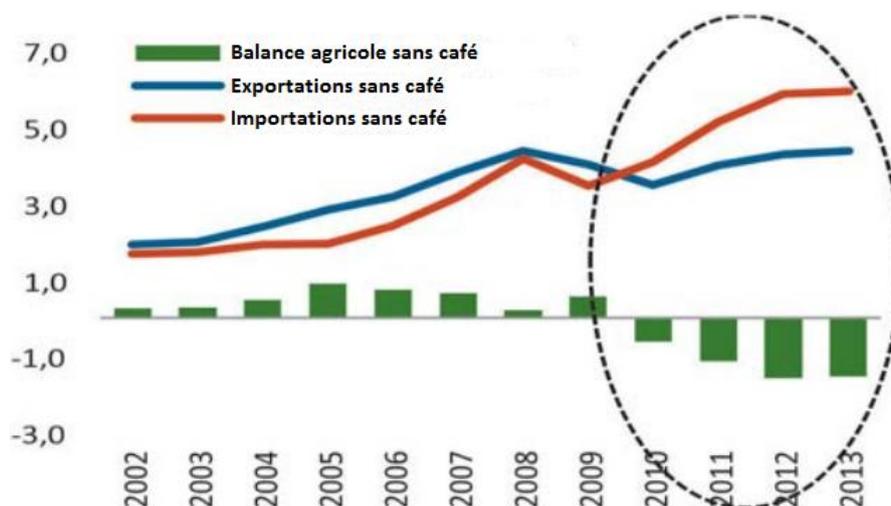


Figure 7 : Exportations, importations et balance commerciale agricole, sans le café, de 2002 à 2013, en milliards de dollars (adapté de : Asociación de Cultivadores de Caña de Azúcar de Colombia, 2014 : 14)

Durant la dernière décennie, la production d'huile de palme a fortement crû. Elle était de 524'001 tonnes en 2000 (Sociedad de Agricultores de Colombia, 2012) et avait quasiment doublé en 2012 pour atteindre 974'000 tonnes (Federación Nacional de Cultivadores de Palma de Aceite, 2013 : 22).

L'objectif pour 2020 est de 3,3 millions de tonnes. Cette augmentation s'est faite sur les exportations car la consommation nationale est restée relativement stable, comme le montre la figure 8. En 1996, les exportations représentaient 7,3% de la production nationale totale. En 2008, ce taux s'éleva à 41% (Pérez-Rincón, 2010). Le gouvernement privilégie donc les produits d'exportation au détriment de l'agriculture paysanne.

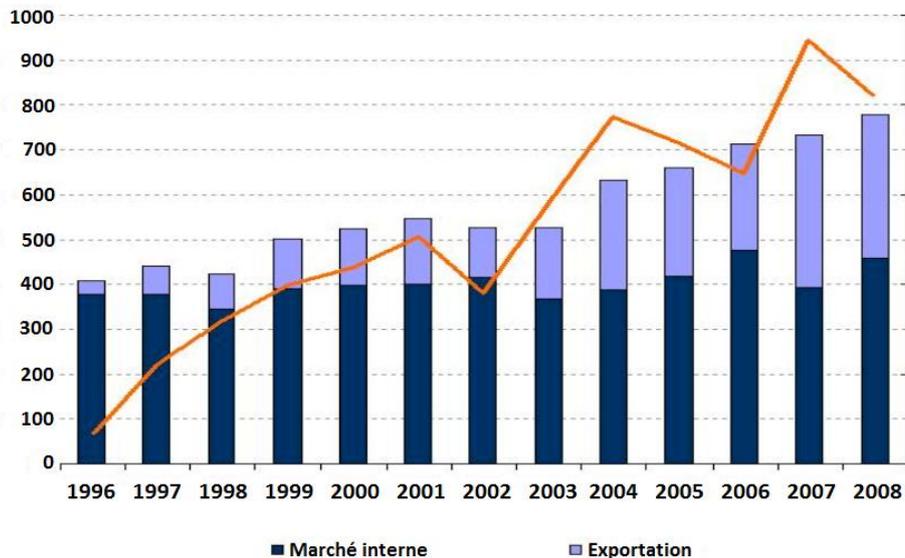


Figure 8 : Production nationale d'huile de palme pour le marché interne et l'exportation entre 1996 et 2008, en milliers de tonnes (adapté de : Pérez-Rincón, 2010 : 3)

Le département de Bolívar, dans lequel se situe la communauté de Las Pavas, est historiquement particulièrement marqué par le conflit armé interne pour le contrôle territorial et a ainsi préservé de vastes zones de la marchandisation. C'est la raison pour laquelle cette région est la cible d'intérêts de la part de nombreux acteurs désireux de s'approprier cette terre. Le soutien gouvernemental du secteur de la palme dans la région est important et Aportes San Isidro doit défendre ses intérêts afin de pouvoir étendre la surface de ses cultures à travers la formalisation foncière ou l'achat de terres.

La culture de palme a débuté en 2002 dans le département de Bolívar et a augmenté très fortement depuis, passant de 740 hectares en 2002 à 13'291 en 2008 (Pérez-Rincón, 2010 : 10). Cette consolidation du secteur dans la région, largement soutenu par le gouvernement qui inscrit cette priorité dans ses plans de développement, est un facteur central de la pression exercée sur la communauté de Las Pavas. Au sud-est du *corregimiento* de Buenos Aires, divers projets ont permis de planter 6'000 hectares de palme auxquels participe l'entreprise Aportes San Isidro (Pérez-Rincón, 2010 : 11-12).

La Colombie est actuellement le premier producteur américain de palme (Pérez-Rincón, 2010 : 2). La municipalité de Regidor, qui est la porte d'entrée terrestre du domaine de Las Pavas, est l'un des moteurs du développement de cette monoculture au niveau régional (Molano Bravo, 2009 : 106). L'île de Papayal, dans laquelle se situe le domaine de Las Pavas, a été définie comme un pôle de développement par l'entreprise Aportes San Isidro. Une usine d'extraction d'huile de palme est prévue à Regidor, ce qui augmente encore l'importance stratégique du conflit foncier de Las Pavas (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010 : 18-19). La figure suivante montre l'expansion des cultures de palme dans le sud du département de Bolívar. Alors qu'en 1997 les municipalités de Regidor et d'El Peñón n'en produisaient pas, une nouvelle zone s'était largement développée en 2007.

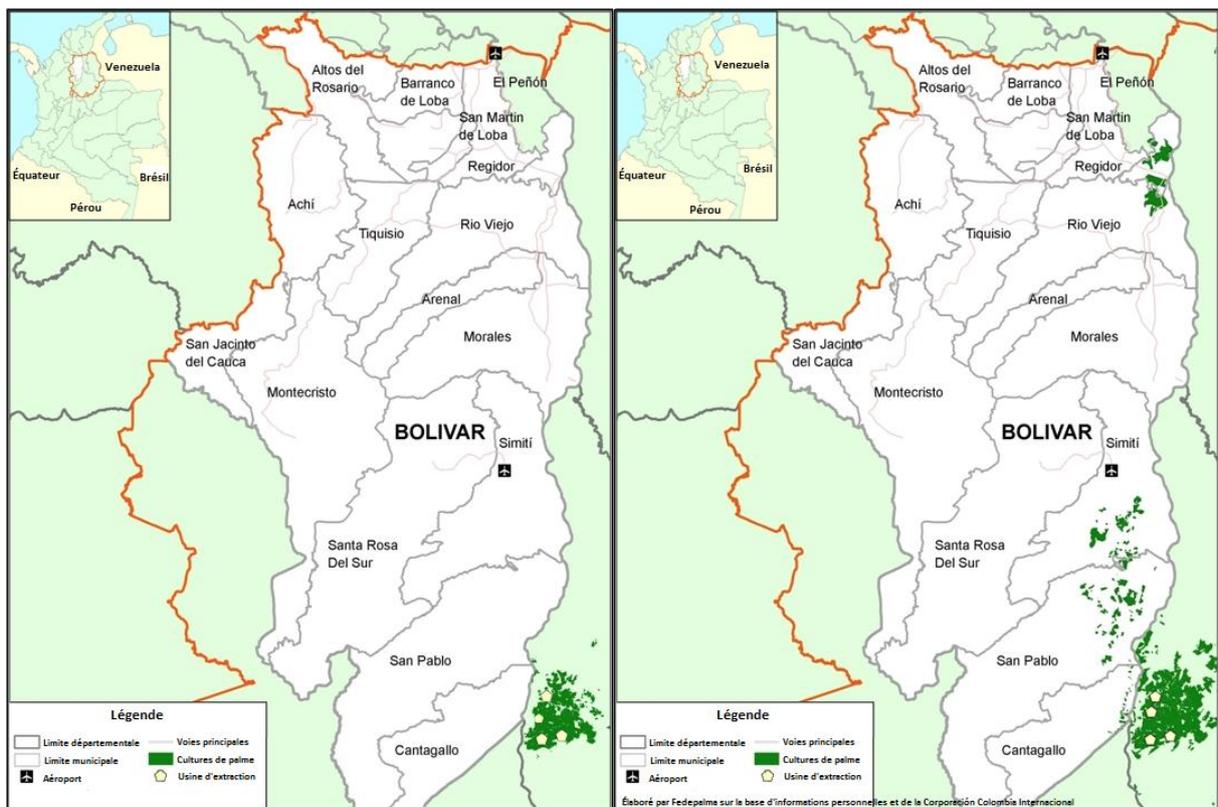


Figure 9 : Localisation des cultures de palme dans le sud du département de Bolívar en 1997, à gauche, et 2007, à droite (traduit de : Federación Nacional de Cultivadores de Palma de Aceite, 2014)

En outre, les zones franches destinées au secteur agro-industriel de la palme et des agrocombustibles viennent soutenir ce domaine. L'une d'entre elles a été créée à Regidor. Dans ce contexte, la culture de palme sur l'île de Papayal devient indispensable afin de fournir en fruits de palmier l'usine d'extraction d'huile se trouvant à proximité (Pérez-Rincón, 2010 : 12).

Enfin, les monocultures de palme africaine dans le Magdalena Medio sont également largement promues au niveau international. Durant le mandat d'Andrés Pastrana entre 1998 et 2002, l'État colombien et la BM mirent en œuvre des programmes de promotion de la palme dans huit régions

du pays, desquelles six, comprenant le Magdalena Medio, étaient dominées par les paramilitaires dont les activités de narcotrafic sont fréquemment liées à celles de la culture de palme (Mondragón, 2007). Quant aux États-Unis et à l'UE, leurs intérêts convergents à encourager la palme africaine afin de renforcer leur place stratégique dans l'accumulation globale sont assurés grâce aux traités de libre-échange entrés en vigueur respectivement en 2012 et 2013. Le Programme de Développement et Paix du Magdalena Medio (PDPMM), l'organisation de développement la plus importante de la région, est soutenu financièrement par l'UE, la BM ainsi que l'USAID avec le Plan Colombie. Le PDPMM contribue ainsi à la mise en œuvre d'un modèle de développement basé sur l'expansion de l'agro-industrie de la palme (Zamora Avilés, 2013).

8.5.2 Développement du secteur de la palme et paramilitarisme

L'expansion des cultures de palme dans la région et notamment à Las Pavas s'est largement basée sur le déplacement forcé afin de spolier les terres des paysans. Le centre de surveillance des déplacements internes (IDMC), qui se présente comme le principal organisme de surveillance relative au déplacement forcé dans le monde, ne propose cependant aucune catégorie dans laquelle le développement, tel qu'il est entendu par les tenants du libéralisme, serait la cause directe du déplacement et pourrait avoir des effets inverses à ceux du progrès.

Le cas colombien vient en effet remettre en question la classification de l'IDMC. Selon cette dernière, le déplacement induit par les conflits est considéré comme un effet collatéral de la guerre. Quant au déplacement induit par le développement, il est compris comme le développement capitaliste, qui implique l'expansion de la propriété privée aux dépens de la paysannerie, avec le taux de croissance économique comme indicateur de progrès (Thomson, 2014). Cette notion est contradictoire si l'on considère que le Développement est une évolution dans le sens de l'intérêt général, car les déplacements forcés induits par le développement économique permettent en Colombie de concentrer la terre ainsi que les revenus et les populations expulsées de leurs terres deviennent les plus vulnérables de la société ; en effet, 60% des déplacés internes souffrent de l'insécurité alimentaire (Thomson, 2011 : 349). Frances Thomson tient en outre à souligner que reconnaître la nature violente du développement capitaliste comporte le risque de justifier ou même promouvoir la violence au nom du progrès, comme une étape de l'Histoire qu'il faut obligatoirement franchir afin que la qualité de vie s'améliore. Cependant, affirmer que l'expansion du capitalisme est un processus violent ne revient pas à dire qu'elle mènera au progrès, ou au Développement. Si tel était le cas, d'aucuns pourraient affirmer que la croissance du commerce de la cocaïne est source de progrès puisqu'il génère, malgré la violence qui le caractérise, de la richesse qui profite à différents secteurs légaux de la société (Thomson, 2011 : 326-327). Le déplacement forcé des paysans de Las Pavas par

les paramilitaires ayant pour conséquence la privation de leur moyen de subsistance n'a logiquement pas conduit à une amélioration des conditions de vie d'ASOCAB.

Le déplacement est donc considéré par l'IDMC soit comme un effet collatéral de la guerre, soit comme un résultat du développement économique. Ces deux notions paraissent antagonistes puisque la première produit de la pauvreté alors que la deuxième devrait permettre le progrès socio-économique. Elle sont généralement présentées ainsi : "*underdevelopment is often cited as both a cause and effect of conflict-induced displacement ; while 'involuntary resettlement' [or development-induced displacement] is the exact inverse of this : development is both (the alleged) cause and (often disputed) effect*"⁶³ (Thomson, 2014 : 14). Opposer le déplacement forcé causé par les conflits au déplacement forcé induit par le développement revient à soutenir la thèse selon laquelle le conflit coexisterait en parallèle du Développement ; c'est la raison pour laquelle Frances Thomson propose le concept de "*land-grab-induced displacement*"⁶⁴ (Thomson, 2014). Cette notion est extrêmement utile à la caractérisation du déplacement forcé en Colombie car elle permet d'assembler ces deux concepts que l'IDMC distingue. On estime alors que le développement tel qu'il est entendu en Colombie, à savoir une focalisation sur les produits d'exportation, l'exploitation minière et l'extraction pétrolière, est basé sur l'usage de la violence qui permet de nettoyer ces zones en déplaçant des milliers de personnes chaque année. Cette catégorisation est essentielle car aucune organisation internationale ne la décrit encore actuellement (Thomson, 2014), incapable d'analyser le lien entre l'utilisation de la violence, le déplacement forcé et le développement économique.

L'IDMC considère que la majorité des déplacements forcés en Colombie sont causés par les combats entre la force publique et les guérillas (Internal Displacement Monitoring Centre 2014 : 38). S'il est certain qu'il existe une relation étroite entre la géographie du conflit armé et la géographie du déplacement forcé, cette dernière est également fortement liée aux secteurs miniers et agro-industriels composant les locomotives du développement identifiées par le gouvernement actuel (Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento, 2012 : 3). L'alliance entre des acteurs économiques et des groupes armés sont, dans certaines régions du pays, l'une des causes principales du déplacement forcé (GOC 2009, cité par Thomson 2014 : 6).

⁶³ « le sous-développement est souvent cité à la fois comme la cause et l'effet du déplacement induit par les conflits ; tandis que la "réinstallation involontaire" [ou déplacement induit par le Développement] est l'exact inverse de cela : le Développement est à la fois la cause (présumée) et l'effet (souvent contesté) » [Notre traduction].

⁶⁴ « Déplacement induit par la spoliation » [Notre traduction].

Le dernier rapport de l'IDMC, intitulé "Global Overview 2014 : people internally displaced by conflict and violence"⁶⁵ ne mentionne cependant pas une seule fois le lien entre les actes de terrorisme perpétrés par la force publique ou les paramilitaires et les objectifs économiques du gouvernement colombien. Le dernier rapport du PNGPDDH indique pourtant qu'au premier semestre de 2014, 66% des agressions envers des défenseurs des droits humains, qui sont à l'origine de nombreux déplacements forcés, ont été commis par des paramilitaires ou la force publique alors que les deux plus grandes guérillas des FARC-EP et de l'ELN sont respectivement responsables de 2 et 1% de ces violations (Programa Somos Defensores, 2014b : 44). L'IDMC, en affirmant que "*in the absence of a ceasefire civilians in rural areas continue to suffer the ravages of the conflict*"⁶⁶ (Internal Displacement Monitoring Centre 2014 : 10), ne retient que la notion de dommage collatéral du conflit armé comme cause du déplacement forcé massif, occultant ainsi la violence politique induite par l'imposition d'un modèle capitaliste. La FAO suit la même logique en dissociant le conflit armé de l'expansion du marché des terres (Gómez, 2011 : 15), alors que l'usage de la violence étatique et paramilitaire vise précisément la spoliation de terres au profit de l'élite colombienne.

Teófilo Acuña, représentant de la FEDEAGROMISBOL, affirme que dès les années 2000, les militaires, accompagnés de paramilitaires, expliquèrent aux paysans et aux mineurs artisanaux de la région du Magdalena Medio que le problème provenait des représentants communautaires qui ne voulaient pas de Développement ; il fallait toutefois permettre l'entrée des multinationales dans la région afin de la développer (communication personnelle [entretien], 24 avril 2014). À Las Pavas, les paramilitaires firent irruption à deux reprises : la première fois, en 2003, ils éliminèrent toute preuve d'une exploitation économique de la part des paysans d'ASOCAB. La seconde, en 2006, provoqua à nouveau le déplacement forcé des paysans ; il intervint juste avant la vente du domaine à deux entreprises de palme. Il existe donc une relation claire entre la spoliation orchestrée par les paramilitaires et le développement de la culture de la palme. Le déplacement forcé, à travers l'usage de la violence, a servi l'expansion de ces monocultures et la sécurisation des droits d'accès de l'élite sur le domaine de Las Pavas.

⁶⁵ « Vue d'ensemble 2014 : personnes déplacées internes par le conflit et la violence » [Notre traduction].

⁶⁶ « en l'absence d'un cessez-le-feu, les civils des zones rurales continuent de subir les ravages du conflit » [Notre traduction].

8.6 Scénarios possibles en vue de la résolution du conflit foncier

La décision de l'INCODER d'exproprier l'entreprise de palme ne marque cependant pas le point final de cette lutte juridique et encore moins la sécurisation des droits d'accès de la communauté paysanne sur le domaine de Las Pavas. Trois scénarios peuvent être envisagés :

Premièrement, la décision face au recours interposé par l'entreprise de palme auprès du Conseil d'État pourrait venir contredire celle de l'INCODER ; l'entreprise de palme resterait alors propriétaire du domaine et les paysans seraient expulsés. Les titres de propriété obtenus par Aportes San Isidro après le déplacement forcé des paysans et la spoliation de leurs terres seraient alors définitivement légalisés ; l'exploitation économique d'ASOCAB, interrompue à trois reprises par les paramilitaires puis la police, serait quant à elle ignorée.

Dans le deuxième scénario, avant même que le Conseil d'État ne se prononce, les stratégies de spoliation employées par l'entreprise de palme finiraient par fonctionner et les paysans seraient alors déplacés de leurs terres. Ils ne pratiqueraient donc plus aucune exploitation économique de la terre et l'entreprise de palme serait la seule à exercer une possession sur le domaine. La promotion de la part de l'État d'un modèle agro-industriel nécessitant des terres importantes et dont l'expansion se fait au détriment de la paysannerie se traduirait par une impunité totale de l'entreprise de palme. La privation des droits d'accès des paysans favoriserait la mise en œuvre des politiques économiques du gouvernement. La figure 10 présente cette dynamique, largement éprouvée sur le territoire colombien.

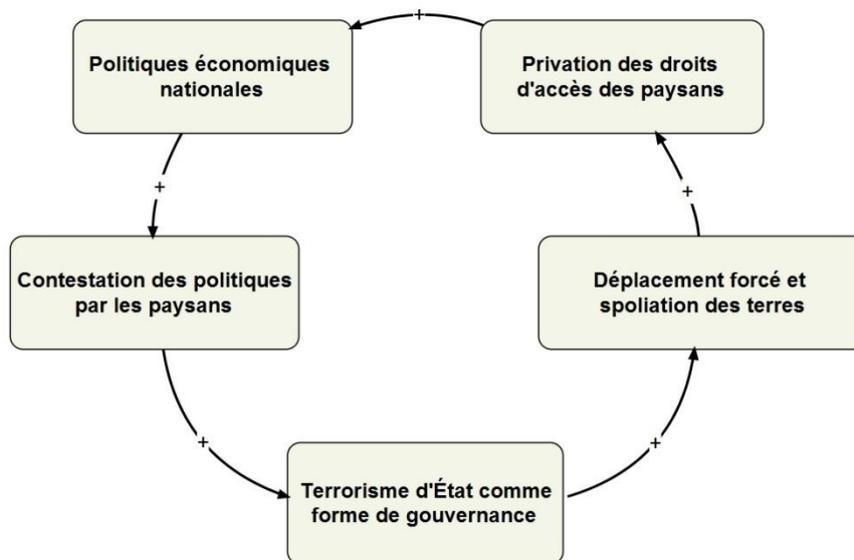


Figure 10 : Dynamique de la spoliation illégale des terres de Las Pavas

Troisièmement, le Conseil d'État pourrait avaliser la décision de l'INCODER en reconnaissant le droit de la communauté à cette terre et lui permettre d'accéder à la propriété. Cependant, les paysans d'ASOCAB ne seraient pas à l'abri d'une spoliation légale à travers l'achat de leurs parcelles.

D'une part, il a été démontré que, même si le droit est en leur faveur, les décisions ne sont, en pratique, pas appliquées. ASOCAB a la possession au niveau juridique mais sur le terrain c'est l'entreprise de palme qui en jouit car elle dispose d'*entitlements* qui sont les moyens de coercition et l'impunité étatique. C'est alors que la distinction entre droit de jure et de facto apparaît. La possession qui leur a été reconnue par la Cour constitutionnelle leur donne ainsi des *endowments* : les droits d'accès, de prélèvement, de gestion, d'exclusion, excepté le droit d'aliénation qui est réservé au titre de propriété. Toutefois, dans les faits, elle ne parvient pas à en faire respecter un seul. L'analyse par les *entitlements* et les *endowments* permet de souligner que même si la communauté parvenait à recevoir des titres de propriété, ces derniers n'assureraient pas sa capacité à rester sur leur territoire. Face à l'impunité étatique, les menaces proférées par les paramilitaires employés par l'entreprise de palme pourraient continuer librement et les paysans, contraints de vendre, seraient à nouveau victimes d'un déplacement forcé. En effet, que la restitution se fasse par voie administrative grâce à la loi 160 de 1994, comme c'est le cas à Las Pavas, ou dans le cadre de la loi 1448 de 2011, les paysans parvenant à récupérer leurs terres reçoivent, pour la grande majorité, des titres de propriété individuels qui sont indispensables au marché des terres. De nombreux auteurs ont souligné que le développement de ces marchés se traduit par une augmentation de la concentration des terres. Si des titres de propriété individuels leur étaient octroyés, les paysans seraient alors totalement intégrés au marché des terres et feraient face à des acheteurs potentiels tels que l'entreprise de palme qui les menace impunément ; la propriété privée ne protège donc pas leurs droits d'accès à la terre.

D'autre part, la concurrence est un facteur supplémentaire de l'insécurité foncière induit par l'intégration du domaine de Las Pavas au marché global. En effet, les petits paysans ne peuvent être compétitifs sur le marché international, notamment celui de la palme. À partir du moment où ces derniers obtiennent leur titre de propriété, ils sont pourtant fortement encouragés à exploiter ce type de monoculture, voire obligés, à travers les alliances stratégiques dans lesquelles les terres des paysans deviennent les gages des prêts octroyés (Ministerio del Interior y de Justicia, 2011 : art.99). Le paysan ayant peu de chance face à la concurrence, l'impossibilité de rembourser implique que la banque agraire récupère ces terres ; les grands propriétaires terriens, possédant le capital, les récupèrent et la concentration continue ainsi de se renforcer (Cortés Otálora et Ayala Rodriguez, 2013 : 63-64).

La distinction fondamentale entre la possession qui leur a été reconnue et le droit de propriété privée qu'ils obtiendraient dans ce scénario est l'aliénation ; cette dernière permet des activités financières et conséquemment une rationalité économique spécifique. Alors que leur possession n'a jamais été protégée, la formalisation foncière dont ils pourraient potentiellement bénéficier n'aurait aucun impact sur la sécurisation de leurs droits puisqu'elle ne remettrait pas en question les relations de domination de l'entreprise de palme sur les paysans. Elle permettrait seulement d'intégrer le domaine de Las Pavas au marché des terres et de faciliter ainsi l'achat de ces terres par l'entreprise.

Ce scénario est synthétisé dans le schéma suivant :

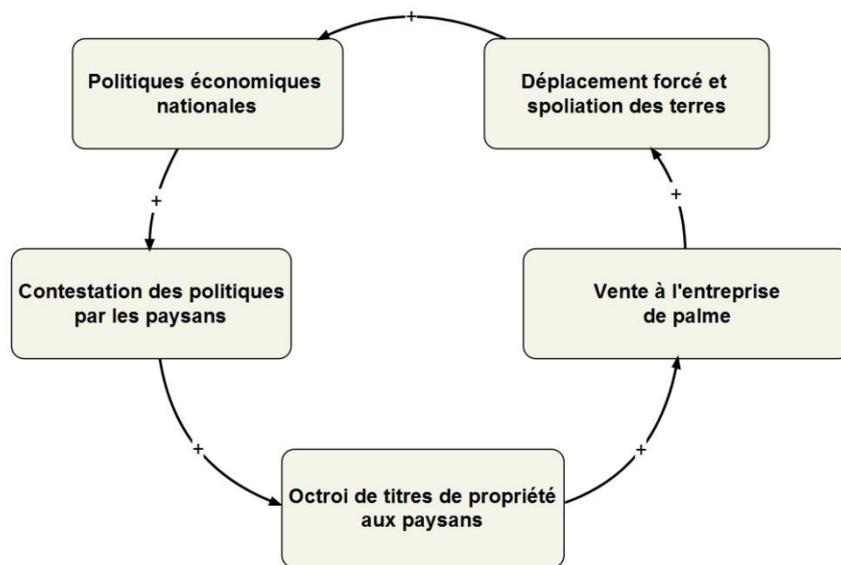


Figure 11 : Dynamique de la spoliation légale des terres de Las Pavas

Quel que soit le scénario considéré, l'influence des paramilitaires dans le conflit foncier à Las Pavas est décisive. Le processus amorcé par l'incursion des paramilitaires sur le domaine et l'expulsion des paysans de leurs terres, suivie de l'entrée d'une entreprise de palme dont certains employés, reconnus par la communauté comme des paramilitaires non démobilisés, menaçant continuellement les agriculteurs, met en évidence les relations entre la violence impunie par l'État et sa politique économique rurale axée notamment vers le développement des monocultures de palme africaine. La thèse selon laquelle le conflit coexisterait avec le Développement est donc rejetée par l'analyse du conflit foncier de Las Pavas. D'une part, l'entreprise de palme, sans que l'État n'intervienne, use de la violence pour spolier des terres sur lesquelles les paysans exerçaient une possession, violant ainsi leurs droits humains. D'autre part, les tensions qu'elle génère favorisent le maintien de la résistance armée.

8.7 Synthèse

La communauté de Las Pavas se situe dans le Magdalena Medio, une région stratégique pour la richesse de ses ressources naturelles qui fait d'elle une zone historiquement privilégiée par les groupes armés illégaux.

Le conflit pour la terre de Las Pavas a plus de dix ans. La figure suivante synthétise les événements-clés de ce processus :

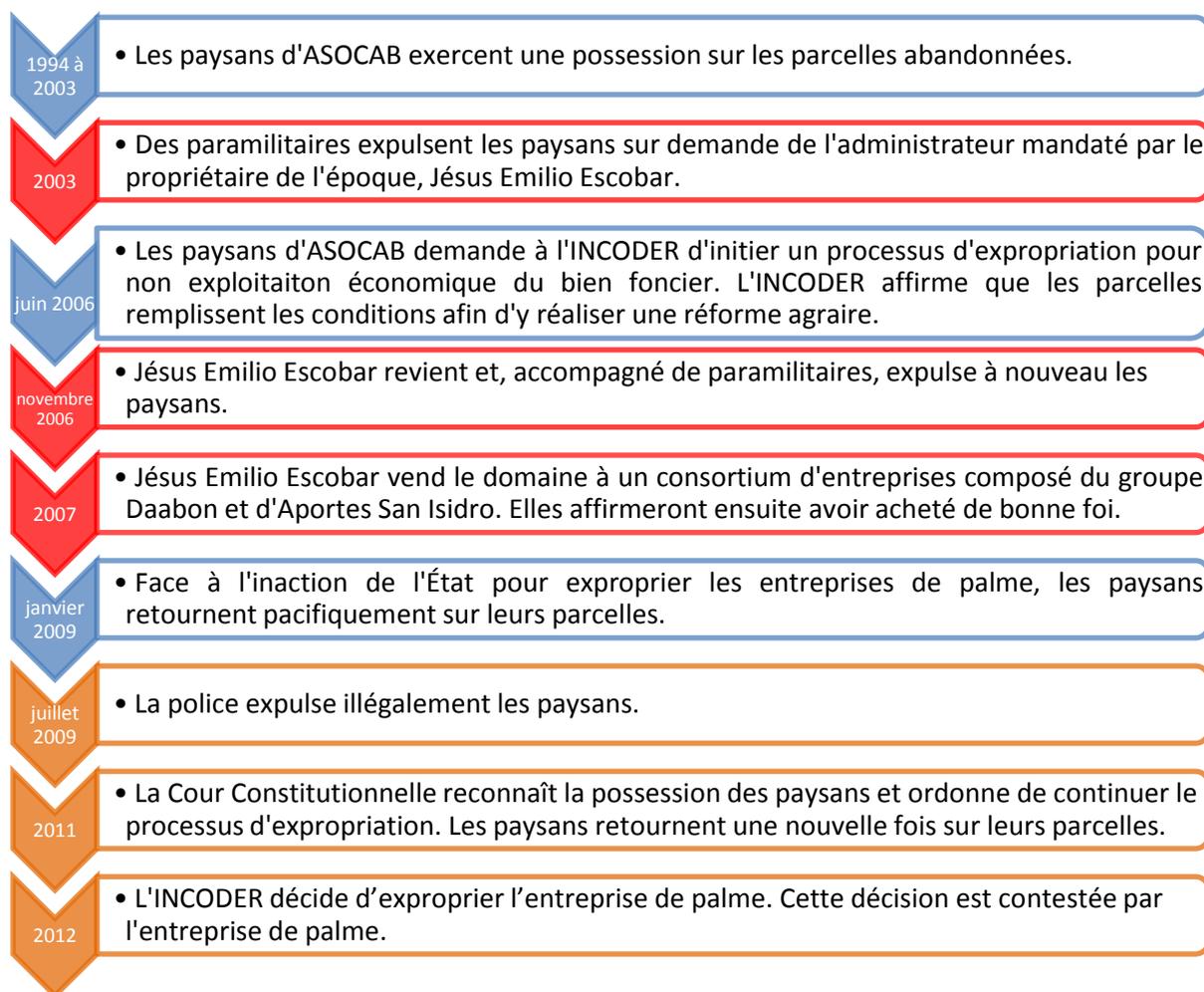


Figure 12 : Événements-clés du conflit foncier de Las Pavas

Tant l'entreprise de palme que la communauté paysanne affirment être les propriétaires légitimes du domaine de Las Pavas. Aportes San Isidro invoque un achat légal en 2007, de bonne foi, et n'aurait pas été informée du processus d'expropriation de Jésus Emilio Escobar initié par l'INCODER. Elle se considère donc comme la seule et unique propriétaire du domaine et c'est la raison pour laquelle elle fit recours auprès du Conseil d'État concernant la décision de l'INCODER de l'exproprier. Quant à ASOCAB, la possession du domaine de Las Pavas lui a été reconnue puisque l'entreprise de palme

n'exerçait alors aucune exploitation économique de son bien, contrairement aux paysans. Ces derniers subissent cependant les diverses violations des droits humains perpétrées par des employés de l'entreprise Aportes San Isidro. Leur possession n'est pas garantie par l'État et ils sont dans l'attente de la décision de Conseil d'État.

L'objet du processus en cours, initié avec l'INCODER, est officiellement la sécurisation des droits des paysans d'ASOCAB. La clarification de la propriété doit permettre d'intégrer le domaine de Las Pavas au marché des terres. Le blocage qui existe actuellement sur les parcelles disputées ne permet pas sa marchandisation.

L'intervention des paramilitaires sur le domaine et les déplacements forcés qu'ils ont provoqués ont fortement freiné le processus engagé par les paysans. Malgré l'aide extraordinaire de nombreuses organisations, la décision d'exproprier l'entreprise de palme aura pris six ans. Plusieurs scénarios ont été envisagés et le troisième, qui considère l'octroi de titres à ASOCAB, ne permettrait pas à lui seul de sécuriser les droits d'accès des paysans car ces derniers, intégrés au marché des terres, ne seraient pas compétitifs avec une agriculture de subsistance. De plus, au vu de l'impunité étatique, rien n'empêche de prévoir que leurs titres de propriété leur seraient achetés par la force, puisque leur possession reconnue par la Cour constitutionnelle est constamment violée par l'entreprise de palme. Les droits de jure ont certes leur importance, mais la capacité des paysans de jouir de leurs droits est capitale dans un contexte de conflit. Quant au décalage entre les droits de jure et les droits de facto, il est simplement ignoré par l'État qui soutient implicitement l'entreprise de palme et ses actions caractérisées par les violations des droits humains des paysans et les invasions de terres sur leur domaine. Sans protection effective de l'État, l'aliénation offerte par le titre de propriété, au-delà des droits qui leur ont déjà été reconnus, fragilisera encore plus l'accès des paysans puisque elle permettra d'une part le crédit mais également la vente du bien foncier devenu marchand.

Des personnalités politiques et économiques ainsi que l'État colombien encouragent fortement le secteur de la palme africaine. L'entreprise Aportes San Isidro, dont certains employés menacent les paysans d'ASOCAB, reçoit de larges subventions du programme AIS alors qu'elle avait soutenu un référendum en faveur d'une troisième élection de l'ex-président Álvaro Uribe Vélez. En outre, la BM, les États-Unis et l'UE soutiennent financièrement l'expansion des monocultures de palme dans la région du Magdalena Medio où se situe la communauté de Las Pavas. L'impunité des responsables de violations des droits des paysans est conditionnée par les intérêts de l'État qui déclare officiellement qu'il faut lutter contre toute forme de violence mais la cautionne implicitement lorsqu'elle permet l'expansion territoriale de la culture de la palme. Quant à ASOCAB, l'aide humanitaire que l'État lui fournit ne règle en rien le processus juridique et politique.

Le développement de l'agro-industrie menace donc fortement la sécurité foncière des paysans pratiquant une agriculture de subsistance. En outre, un élément supplémentaire vient faire pression sur la communauté de Las Pavas. Le contexte international de libre-échange induit une spécialisation dans la production de biens dont les avantages comparatifs ont la productivité la plus forte. Une pression est en conséquence exercée sur les pays producteurs de matières premières comme la Colombie afin qu'elle se spécialise dans ce secteur (Pérez-Rincón, 2010 : 1). C'est la raison pour laquelle le gouvernement actuel base également son développement futur sur l'exploitation minière, considérée comme une locomotive du développement. Selon les articles 13 et 186 à 193 de la loi 685 de 2001 promulguant le Code des Mines, l'exploitation du sous-sol prévaut sur l'exploitation de la terre et le titre minier prime ainsi sur les autres titres de propriété (Congreso de Colombia, 2001). Les terres dites inaliénables incluses dans les réserves indigènes ou les territoires collectifs peuvent également faire l'objet d'une expropriation en faveur de l'exploitation minière (Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación, & Grupo de Memoria Histórica, 2009 : 46). Dans le cas de Las Pavas, quand bien même les paysans parviendraient à obtenir leur titre de propriété sur leurs terres qui induit les risques liés à leur intégration au marché des terres, une compagnie minière pourrait recevoir un titre afin d'exploiter ce même domaine. En effet, la municipalité d'El Peñón a été désignée zone stratégique minière, tout comme les municipalités limitrophes de San Martín de Loba et de Regidor (Ministerio de Minas y Energía, 2012a) ; ces zones stratégiques représentent plus de 15% du territoire colombien (Ministerio de Minas y Energía, 2012b).

9 Conclusion

Depuis la première tentative de réforme agraire de 1936, la concentration des terres est restée très élevée. Aucune mesure ne permit de redistribuer les terres face à une élite colombienne, soutenue au niveau international, parvenant à maintenir le statu quo. Ainsi, la structure agraire actuelle reste quasiment inchangée depuis la période de la décolonisation durant laquelle la majorité des terres devint propriété de l'État et fut ensuite attribuée à une minorité.

Face aux échecs des réformes traditionnelles, la Colombie se tourna vers une gestion du foncier par les mécanismes de marché. Le développement de l'agro-industrie et l'intégration grandissante du pays à l'économie mondiale menèrent à la dévalorisation de la paysannerie ; la terre suscitant de multiples intérêts, les terres spoliées au profit de l'exploitation minière, de l'extraction pétrolière, des monocultures de palme africaine ou du tourisme alimentent fortement la croissance économique qui est considérée comme le « Développement », synonyme de progrès (Thomson, 2011 : 349).

Le maintien d'un statu quo, voulu par l'élite, s'est largement appuyé sur l'usage du terrorisme d'État afin d'éliminer toute forme de contestation du pouvoir en place. Cette stratégie de terreur a particulièrement visé la paysannerie de laquelle sont originellement issues les guérillas. La force publique s'allia rapidement aux groupes paramilitaires nouvellement créés afin d'empêcher la redistribution de terres et de permettre la croissance économique des secteurs appartenant à la classe dirigeante. L'État n'est quasiment jamais intervenu face aux violations perpétrées par les paramilitaires d'une part car ces derniers sont très proches de l'élite politico-économique et représentent ses intérêts ; d'autre part, en niant officiellement toute relation avec le paramilitarisme, l'État se place dans une position qui ne peut être condamnée au niveau international et peut poursuivre sa stratégie de spoliation des terres des paysans au profit du capital.

Ainsi, les 5.7 millions de déplacés internes colombiens ne sont pas uniquement des dommages collatéraux ou des déplacés liés au développement économique ; ils le sont précisément pour ces deux raisons associées : ces déplacements forcés sont la conséquence de l'utilisation de la violence à des fins développementalistes. Frances Thomson souligne que *"contemporary conflicts are shaped by integration into the global capitalist system, since the 'primitive accumulation' [...] is influenced by the*

*interests of export agribusiness and the global food system for which it produces*⁶⁷ (Thomson, 2011 : 348).

À Las Pavas, les paramilitaires firent irruption à deux reprises : la première fois en 2003, ils éliminèrent toute preuve d'une exploitation économique de la part des paysans d'ASOCAB. La seconde, en 2006, provoqua à nouveau le déplacement forcé des paysans ; il intervint juste avant la vente du domaine à deux entreprises de palme. Il existe donc une relation claire entre la spoliation orchestrée par les paramilitaires et le développement de la culture de la palme. Le déplacement forcé, à travers l'usage de la violence, sert l'expansion de ces monocultures et la sécurisation des droits d'accès de l'élite sur le domaine de Las Pavas.

L'impunité est synonyme d'approbation des violations des droits humains perpétrés par des employés de l'entreprise de palme visant à les déplacer de leur terre. La culture de la palme africaine, comme enjeu majeur du plan gouvernemental de Développement 2010-2014, nécessite des surfaces importantes. La communauté de Las Pavas se situant sur l'île de Papayal, déclarée pôle de développement de cette monoculture, subit d'autant plus de pressions de la part de l'entreprise de palme. La "*Low-Intensity Democracy*"⁶⁸, pour reprendre l'expression de William Avilés (2006), se vérifie dans le conflit foncier de Las Pavas puisque la volonté politique de terminer le conflit est faible dans la mesure où il persiste encore des sociétés précapitalistes pouvant être intégrées par la force au marché des terres. La vision traditionnelle d'un conflit qui se maintiendrait parallèlement au développement économique est par conséquent rejetée.

L'expansion de la propriété privée est activement soutenue par des organisations internationales telles que la Banque Interaméricaine de Développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou l'Organisation mondiale du commerce. Elles promeuvent activement l'octroi de titres de propriété comme outil de réduction de l'insécurité foncière. Il s'agit donc d'instaurer de la propriété dans des sociétés de possession. Cependant, l'expansion de la propriété privée est incompatible avec la paysannerie pratiquant une agriculture de subsistance. Les paysans deviennent les exclus du système capitaliste car ils ne sont pas assez productifs. Le petit producteur n'est plus uniquement confronté au grand propriétaire terrien mais également au capital transnational qui élimine les acteurs jugés peu efficaces dans la production de denrées (Jiménez Solano, 2012 : 299). Leurs parcelles peuvent alors être rachetées et la concentration des terres se

⁶⁷ « les conflits actuels sont façonnés par l'intégration dans le système capitaliste global, puisque l'"accumulation primitive" [...] est influencée par les intérêts de l'agro-industrie et du système alimentaire mondial pour lequel elle produit » [Notre traduction].

⁶⁸ « Démocratie de basse intensité » [Notre traduction].

renforce. En outre, malgré le rejet d'une action armée de la part des paysans et un processus juridique gagné jusqu'ici, l'État ne fait toujours pas respecter la possession reconnue par la Cour constitutionnelle en 2011 à ASOCAB. Les guérillas se sont formées dans les années 60 face à l'inaction de l'État pour assurer les droits à la terre de la paysannerie. L'attitude du gouvernement actuel n'a pas évolué et c'est l'une des raisons pour lesquelles la Colombie abrite encore les guérillas les plus vieilles du monde. Ce manque flagrant de volonté de la part de l'État de défendre les droits de la paysannerie est un frein majeur à la sécurisation de l'accès à leurs terres ; il est néanmoins en adéquation avec les politiques économiques du gouvernement qui visent à promouvoir les monocultures d'exportation telles que la palme ainsi que l'extraction minière. Les trois scénarios présentés dans le cas de Las Pavas démontrent que l'octroi d'un titre de propriété n'est pas le gage d'une sécurisation foncière tant que l'État ne fait pas respecter le droit. Si l'État faisait respecter la loi, il garantirait la possession des paysans reconnue en 2011. L'impunité de l'État et son désengagement face à la problématique paysanne ne permettent donc pas d'éviter les déplacements forcés, qu'ils soient réalisés à travers la vente sous contrainte ou par l'expulsion. Ainsi, deux niveaux complémentaires et indissociables sont à prendre en compte afin que les paysans parviennent à sécuriser leurs droits à la terre : le premier concerne la forme institutionnelle de sécurisation foncière adéquate et le second une volonté étatique de protéger sa paysannerie.

La sécurisation foncière des paysans dépend donc d'une volonté politique et non d'une inadéquation du droit. La notion juridique des zones de réserves paysannes existe mais le modèle économique promu étant l'expansion capitaliste, ces zones sont largement sous-utilisées et constamment remises en question par les tenants du libre-échange qui les considèrent comme un repaire pour les guérillas (H. Moreno, syndicaliste, communication personnelle [entretien], 28 avril 2014) ; les sociétés de possession ne peuvent alors résister à l'arrivée d'investisseurs nécessitant des propriétés privées.

La promesse de restitution des terres spoliées aux paysans pourrait finalement se transformer en une formidable opportunité de légaliser cette spoliation. L'auteur Alfredo Molano résume ainsi la légalisation de la spoliation :

“The agrarian policies of the last few governments have been, in practice, a drama in three acts. In the first act, the paramilitaries enter, chainsaws in hand, and displace the campesinos. In the second, the government negotiates with the paramilitaries, and in the final act, it distributes the lands to large investors”⁶⁹

⁶⁹ « Les politiques agraires des derniers gouvernements ont été, en pratique, un drame en trois actes. Dans le premier acte, les paramilitaires arrivent, tronçonneuses à la main, et déplacent les paysans. Dans le

(Alfredo Molano, cité par Thomson, 2014 : 6).

Cette dynamique continue actuellement. La clarification des droits sur la terre, qu'elle se fasse par voie administrative ou au travers de la loi 1448 de 2011, se conclut par l'octroi d'un titre de propriété qui permet la marchandisation du bien foncier et facilite son échange. Dans ce processus, ce sont les paysans, les moins productifs sur le plan commercial, qui voient leurs droits d'accès fragilisés, reproduisant ainsi le troisième scénario envisagé dans le cadre du conflit foncier de Las Pavas. En effet, si l'État reconnaissait le droit de la communauté d'ASOCAB à cette terre et lui permettait d'accéder à la propriété, les paysans ne seraient toutefois pas à l'abri d'une spoliation légale à travers l'achat de leurs parcelles. La réforme assistée par le marché favorise finalement une augmentation de la concentration des terres et de la pauvreté. Elle permet à l'élite de conserver ses droits sur la terre et facilite l'expansion de ses activités. En outre, la thèse selon laquelle l'octroi de titres de propriété permettrait de sécuriser les droits des propriétaires les plus vulnérables tels ceux de la communauté paysanne de Las Pavas est rejetée.

Divers médias et organisations, qui ont rendu visible le cas de Las Pavas au niveau international, ont sacrifié la complexité du conflit foncier au profit d'une interprétation simplificatrice de la réalité, faisant transparaître une querelle de voisinage entre une entreprise de palme et une communauté paysanne (Vargas, Mow, Pérez et Rivas, 2010). La réduction du cas de Las Pavas à un désaccord entre deux acteurs ne permet pas de saisir les dynamiques qui régissent ce conflit et tend à occulter la confrontation fondamentale entre deux modèles antagonistes de développement rural : l'un défend la souveraineté du paysan et son droit à la terre, rejetant la transformation du monde rural en une source de produits d'exportation se faisant à leurs dépens. Il défend l'idée de la primauté de la sécurité alimentaire comme garantie d'amélioration de la qualité de vie. L'autre modèle considère la terre comme un simple facteur de production devant être intégré au marché. L'exploitation des régions rurales doit alors être maximisée selon une logique de croissance en ignorant le modèle de développement basé sur la petite paysannerie et en éliminant de façon violente toute forme de contestation aux politiques économiques d'agro-industrie. Renforçant par là-même la concentration des terres, le conflit armé sert les intérêts de l'élite économique et politique colombienne qui se traduit par la meilleure croissance du PIB d'Amérique latine au premier semestre de 2014, et l'une des cinq premières au niveau mondial (El Espectador, 2014b). Le facteur central est la croissance économique, alimentée par l'industrialisation de l'agriculture et assuré par le titre de propriété privée, qui doit permettre d'éliminer la violence et la pauvreté. Il a cependant été démontré d'une

deuxième, le gouvernement négocie avec les paramilitaires, et dans le dernier acte, il distribue les terres à de grands investisseurs » [Notre traduction].

part que le développement capitaliste colombien est irrespectueux des droits humains et, d'autre part, que l'expansion de la propriété privée empêche les paysans de sécuriser leurs droits à la terre. Comme le souligne Frances Thomson, le développement du capitalisme *“depends on the establishment of private property rights that are by their very nature exclusionary and therefore likely to generate conflict”*⁷⁰ (Thomson, 2011 : 326). Dans les années 1950 déjà, les expulsions massives profitèrent au secteur de l'agriculture commerciale au détriment de la petite paysannerie. L'usage de la violence ne fut pas un obstacle à la croissance économique ; au contraire, elle fut un catalyseur de l'expansion des grandes entreprises et des oligarchies. Ce modèle de développement entre donc en contradiction avec les objectifs prônés de restitution de terres aux déplacés et d'amélioration des conditions de vie de la paysannerie.

Sans protection efficace de la part de l'État, l'octroi de titres de propriété n'assurera aucune sécurité supplémentaire par rapport au droit de possession reconnu à la communauté de Las Pavas, encore constamment violé ; c'est finalement la volonté de protéger les petits paysans qui sera décisive afin d'atteindre une réelle sécurisation foncière.

9.1 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

En raison du niveau d'analyse choisi, les différentes parties engagées dans le conflit foncier colombien, et notamment celui de Las Pavas, ont été présentées de façon relativement homogène afin de mettre en exergue les positions de la majorité de ces groupes. Il est cependant évident que des membres de l'armée ont toujours refusé de s'allier aux paramilitaires, que des paramilitaires se sont alliés à des fronts des guérillas des FARC-EP ou de l'ELN pour le contrôle du trafic de drogues et que des paysans sont favorables au développement du secteur de la palme. Quant à l'État, des divergences existent d'une part entre les ministères et d'autre part entre les fonctionnaires de chaque ministère. Bien que la majorité soutienne clairement le développement des marchés de terres, une opposition existe, incarnée notamment par le parti Polo Democrático Alternativo.

En outre, vu le caractère illégal de nombreuses actions perpétrées par l'entreprise de palme, la possibilité d'obtenir un entretien avec l'un de leurs représentants n'a pas été envisagée. Quant aux relations entre l'État et l'entreprise de palme, elles furent particulièrement difficiles à établir car cette dernière jouit d'une impunité presque totale et la documentation à ce sujet est limitée. Compte tenu de l'inaction de la force publique face aux violations des droits humains des paysans d'ASOCAB, un entretien avec la police de la municipalité d'El Peñón n'a pas été jugé approprié.

⁷⁰ « dépend de l'établissement de droits de propriété privée qui sont, par leur nature même, exclusifs et par conséquent susceptibles de générer des conflits » [Notre traduction].

L'obstacle majeur de ce travail de recherche fut la difficulté d'obtenir des entretiens. Les défenseurs des droits humains étant toujours extrêmement sollicités, d'autant plus durant mon séjour où se préparait une nouvelle grève nationale des petits paysans, plusieurs entretiens durent être repoussés ou annulés. D'aucuns refusèrent simplement d'avoir un entretien formel par peur des représailles. Finalement, certaines personnes ne répondirent pas à mes demandes d'entretien.

9.2 Perspectives de recherche

Ce mémoire a tenté de montrer de quelle façon l'imposition d'un modèle agro-industriel basé sur la l'expansion de la propriété privée menaçait l'accès à la terre des petits paysans. La catégorisation de déplacement induit par la spoliation, proposée par Frances Thomson (2014), permettant de mettre en lien l'utilisation de la violence, le déplacement forcé et le développement économique nécessite des recherches approfondies car ces relations sont encore totalement ignorées par les grandes organisations internationales.

Finalement, puisqu'il est impossible d'empêcher le développement du capitalisme dans les pays du Sud, la recherche devrait se focaliser sur la plausibilité d'existence de petits propriétaires dans un monde capitaliste et les possibilités d'intégrer des logiques de possession dans un régime de propriété, comme le suggèrent Pascal van Griethuysen et Rolf Steppacher (van Griethuysen et Steppacher, 2014). La notion de zones de réserve paysanne, largement défendue par les FARC-EP durant les pourparlers de paix à la Havane, est une piste intéressante à exploiter à cet égard. Au niveau régional, les modèles agricoles boliviens, péruviens ou équatoriens pourraient être comparés afin d'en dégager les similitudes mais également les caractéristiques propres dont la Colombie pourrait s'inspirer.

10 Bibliographie

- Adams, A. (2008). Land reform. In V. Desai et R.B. Potter (Éds), *The Companion to Development Studies* (pp. 161-164) (2e éd. rév.). London : Hodder Education.
- Agencia de Noticias de la Universidad Nacional (2014, 17 mars). Concentración de tierras, el mayor problema agrario en Colombia. *El Espectador*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/noticias/nacional/concentracion-de-tierra-el-mayor-problema-agrario-colom-articulo-481444>
- Alcaldía Municipal de El Peñón (2008). *Plan de desarrollo municipal 2008-2011*. Disponible sur : <http://elpenon-bolivar.gov.co/apc-aa-files/32343630623962626438393162343965/PDM.pdf>
- Alcaldía Municipal de El Peñón (2012). *Plan de desarrollo municipal 2012-2015*. Disponible sur : http://elpenon-bolivar.gov.co/apc-aa-files/36663964393663313061333037626432/PROGRAMA_DE_GOBIERNO_2012_2015.pdf
- Ambassade des États-Unis en Colombie (1979, février). *Human rights: estimate of the present situation in Colombia*. Cable to US Secretary of State, Secret.
- Amnesty International (2004). *Colombia. A Laboratory of War: Repression and Violence in Arauca*. Disponible sur : <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AMR23/004/2004/en/23614880-d63d-11dd-ab95-a13b602c0642/amr230042004en.pdf>
- Amnesty International (2005). *The paramilitaries in Medellín: demobilisation or legalisation?* Disponible sur : <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AMR23/019/2005/en/29a1b917-d4d5-11dd-8a23-d58a49c0d652/amr230192005en.pdf>
- Amnistía Internacional (2012). *Colombia : Ley de Víctimas y Restitución de Tierras. Análisis de Amnistía Internacional*. Disponible sur : <http://www.amnesty.org/ar/library/asset/AMR23/018/2012/en/a49f1c19-13de-4037-9979-5f25cfd58faf/amr230182012es.pdf>
- Anderson, C. (2013, 21 septembre). Chiquita asks Court to block suits blaming banana giant for violent deaths in colombian civil war. *The Huffington Post*. Disponible sur : http://www.huffingtonpost.com/2013/09/22/chiquita-colombia-lawsuit_n_3971616.html

- Arango, R. (2010, 22 septembre). Las tierras : el eterno problema. *El espectador*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/rodolfo-arango/tierras-el-eterno-problema-columna-225702>
- Asociación de Campesinos de Buenos Aires (2012a). *Denuncia pública del 17 de septiembre*. Disponible sur : <http://retornoalaspavas.wordpress.com/2012/09/21/amenazas-hostigamientos-y-asesinato-de-animales-algunas-de-las-presiones-de-aportes-san-isidro-contra-miembros-de-asocab-en-las-pavas-denuncia-publica/>
- Asociación de Campesinos de Buenos Aires (2012b) *Denuncia pública del 24 de septiembre*. Disponible sur : <http://boletinescdpmm.blogspot.ch/2012/09/denuncia-publica-las-pavas-22-de.html>
- Asociación de Campesinos de Buenos Aires (2012c). *Denuncia pública del 7 de julio*. Disponible sur : <http://prensarural.org/spip/spip.php?article8577>
- Asociación de Campesinos de Buenos Aires (2013). *Denuncia pública del 4 de marzo*. Disponible sur : <http://retornoalaspavas.wordpress.com/2013/03/04/denuncia-publica-grave-crisis-alimentaria-enfrenta-la-comunidad-de-las-pavas/>
- Asociación de Cultivadores de Caña de Azúcar de Colombia (2014). *Aspectos generales del sector azucarero colombiano 2013-2014*. Disponible sur : <http://www.asocana.org/documentos/1352014-FF89F4A0-00FF00,000A000,878787,C3C3C3,0F0F0F,B4B4B4,FF00FF,FFFFFF,2D2D2D,B9B9B9,D2D2D2.pdf>
- Avilés, W. (2006). Paramilitarism and Colombia's Low-Intensity Democracy. *Journal of Latin American Studies*, 38(2), 379-408. doi : 10.1017/S0022216X06000757
- Ballentine, K. (2004). *Program on Economic Agendas in Civil wars: Principle Research Findings and Policy Recommendations*. New York : International Peace Academy.
- Ballvé, T. (2009, 27 mai). The dark side of Plan Colombia. *The Nation*. Disponible sur : <http://www.thenation.com/article/dark-side-plan-colombia?page=0,0#>
- Banque Mondiale (2014, 27 juin). *Croissance du PIB (% annuel)* [Page Web]. Disponible sur : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG/countries/1W?page=1&display=default>

Bibliographie

- Barbosa López, N. (2012, 3 février). *José Obdulio Gaviria*. Disponible sur : <http://lasillavacia.com/perfilquien/31823/jose-obdulio-gaviria>
- Basserie, V. (2012). Nouveaux défis pour les acteurs des politiques foncières en Afrique de l'Ouest. *Grain de sel*, 57, 4-6. Disponible sur : <http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/GdS57-final.pdf>
- Bermúdez Liévano, A. (2013, 14 novembre). Las Pavas, un Premio Nacional de Paz que pisa callos. *La Silla Vacía*. Disponible sur : <http://lasillavacia.com/historia/las-pavas-un-premio-nacional-de-paz-que-pisa-callos-46102>
- Berry, A. (2002). ¿ Colombia encontró por fin una reforma agraria que funcione ?, *Revista de Economía Institucional*, 4(6), 24-70.
- Blakeley, R. (2009). *State terrorism and Neoliberalism: The North in the South*. Abingdon : Routledge.
- Blakeley, R. (2010). State terrorism in the social sciences. Theories, methods and concepts. In R. Jackson, E. Murphy et S. Poynting (Éds), *Contemporary State Terrorism: Theory and Practice* (pp. 12-27). Abingdon : Routledge.
- Borrás Jr, S. M. (2003). Questioning market-led agrarian reform: experiences from Brazil, Colombia and South Africa. *Journal of Agrarian Change*, 3(1), 367-394.
- Bottazzi, P., et Rist, S. (2012). Changing Land Rights Means Changing Society: The Sociopolitical Effects of Agrarian Reforms under the Government of Evo Morales. *Journal of Agrarian Change*, 12 (4), 528-551.
- Cabrera, A. (2013, 9 septembre). Paro agrario dejó 12 muertos, 485 heridos y 4 desaparecidos, afirman líderes campesinos. *Radio Santa Fe*. Disponible sur : <http://www.radiosantafe.com/2013/09/09/paro-agrario-dejo-12-muertos-485-heridos-y-4-desaparecidos-afirman-lideres-campesinos/>
- Calvo Ospina, H. (2003, 1 avril). Les paramilitaires au cœur du terrorisme d'État colombien. *Le Monde Diplomatique*. Disponible sur : <http://hcalvospina.free.fr/spip.php?article141>
- Calvo Ospina, H. (2007). *El terrorismo de Estado en Colombia*. El perro y la rana : Caracas.
- Castilla Gómez, P. A. (2008). *Minería, Petróleo, energía y multinacionales*. Disponible sur : <http://opi.org.co/pdfs/ANALISIS%20MEGAPROYECTOS.pdf>

Bibliographie

- Centro Nacional de Memoria Histórica (2013). *La política de reforma agraria y tierras en Colombia. Esbozo de una memoria institucional*. Bogotá : Imprenta Nacional.
- Chatham House (2007). *Paramilitarism and politics*, report of Colombia Study Group. Meeting, 29 May. London : Chatham House.
- Ciparisse, G. (dir.) (2003). *Tesaurus Plurilingüe de Tierras*. Roma : Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura. Disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/005/x2038s/x2038s00.htm>
- Ciparisse, G. (dir.) (2005). *Thésaurus multilingue du foncier* (2e éd. rév.). Rome : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/005/x2038f/x2038f00.HTM>
- *Código Civil Colombiano* (1887). Disponible sur : https://www.oas.org/dil/esp/Codigo_Civil_Colombia.pdf
- Collier, P., Elliot, L., Hegre, H., Hoeffler, A., Reynal-Querol, M. et Sambanis, N. (2003). *Breaking the Conflict Trap. Civil War and Development Policy. World Bank Policy Research Report*. Washington DC : The World Bank and Oxford University Press.
- Comisión Económica para América Latina (2003). *Mercados de tierras agrícolas en América Latina y el Caribe : una realidad incompleta*. Naciones Unidas : Santiago de Chile.
- Comisión Internacional de Juristas (2010). *Acceso a la Justicia : Casos de Abusos de Derechos Humanos por Parte de Empresas*. Disponible sur : <http://icj.wpengine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/2012/09/Colombia-access-to-justice-corporations-thematic-report-2010-spa.pdf>
- Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación, & Grupo de Memoria Histórica (2009). *El Despojo de Tierras y Territorios : aproximación conceptual*. Bogotá : Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación; Instituto de Estudios Políticos y Relaciones Internacionales; Universidad Nacional de Colombia.
- Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación (2010). *La reintegración : Logros en medio de rearmes y dificultades no resueltas. II Informe de la Comisión Nacional de Reparación y reconciliación*. Disponible sur : http://www.podion.org/apc-aa-files/3ae8193eec5593e17a1b4bd8d2f13fbb/articulo028_239_1__1.pdf

- Comité technique « Foncier et Développement » de la Coopération Française (2010). *Les appropriations de terre à grande échelle. Analyse du phénomène et propositions d'orientations*. Disponible sur : http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/appropriation_finale1.pdf
- Confidencial Colombia (2012, 10 juillet). Incoder dice que invasión a Las Pavas carece de validez. *Prensa Rural*. Disponible sur : <http://prensarural.org/spip/spip.php?article8588>
- Congreso de Colombia (2001). *Ley 685 de 2001 (agosto 15), por la cual se expide el Código de Minas y se dictan otras disposiciones*. Disponible sur : http://www.anm.gov.co/sites/default/files/ley685_2001_agosto15.pdf
- Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento (2012). *Desplazamiento creciente y crisis humanitaria invisibilizada*. Boletín Informativo de la Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento, n°79. Disponible sur : http://www.codhes.org/index.php?option=com_si&type=4
- Coronell, D. (2009, 3 octubre). El pastorcito. *Semana*. Disponible sur : <http://www.semana.com/opinion/articulo/el-pastorcito/108240-3>
- Corporación Desarrollo Y Paz del Magdalena Medio (2013). *Graves violaciones a los derechos humanos de campesinos que reclaman sus tierras en la hacienda « Las Pavas »*. Disponible sur : <http://protectionline.org/files/2013/06/Comunicado-PDPMM-Las-Pavas-31.5.13.pdf>
- Corporación Sembrar, et Fédération Agro-Minière du Sud de Bolívar (2010). *Los intereses económicos y políticos del despojo del territorio*. Disponible sur : <http://retornoalaspavas.files.wordpress.com/2011/02/intereses-politicos-y-economicos-del-despojo-las-pavas.pdf>
- Corte Constitucional (2011). *Sentencia T-267 de 2011*. Disponible sur : www.corteconstitucional.gov.co/sentencias/2011/T-267-11.rtf
- Cortés Otálora et Ayala Rodriguez (2013). Recursos naturales y conflicto : un análisis de la relación entre la palma africana y el desplazamiento forzado en el municipio de Morales, Sur de Bolívar. *Diálogos de saberes*, (39), 43-67. Disponible sur : <http://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/4763525.pdf>

Bibliographie

- Cox, M. (dir.) (2003). *Le régime foncier et le développement rural*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-y4307f/>
- Dávila Abondano, A., et Macías, J. (2009, 8 août). Sobre el desalojo de Las Pavas. *El Espectador*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/columna155174-sobre-el-desalojo-de-pavas>
- Departamento Administrativo Nacional de Estadística (2005). *Colombia. Necesidades Básicas Insatisfechas - NBI, por total, cabecera y resto, según municipio y nacional. Resultados Censo General 2005*[Document excel]. Disponible sur : https://www.dane.gov.co/censo/files/resultados/NBI_total_cab_resto_mpio_nal_30jun11.xls
- Departamento Nacional De Planeación (2011). *Plan Nacional De Desarrollo*. Bogotá : Imprenta Nacional de Colombia.
- Defensoría del Pueblo (2012). *Informe en el marco de la sentencia T-025 de 2004, en respuesta al auto 219/11. Análisis y valoración de la política pública de retornos y reubicaciones*. Disponible sur : http://retornoalaspavas.files.wordpress.com/2012/10/informe_defensorc3ada_del_pueblo_en_respuesta_a_la_orden_20-_del_auto_219_agosto_2012_ajustado.pdf
- Deininger, K. (1999). Making negotiated land reform work: initial experience from Colombia, Brazil, and South Africa. *World Development*, 27(4), 651-672.
- Departamento Administrativo Nacional de Estadística (2005). *Censo General 2005. Necesidades Básicas Insatisfechas*. Disponible sur : http://www.dane.gov.co/files/investigaciones/boletines/censo/Bol_nbi_censo_2005.pdf
- Díaz Díaz, C., et López Bayona, A. (2012). *Anotaciones históricas a la ley de restitución de tierras*. Bogotá D.C. : Dupligráf Impresores.
- Drug Enforcement Administration (s.d.).1975-1980. Disponible sur : <http://www.justice.gov/dea/about/history/1975-1980.pdf>
- Dufort, P. (2007). Paramilitarisme et scandale de la parapolitique en Colombie. *La Chronique des Amériques*, 7 (17), 1-10. Disponible sur : http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/chro_Dufort_07_17.pdf

Bibliographie

- El Espectador (2009, 30 octubre). Las bases militares que utilizará EE.UU. en Colombia. *Auteur*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/noticias/politica/articulo169477-bases-militares-utilizara-eeuu-colombia>
- El Espectador (2013, 4 juin). Iván Cepeda : « Estamos volviendo a los tiempos de las Convivir ». *Auteur*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/noticias/politica/ivan-cepeda-estamos-volviendo-los-tiempos-de-convivir-articulo-425829>
- El Espectador (2014a, 20 mars). Colombia, segundo país con mayor crecimiento económico en A. Latina : Santos. *Auteur*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/noticias/economia/colombia-segundo-pais-mayor-crecimiento-economico-latin-articulo-482061>
- El Espectador (2014b, 16 septembre). "Colombia está entre los 5 países con mejor crecimiento económico". *Auteur*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/noticias/economia/colombia-esta-entre-los-5-paises-mejor-crecimiento-econ-articulo-517017>
- El Tiempo (2010, 29 octubre). C.I. Tequendama, subsidiaria de Grupo Daabon, se retira de proyecto de cultivo de palma en región de Las Pavas. *Auteur*. Disponible sur : <http://www.eltiempo.com/archivo/documento-2013/CMS-8233981>
- El Tiempo (2012, 29 janvier). Preparan plan de choque para recuperar tierras feridas en el Tayrona. *Auteur*. Disponible sur : <http://www.eltiempo.com/archivo/documento/CMS-11022001>
- Evans, M. (2007, 30 juin). La verdad sobre la Triple A. *Semana*. Disponible sur : <http://www.semana.com/opinion/articulo/la-verdad-sobre-triple/86849-3>
- Federación Nacional de Cultivadores de Palma de Aceite (2013). *Minianuario Estadístico 2013. Principales cifras de la agroindustria de la palma de aceite en Colombia*. Disponible sur : http://fedepalma.portalpalmero.com/bigdata/fedepalma/pdf/minianuario_estadistico_2013.pdf
- Federación Nacional de Cultivadores de Palma de Aceite (2014). *Localización geográfica de cultivos y plantas de beneficio en 1997 y 2007. Departamento de Bolívar*. Disponible sur : http://sispa4.fedepalma.org:8080/SispaRepo/Reportes/verImagen.aspx?dirImg=http://sispa4.fedepalma.org:8080/SispaRepo/img/mapas/ZC_DepartamentodeBolivar1997.jpg&idSec=3

et

http://sispa4.fedepalma.org:8080/SispaRepo/Reportes/verImagen.aspx?dirImg=http://sispa4.fedepalma.org:8080/SispaRepo/img/mapas/ZC_DepartamentodeBolivar2007.jpg&idSec=3

- Filho, J. J. C., et Mendonca, M.L. (2007). Agrarian policies and rural violence in Brazil. *Peace Review*, 19(1), 77–85.
- Fiscalía General de la Nación (2011). *Documento de archivo de proceso penal código : FGN-50000-6*. Disponible sur : www.semana.com/documents/Doc-2273_2011121.pdf
- Franco, A., et De los Ríos, I. (2011). Reforma agraria en Colombia : evolución histórica del concepto. Hacia un enfoque integral actual. *Cuadernos de Desarrollo Rural*, 8(67), 93-119.
- Fundación Centro de Pensamiento Primero Colombia (2011, 28 août). *Denuncia pública*. Disponible sur : <http://www.pensamientocolombia.org/denuncia-publica/>
- Fundación Forjando Futuros (2014). *Restitución de tierras « gota a gota »*. *Avances y dificultades*. Disponible sur : http://www.forjandofuturos.org/documentos/publicacion-restitucion-de-tierras-gota-a-gota_372-sentencias_marzo-2014-fundacion-forjando-futuros.pdf
- García Segura, H. (2011, 11 mars). Michael Reed : 'No será la última ley de víctimas'. *El Espectador*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/noticias/politica/michael-reed-no-sera-ultima-ley-de-victimas-articulo-256365>
- Gills, B., et Rocamora, J. (1992). Low Intensity Democracy. *Third World Quarterly*, 13(3), 501-523. Disponible sur : <http://www.jstor.org/stable/3992198>
- Goita, M. (2012). L'accaparement des terres est un problème de société. Le point de vue du Roppa. *Grain de sel*, 57, 17-18. Disponible sur : <http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/GdS57-final.pdf>
- Gómez, S. (dir.) (2011). *Acaparamiento de tierras. Reflexiones sobre la dinámica reciente del mercado de la tierra en América Latina*. Disponible sur : <http://www.rlc.fao.org/fileadmin/content/events/semtierras/reflexiones.pdf>
- González Posso, C. (2013, 18 mars). Las zonas de reserva ya existen. *El Espectador*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/noticias/politica/zonas-de-reserva-ya-existen-articulo-411074>

Bibliographie

- Google Earth (2014a). Colombie, 4°80'08.10''S, -74°01'16.88''O (version 7.0.2.8415) [Logiciel]. Disponible sur : <http://www.google.com/earth/>
- Google Earth (2014b). Domaine de Las Pavas, 8°86'32.67''S, -73°90'88.93''O (Version 7.0.2.8415) [Logiciel]. Disponible sur : <http://www.google.com/earth/>
- Government Accountability Office (2008). *Plan Colombia, Drug Reduction Goals Were Not Fully Met, but Security Has Improved; U.S. Agencies Need More Detailed Plans for Reducing Assistance*. Disponible sur : <http://gao.gov/new.items/d0971.pdf>.
- Grajales, J. (2011). The rifle and the title: paramilitary violence, land grab and land control in Colombia. *Journal of Peasant Studies*, 38(4), 771-792. doi : 10.1080/03066150.2011.607701
- van Griethuysen, P., et Steppacher, R. (2014, sous presse). Possession et propriété : une approche économique. In M. Ponsonnet et C. Travési (Éds), *Les conceptions de la propriété foncière à l'épreuve des revendications autochtones* (pp. 1-21). Marseille : Cahiers du Credo.
- Griswold, D. (2007). *Trade Democracy and Peace: The Virtuous Cycle*. Discours présenté à la conférence "Peace through Trade", World Trade Centers Association, Oslo, Norvège.
- Harvey, D. (2004). Le « Nouvel Impérialisme » : accumulation par expropriation. *Actuel Marx*, 1(35), 71-90. doi : 10.3917/amx.035.0071
- Herrera Delghams, L. (2013). Premio Nacional de Paz para 123 familias campesinas del sur de Bolívar. *El Tiempo*. Disponible sur : <http://www.eltiempo.com/archivo/documento/CMS-13182015>
- Heshusius Rodríguez, K. (2005). *Medición del impacto de un programa de reforma agraria en Colombia* [Document électronique]. Bogotá : Universidad de Los Andes, Centro de Estudios sobre Desarrollo Económico.
- Hibou, B. (1998). Retrait ou redéploiement de l'État ? *Critique internationale*, 1(1), 151-168. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/criti_1290-7839_1998_num_1_1_1363
- Hommes, R. (2009, 15 octobre). AIS y la Nobel de Economía. *El Tiempo*. Disponible sur : <http://www.eltiempo.com/archivo/documento/CMS-6361987>
- Human Rights Watch (2001). *LA "SEXTA DIVISIÓN". Relaciones militares-paramilitares y la política estadounidense en Colombia*. New York : Auteur.

- Human Rights Watch (2013). *El riesgo de volver a casa. Violencia y amenazas contra desplazados que reclaman restitución de sus tierras en Colombia*. États-Unis : Auteur.
- Instituto Colombiano de Desarrollo Rural (2012a). *ACTA DE INSTALACIÓN DE LA DILIGENCIA DE INSPECCIÓN OCULAR, EN EL PROCESO DE EXTINCIÓN DEL DERECHO DE DOMINIO, EN LOS PREDIOS RURALES DENOMINADOS LAS PAVAS, PEÑALOZA Y Si DIOS QUIERE, UBICADOS EN JURISDICCIÓN DE LOS MUNICIPIOS DE SAN MARTIN DE LOBA Y EL PEÑÓN, EN EL DEPARTAMENTO DEL CESAR*. Bogotá : Auteur.
- Instituto Colombiano de Desarrollo Rural (2012b). *Boletín de Prensa n°156. Incoder pone punto final al emblemático caso de la hacienda “Las Pavas”*. Disponible sur : <http://www.incoder.gov.co/contenido/contenido.aspx?conID=1743&catID=1>
- Instituto Colombiano de Desarrollo Rural (2012c, 26 décembre). *Objetivos* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.incoder.gov.co/Objetivo/Objetivos.aspx>
- Instituto Geográfico Agustín Codazzi (2012). *Atlas de la Distribución de la Propiedad Rural en Colombia*. Bogotá : Imprenta Nacional de Colombia.
- Internal Displacement Monitoring Centre (2008). *Colombia: Rate of new displacement highest in two decades*. Geneva : SRO-Kundig.
- Internal Displacement Monitoring Centre (2014). *Global Overview 2014. People internally displaced by conflict and violence*. Geneva : SRO-Kundig.
- Jarvis, L., et Lister, M. (2014). State terrorism research and critical terrorism studies: an assessment, *Critical Studies on Terrorism*, 7(1), 43-61. doi : 10.1080/17539153.2013.877669
- Jiménez Solano, A. R. (2012). *Política agraria y postración del campesinado en Colombia*. Bogotá : Ecoe Ediciones.
- Kay, C., et Pineda C. M. (1998). ¿ El fin de la reforma agraria en América Latina ? El legado de la reforma agraria y el asunto no resuelto de la tierra, *Revista Mexicana de Sociología*, 60(4).
- Keen, D. (1998). ‘Top-down’ economic violence. *The Adelphi Papers*, 38(320), 23-44. doi : 10.1080/05679329808449520
- Las 2 Orillas (2014, 17 mai). EL TLC : dos años después, un balance. *Auteur*. Disponible sur : <http://www.las2orillas.co/el-tlc-dos-anos-despues-un-balance/>

Bibliographie

- Laverde Palma, J. A. (2013, 7 décembre). Urabá, laboratorio de guerra. *El Espectador*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/uraba-laboratorio-de-guerra-articulo-462792>
- Lavigne Delville, P. (dir) (1998). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? : Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala.
- Leach, M., Mearns, R., et Scoones, I. (1999). Environmental Entitlements: Dynamics and Institutions in Community-Based Natural Resource Management, *World Development*, 27(2), 225-247. doi : 10.1016/S0305-750X(98)00141-7
- Lewin, J. E. (2009, 11 mars). Estas son las 15 familias que están en boca de todos en el Congreso por los subsidios millonarios de Agro Ingreso Seguro. *La Silla Vacía*. Disponible sur : <http://lasillavacia.com/historia/5090>
- *Ley 200* (1936). Sobre régimen de tierras. Disponible sur : <http://www.alcaldiabogota.gov.co/sisjur/normas/Norma1.jsp?i=16049>
- Londoño Hoyos, F. (2013, 14 novembre). *La patria está en peligro y hay que defenderla*. Disponible sur : <http://periodicodebate.com/index.php/welcome/item/2914-colombia-esta-en-peligro-y-hay-que-defenderla>
- López Rincón, J. H. (2011, février). Las Auc han muerto, ¡Vivan las BACRIM! *Polo Democrático Alternativo*. Disponible sur : http://www.polodemocratico.net/index.php?option=com_content&view=article&id=298:las-auc-han-muerto-ivivan-las-bacrim&catid=64:nacionales&Itemid=48
- Löwy, M., et Sader, E. (1976). La militarisation de l'État en Amérique latine, *Tiers-Monde*, 17(68), 857-890. doi : 10.3406/tiers.1976.2673
- Lozano, J. J. (2010). *Impunity* [Film documentaire]. Genève & Paris : Intermezzo Films & Dolce Vita Films.
- Madrid Malo, N. (1944). Genesis e ineficacia de la reforma sobre tierras. *Revista Trimestral de Cultura Moderna*, (1), 399-420.
- Mandel, R. (2002). *Armies without States: the privatization of security*. Boulder : Lynne Rienner.

- Mantilla Quijano, A. (2010). *El proyecto de ley sobre restitución de tierras : ¿ un Caballo de Troya contra las poblaciones rurales ? Corporación Para la Educación y el Desarrollo de la Investigación Popular*. Disponible sur : cedins.org/index.php/materiales-pdf/doc_download/45-el-proyecto-de-ley-sobre-restitucion-de-tierras-un-caballo-de-troya-contra-las-poblaciones-rurales
- Martínez Ortiz, A. (1986). *Planes de desarrollo y política agraria en Colombia : 1940-1978*. Bogotá : Centro de Investigaciones Para el Desarrollo, Universidad Nacional.
- McKeown, A. (2011). The structural production of state terrorism: capitalism, imperialism and international class dynamics, *Critical Studies on Terrorism*, 4(1), 75-93. doi : 10.1080/17539153.2011.553389
- Medina Gallego, C. (2005). La economía de guerra paramilitar : una aproximación a sus fuentes de financiación. *Análisis político* (53), 77-87.
- Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural (2003). *Ley 160 de 1994. Normas que la reglamentan y desarrollan*. Bogotá D.C. : Grupo Asesor de Comunicaciones.
- Ministerio de Comercio, Industria y Turismo (2004). *Empresarios agrícolas y TLC* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.mincit.gov.co/tlc/publicaciones.php?id=12976>
- Ministerio de Defensa Nacional (2014). *Servicios vigentes. Departamentos de seguridad*. Disponible sur : <http://www.share-pdf.com/41ad827387b84d11bb23f68d21c0858e/DEPARTAMENTOS%20DE%20SEGURIDAD.pdf>
- Ministerio del Interior y de Justicia (2011). *Ley de Víctimas y Restitución de Tierras*. Bogotá D.C. : Imprenta Nacional de Colombia.
- Ministerio de Minas y Energía (2012a). *Resolución número 18 0241. Diario oficial*. Disponible sur : <http://www.sgc.gov.co/getattachment/d93a1fed-3671-497d-8682-c7f263f01d25/RESOLUCION-18-0241-DEL-24-DE-FEBRERO-DE-2012.aspx>
- Ministerio de Minas y Energía (2012b). *Colombia tomó la decisión de reservar 17,6 millones de hectáreas como áreas mineras estratégicas*. Disponible sur : http://www.minminas.gov.co/minminas/index.jsp?cargaHome=2&opcionCalendar=4&id_noticia=1546

- Molano Bravo, A. (2009). *En medio del Magdalena Medio*. Bogotá : Centro de Investigación y Educación Popular.
- Molina Cruz, J. (2001). Acceso a la tierra por medio del mercado : experiencias de bancos de tierras en Centroamérica. *Estudios Agrarios*, 16, 11–38.
- Mondragón, H. (2002a). *COLOMBIA : ¿ REFORMA AGRARIA O MERCADO DE TIERRAS ?* Asociación Nacional de Usuarios Campesinos, Unidad y Reconstrucción, Fensuagro y Coordinador Nacional Agrario. Disponible sur : <http://www.rebellion.org/plancolombia/mondragon250902.pdf>
- Mondragón, H. (2002b). *La organización campesina en un ambiente de terror*. Bogotá : Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos. Bogotá : Ediciones Antropos.
- Mondragón, H (2007). Caña de azúcar, palma aceitera, biocombustibles y relaciones de dominación. In E. Rey et J. Houghton (Éds.). *Revista Etnias & Política No 5* (pp. 22-33)
- Mosquera, M. A. (2014, 26 février). El dossier del general (R) Mario Montoya. *Las 2 Orillas*. Disponible sur : <http://www.las2orillas.co/el-dossier-del-general-r-mario-montoya/>
- Observatorio de Paz Integral (2008). *Proyectos mineros-energéticos y de infraestructura en el Magdalena Medio*. Disponible sur : <http://www.opi.org.co/Cartografia/8.jpg>
- Office of African and Latin American Analysis (1994). *Colombian Counterinsurgency: Steps in the Right Direction*. Central intelligence Agency: Langley. Disponible sur : <http://www2.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB266/19940126.pdf>
- Orozco Tascón, C. (2013, 14 septembre). El Incoder fue prácticamente vetado por el gobierno. *El Espectador*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/entrevista-de-cecilia-orozco/el-incoder-fue-practicamente-vetado-el-gobierno-articulo-446379>
- Osorio, C. (2011, 12 juillet). La historia de la organización que denunció « el falso desplazamiento » de Las Pavas. *La Silla Vacía*. Disponible sur : <http://lasillavacia.com/historia/la-historia-de-la-organizacion-que-denuncio-el-falso-desplazamiento-de-las-pavas-30129>
- Petras, J. (2012). *Imperialismo y violencia en Colombia*. Communication présentée par le syndicat Sinaltrainal à la conférence nationale sur les multinationales, la violence, la liberté syndicale et la démocratie en Colombie, Universidad Autónoma de Colombia, Bogotá.

Bibliographie

- Pérez-Rincón, M. A. (2010). *Dinámica del sector palmero en Colombia y la región del sur de Bolívar : Análisis de sus conflictos ambientales*. Disponible sur : http://seminarioambienteycultura.bligoo.com.co/media/users/8/433012/files/34823/Perez_Mario_2010_b_.pdf
- Presidencia de la República de Colombia (2010). *Guía de la Ley 1424 de 2010 y sus beneficios*. Disponible sur : http://wsp.presidencia.gov.co/Prensa/2011/Diciembre/Paginas/20111229_03.aspx
- Presidencia de la República de Colombia (2013). *Las bacrim están reducidas y las vamos a seguir reduciendo : Presidente Santos*. Disponible sur : http://wsp.presidencia.gov.co/Prensa/2013/Marzo/Paginas/20130327_04.aspx
- Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (2011a). *El campesinado. Reconocimiento para construir país*. Bogotá : Auteur.
- Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (2011b). *Colombia rural. Razones para la esperanza*. Bogotá : Auteur.
- Programa Somos Defensores (2014a). *D de Defensa. Informe Anual 2013. Sistema de Información sobre Agresiones contra Defensores y Defensoras de Derechos Humanos en Colombia*. Disponible sur : <http://protectionline.org/files/2014/02/ddefensa-2013.pdf>
- Programa Somos Defensores (2014b). *Imagina. Informe Enero-Junio 2014. Sistema de Información sobre Agresiones contra Defensores y Defensoras de Derechos Humanos en Colombia*. Disponible sur : http://www.somosdefensores.org/attachments/article/89/INFORME%20SOMOS%20DEFENSORES%20Enero_Junio%202014_ESPAN%CC%83OL.pdf
- Raphael, S. (2010). Paramilitarism and State Terror in Colombia. In R. Jackson, E. Murphy et S. Poynting (Éds), *Contemporary State Terrorism: Theory and Practice* (pp. 163-180). Abingdon : Routledge.
- Redacción Nacional (2014, 11 août). *Agricultores de Catatumbo se declaran en Zona de Reserva de Hecho. El Espectador*. Disponible sur : <http://www.elespectador.com/noticias/nacional/agricultores-de-catatumbo-se-declaran-zona-de-reserva-d-articulo-509962>

Bibliographie

- Restrepo Salazar, J.C. (2012). *La política integral de tierras : restitución, formalización y procesos agrarios en Colombia. 170 Preguntas y Respuestas*. Bogotá : Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural.
- Revelli, P. (2013, 20 décembre). Colombie : La terre au cœur du conflit. *Faim Développement magazine*. Disponible sur : <http://ccfd-terresolidaire.org/fdm/2013/275-juin-juillet-2013/colombie-la-terre-au-4299>
- Ribot, J. C., et Peluso, N. L. (2003). A Theory of Access. *Rural Sociology*, 68(2), 153-181.
- Romero, S. (2007, 26 mars). Colombia Rejects Paramilitary Report. *The New York Times*. Disponible sur : <http://www.nytimes.com/2007/03/26/world/americas/26colombia.html?ref=americas>
- Le Roy, E. (2013). *La Terre et l'Homme: Espaces et ressources convoités, entre le local et le global*. Paris : Karthala.
- Rubio, V., et Blanca A. (2000). Los campesinos latinoamericanos frente al nuevo milenio. *Comercio Exterior*, 50(3), 265-272.
- Salgado Araméndez, C. (2002). *Los campesinos imaginados*. Disponible sur : <http://www.kus.uu.se/pdf/publications/cuaderno.pdf>
- Salgado Araméndez, C., Naranjo Aristizabal, S., et Ñañez Ortiz, J. (2011). *Notas para la discusión sobre memoria, verdad, justicia y reparación para con la población desplazada*. Bogotá : Comisión de seguimiento a la política pública para la población desplazada.
- Salinas Abdala, Y. (2011). *Dinámicas en el mercado de la tierra en Colombia*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Disponible sur : <http://www.indepaz.org.co/?p=1046>.
- Schlager, E. et Ostrom, E. (1992). Property-Rights Regimes and Natural Resources : A Conceptual Analysis. *Land Economics*, 68(3), 249-262.
- Semana (2006, 29 avril). El dilema de José Obdulio. *Auteur*. Disponible sur : <http://www.semana.com/nacion/articulo/el-dilema-jose-obdulio/78617-3>
- Semana (2008, 1 mars). Los mosqueteros de la derecha. *Auteur*. Disponible sur : <http://www.semana.com/nacion/articulo/los-mosqueteros-derecha/91316-3>

Bibliographie

- Semana (2009a, 31 janvier). Se va Rasputín. *Auteur*. Disponible sur : <http://www.semana.com/nacion/articulo/se-va-rasputin/99695-3>
- Semana (2009b, 11 avril). ¿Porqué mataron a los niños? *Auteur*. Disponible sur : <http://www.semana.com/nacion/articulo/por-que-mataron-ninos/101939-3>
- Sociedad de Agricultores de Colombia (2012). *Producción agrícola* [Document excel]. Disponible sur : <http://www.sac.org.co/images/estadisticas/produccionagricola.xlsx>
- De Soto, H. (2005). *Le mystère du capital. Pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs*. Paris : Flammarion.
- Steppacher, R. (2003). Entretien avec Rolf Steppacher. La petite différence et ses grandes conséquences : possession et propriété. In Comeliau, C. (dir.), *Nouveaux cahiers de l'IUED 14 : Brouillons pour l'avenir. Contributions au débat sur les alternatives* (pp. 181-190). Paris : PUF.
- Stokes, D. (2005). *America's other war: terrorizing Colombia*. Londres : Zed Books.
- TeleSUR (2010, 11 mai). *Colombia registra más de 38 mil personas desaparecidas en tres años*. Disponible sur : <http://exwebserv.telesurtv.net/secciones/noticias/71765-NN/colombia-registra-mas-de-38-mil-personas-desaparecidas-en-tres-anos/>
- Thomson, F. (2011). The Agrarian Question and Violence in Colombia: Conflict and Development. *Journal of Agrarian Change*, 11(3), 321–356. doi : 10.1111/j.1471-0366.2011.00314.x
- Thomson, F. (2014). Why we need the concept of land-grab-induced displacement. *Journal of Internal Displacement*, 4 (2), 43-65.
- Transnational Institute (2005). *Colombia: Drugs & Security. On the problems of confusing drug policy and security policy*. Amsterdam : Auteur.
- Unidad de Restitución de Tierras (2014a). *El Banco Mundial calificó como positivo los resultados alcanzados por la Unidad de Restitución de Tierras*. Disponible sur : <http://restituciondetierras.gov.co/?action=article&id=1263>
- Unidad de Restitución de Tierras (2014b). *Preguntas frecuentes*. Disponible sur : <http://restituciondetierras.gov.co/?action=article&id=15>

Bibliographie

- Unidad Nacional de Protección (2014). *¿ Quiénes somos ?* Disponible sur : <http://www.unp.gov.co/quienessomos>
- Unidad para la Atención y Reparación Integral a las Víctimas (2013, 13 novembre). Gobierno reconoce a comunidad de Las Pavas (Bolívar) como víctimas del conflicto armado. *Auteur*. Disponible sur : <http://www.unidadvictimas.gov.co/index.php/en/79-noticias/1414-gobierno-reconoce-a-comunidad-de-las-pavas-bolivar-como-victimas-del-conflicto-armado>
- Valencia, L. (2014, 29 mars). Presidente Santos ¡ Salve la restitución de tierras ! *Semana*. Disponible sur : <http://www.semana.com/opinion/articulo/leon-valencia-presidente-santos-salve-la-restitucion-de-tierras/381914-3>
- Vargas, R. Mow, J. M., Pérez, M., et Rivas, A. (2010). *Informe Comisión Independiente Conflicto de Tierras – Las Pavas – Bolívar, Colombia*. Disponible sur : <http://retornoalaspavas.files.wordpress.com/2011/02/caso-las-pavas-informe-de-comision-sobre-conflicto-caso-pavas.pdf>
- Verdad Abierta (2011, 11 janvier). Los tentáculos del Bloque Central Bolívar. *Verdad Abierta*. Disponible sur : <http://www.verdadabierta.com/bloques-de-la-auc/2939-los-tentaculos-del-bloque-central-bolivar>
- Wilson, S. (2001, 12 mars). Colombia's other army: growing paramilitary force wields power with Brutality. *Washington Post*.
- Wordpress (2011, 10 décembre). Entrevista a Misael Payares, campesino de Las Pavas. *Auteur*. Disponible sur : <http://retornoalaspavas.wordpress.com/2011/12/10/entrevista-a-misael-payares-en-kienyke-com/>
- Wordpress (2012, 11 juillet). Aunque la policía se encuentra en Las Pavas, la siembra de Palma continúa. *Auteur*. Disponible sur : <http://retornoalaspavas.wordpress.com/2012/07/11/aunque-la-policia-se-encuentra-en-las-pavas-la-siembra-de-palma-continua/>
- Zamora Avilés, E. A. (2013). Elementos críticos sobre cooperación internacional en el Magdalena Medio colombiano. *Íconos*, 47, 47-67.

11 Annexes

- Alexandra Loaiza est journaliste de formation de l'université Javeriana à Bogotá. Elle travailla à Barrancabermeja comme responsable de communication de CREDHOS (Corporation Régionale pour la Défense des Droits Humains), une organisation de droits humains qui dénonce et documente les disparitions de personnes ainsi que les assassinats. Entre 2000 et 2005, la mort de 1200 personnes et la disparition de 500 autres ont été signalées. 12 membres de CREDHOS ont été assassinés et Alexandra dut fuir le pays avant de décider de revenir travailler en Colombie. Elle accompagne la communauté de Las Pavas depuis plusieurs années et coordonne également les missions des volontaires de Peace Watch Switzerland, une organisation non gouvernementale qui envoie des observateurs internationaux dans des communautés victimes de violations des droits humains. Un entretien s'est déroulé le 12 mars 2014 durant lequel les thèmes de la protection des paysans, des actions juridiques intentées par la communauté de Las Pavas et de l'impunité ont été abordés. En outre, elle intervint lors d'un atelier dans la communauté d'El Guayabo le 4 avril 2014 et lors d'une réunion dans le *corregimiento* de Buenos Aires au sujet d'une proposition de protection collective de la communauté soumise à l'UNP le 5 avril 2014.
- Banessa Estrada Martinez est avocate des paysans de Las Pavas depuis 2010 et membre du PDPMM. Ce programme vise à créer des opportunités pour la paix et le développement dans une région ravagée par la guerre. Le PDPMM recherche à implanter de petits projets concrets avec la participation active de la population locale. Le PDPMM prétend que le développement à long terme, l'autonomisation et une culture politique participative sont aussi indispensables pour parvenir à la paix que le-cessez-le-feu et les négociations politiques. Un entretien s'est déroulé le 9 avril 2014 durant lequel les thèmes du secteur de la palme africaine, de l'application de la loi 160 de 1994 à Las Pavas, des derniers développements juridiques dans le conflit foncier d'ASOCAB et de l'impunité ont été abordés.
- Don Salvador : paysan et pasteur, il est le représentant de la communauté d'El Garzal en tant que président du conseil municipal et vice-président de l'association des producteurs alternatifs de Simití (ASPROAS). Cette communauté est également engagée dans un processus de sécurisation foncière contre un grand propriétaire terrien. Don Salvador a reçu plusieurs menaces de mort et a dû fuir son village à plusieurs reprises afin d'échapper à des acteurs armés le recherchant. Son expérience solide au sujet de la défense du droit à la terre,

du processus d'expropriation inscrit dans la loi 160 de 1994 et de ses obstacles, notamment des diverses formes de spoliation, constitua un apport intéressant à ce travail. Il intervint durant un atelier consacré aux mesures d'autoprotection de la communauté d'El Guayabo organisé par Alexandra Loaiza le 4 avril 2014.

- Heladio Moreno est syndicaliste, écrivain, conférencier et chercheur pédagogique. Il a écrit une trentaine de livres dont un ouvrage consacré à 21 assassinats perpétrés par l'extrême droite en Colombie. Son engagement syndical et politique fut un apport enrichissant pour mon travail. Un entretien eut lieu le 28 avril 2014 ; il a débuté par un historique des tentatives de réformes agraires en Colombie, puis les thèmes suivants ont été abordés : la forte polarisation politique, le déplacement forcé, le terrorisme d'État, la loi de victimes et de restitution des terres de 2011, les zones de réserve paysanne.
- María Alejandra Grillo García : étudiante de l'université Javeriana à Bogotá. Elle y étudie l'anthropologie et le droit. Elle est depuis 2013 membre du groupe de recherche en justice sociale de la faculté des sciences juridiques. Le projet actuel de la Clinique juridique porte sur le droit et le territoire dans le Magdalena Medio et l'un des volets concerne le litige de la communauté de Las Pavas. Lors d'un stage de quatre mois et demi qu'elle a réalisé dans le sud de Bolívar, elle a travaillé à l'appui de la stratégie de terres du PDPMM dans l'accompagnement du cas de Las Pavas. Lors d'un entretien le 3 mai 2014, les thèmes du processus juridique et politique dans le conflit de Las Pavas et des stratégies de spoliation employées par l'entreprise de palme ont été abordés.
- Teófilo Acuña est le fondateur et le représentant de la Fédération Agro-Minière du Sud de Bolívar. C'est un représentant reconnu internationalement en raison de la forte résistance qu'il a opposée grâce aux communautés qui composent la Fédération ainsi que des dénonciations de violations de droits humains perpétrées dans le sud du département de Bolívar. Il représente des milliers de petits paysans et de mineurs artisanaux avec pour principe de base le droit de rester sur leur territoire. Les violations des droits humains sont fréquentes : Teófilo a été menacé de mort et détenu illégalement en raison de son engagement. La Fédération est souvent stigmatisée et ses membres désignés comme des guérilleros. En 2006, la Fédération a décidé, afin d'éviter de nouveaux déplacements, de ne pas laisser s'installer la multinationale Anglo Gold Ashanti dans la région qui désire exploiter les importantes ressources aurifères. Le gouvernement a alors décidé de militariser la zone et les violations des droits humains ont depuis fortement augmenté, parallèlement à la réactivation des forces paramilitaires qui collaborent avec l'appareil sécuritaire de l'État. Lors

d'un entretien le 24 avril, les thèmes suivants ont été abordés : les relations entre l'État et la paysannerie, entre l'État et les paramilitaires, les zones de réserve paysanne.

